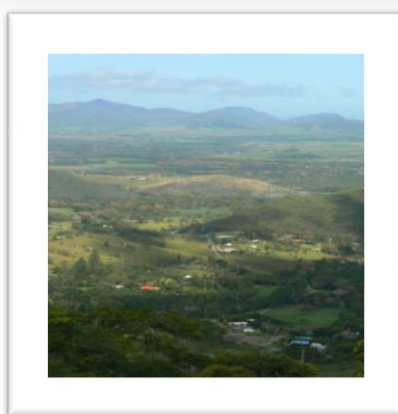


# PLAN D'URBANISME DIRECTEUR DE LA COMMUNE DE FARINO



## I – RAPPORT DE PRESENTATION



Approuvé par l'assemblée de la province Sud

Le 19 décembre 2013



## SOMMAIRE

I. Préambule .....	3
I.1 Pourquoi élaborer un PUD à Farino ?.....	3
I.2 Le cadre juridique du PUD.....	6
I.3 La méthodologie utilisée .....	7
II. Présentation du territoire .....	9
II.1 Retour sur l'histoire de Farino : de la commune agricole autosuffisante au développement du tourisme vert.....	9
II.2 La situation géographique : une petite commune dans la chaîne .....	10
II.3 Farino et les communes alentour .....	13
III. Analyse foncière .....	15
III.1 Analyse du parcellaire : Une majorité de parcelles entre 1 et 5 HECTARES .....	15
III. 2 La répartition foncière.....	17
IV. Etat des lieux du patrimoine environnemental et urbain / analyse des risques .....	26
IV.1 Le patrimoine environnemental : une richesse écologique concentrée dans les zones forestières .....	26
IV.2 Un patrimoine urbain restreint.....	36
IV.3 Analyse des risques naturels.....	36
V. Analyse socio économique du territoire .....	44
V.1 Les caractéristiques démographiques .....	44
V.2 L'emploi.....	49
V.3 Les activités économiques .....	52
V.4 L'habitat .....	62
V.5 Les équipements .....	66
VI. Les réseaux.....	68
VI. 1 L'adduction en eau potable .....	68
VI. 2 Le transport et la distribution d'énergie électrique.....	71
VI. 3 L'assainissement.....	72
VI. 4 Les déchets.....	72
VI. 5 Le réseau viaire .....	73
VI. 6 Des transports urbains peu développés étant donné la faible population.....	74
VI. 7 Le réseau de télécommunications .....	75
VII. Le projet de territoire ou schéma stratégique communal.....	77
VII.1 Structurer un centre urbain attractif .....	77
VII.2 Organiser le tissu résidentiel en appui sur les axes routiers structurants existants .....	78
VII.3. Diversifier les activités économiques.....	80

---

VII.4 Protéger et mettre en valeur le patrimoine environnemental pour les générations futures .....	82
VII.5. Intégrer les terres coutumières dans la planification communale .....	83
VIII. La traduction règlementaire .....	84
VIII.1 Le zonage et le règlement.....	84
VIII.2 Les servitudes et les contraintes.....	90
IX. Table des cartes.....	91
X. Table des tableaux.....	92
XI. Table des figures .....	93
XII. Lexique .....	94

## I. PREAMBULE

### I.1 POURQUOI ELABORER UN PUD A FARINO ?

#### ▪ **METTRE EN VALEUR ET PREPARER L'AVENIR DE LA COMMUNE**

La commune de Farino se caractérise par plusieurs éléments qui construisent son identité : une commune verte, au rythme de vie tranquille mais qui bénéficie d'une certaine proximité avec la capitale, un territoire qui a su mettre en valeur son patrimoine naturel, notamment grâce au parc des Grandes Fougères, et qui se centralise sur l'activité agricole et rurale. « Une petite commune au grand cœur », tel est le slogan qui la caractérise.

Cependant, depuis quelques années, la commune de Farino subit un fort développement de sa population induisant une importante pression foncière ; le dernier recensement général de la population confirme une augmentation annuelle de la population de 6,04%. Ce phénomène engendre ainsi de nombreux morcellements de propriétés créant des problèmes de capacité des réseaux (eau potable, électricité, assainissement), d'accès, d'équipements et de mitoyenneté des activités. L'habitat a tendance à se développer de façon anarchique sur la commune engendrant un fort mitage du territoire communal au détriment du centre bourg.

C'est donc avec la volonté de maîtriser son développement futur, de mettre en valeur son potentiel, de renforcer son caractère de « commune verte » et de garantir une meilleure qualité de vie à ses habitants, que la commune de Farino a décidé d'élaborer son premier Plan d'Urbanisme Directeur.

#### ▪ **QU'EST CE QU'UN PUD ?**

Le PUD est un document qui présente un zonage de la commune. A chaque zone correspond un règlement spécifique qui donne les conditions d'utilisation et d'occupation du sol selon le zonage. Les documents graphiques y sont donc nombreux et accompagnés de commentaires et réflexions sur le développement de chaque secteur et de la commune en général. Les plans présentent un découpage de la commune en zones urbaines et naturelles selon que les terrains correspondants se prêtent au développement de l'urbanisation, aux activités agropastorales ou au contraire exigent une protection quasi intégrale en raison de leur topographie, leur couvert végétal, la qualité des sites ou l'existence de risques naturels. Ce zonage prévoit des réservations foncières indispensables à la construction d'équipements d'infrastructures et de superstructures nécessaires à l'exercice des quatre grandes fonctions de la ville : habiter – travailler – se déplacer – se divertir.

Réalisé à partir d'études cartographiques, foncières, économiques et sociales, ce document est établi à partir de l'identité actuelle de la commune, tout en intégrant ses volontés et possibilités de développement. Ainsi, la réalisation de ce document d'urbanisme est basée sur un état des lieux actuel de la commune et sur des prévisions d'évolutions démographique, économique et sociale. Le souci majeur est de concilier l'intérêt général aux intérêts particuliers au travers des objectifs techniques, administratifs, économiques et sociaux qui définissent le projet global de développement de la collectivité. Ce Plan d'Urbanisme Directeur est un des outils primordiaux pour un développement cohérent de la commune.

**▪ LES OBJECTIFS DU PUD**

Le plan d'urbanisme directeur de Farino vise à définir les orientations d'aménagement et d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal qui doivent s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Ainsi, les objectifs visés concernent les thématiques suivantes:

- **l'habitat** : il s'agira dans ce domaine de prendre les moyens du maintien de l'évolution démographique et de la mixité sociale.
- **l'aménagement et l'espace** : L'objectif est de réduire les effets de coupure des infrastructures, limiter l'étalement urbain, recadrer les zones d'habitat hors agglomération et renforcer la centralité du village.
- **l'environnement** : le PUD devra permettre d'identifier, de protéger et de mettre en valeur le patrimoine naturel et historique, d'améliorer et de protéger l'environnement et le cadre de vie de la commune ainsi que de mettre en place les moyens d'intégration dans le paysage et l'environnement des futures constructions du village.
- **les déplacements** : Il s'agira d'améliorer la circulation automobile, le stationnement et les circulations douces.
- **le développement économique** : Le PUD abordera cette thématique en prévoyant l'accueil de nouvelles activités, en recherchant les secteurs potentiels de développement du commerce de proximité, en favorisant le développement du tourisme et de l'activité agricole.
- **la politique sociale** : Il s'agira essentiellement de l'étude de l'implantation d'équipements publics

**▪ LE PUD AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL COHERENT DE LA NOUVELLE CALEDONIE**

Le PUD est le document de planification utilisé à l'échelle communal. A l'échelle de la Nouvelle Calédonie, il existe également un document stratégique qui définit les grands principes de l'organisation du territoire : Le schéma d'aménagement et de développement – NC 2025.

Les grands enjeux de ce schéma directeur en matière d'aménagement sont les suivants :

- La définition du secteur VKPP (Voh, Koné, Pouembout, Poya) comme pôle de rééquilibrage par rapport à la capitale calédonienne.
- Se tourner vers une agriculture plus performante.
- Offrir des infrastructures et des services de transport répondant mieux aux besoins des populations.
- Améliorer la couverture du territoire par les services, notamment les services essentiels en milieu rural.
- Adopter une politique foncière et une planification de l'espace au service du développement économique et social ainsi que de la protection de l'environnement.
- Adopter une gestion durable des ressources naturelles renouvelables, adaptée à des milieux exceptionnels.

Il est donc important dans le cadre du PUD, de prendre en compte ces enjeux généraux afin de se mettre en conformité avec les grands principes de développement de la Nouvelle Calédonie pour un développement cohérent et harmonieux du territoire à toutes les échelles d'action.

**LE PUD PERMET DE ...**

- **Renforcer l'identité** de la commune dans le cadre d'une démarche de développement durable
- **Déterminer les zones futures d'habitat** en harmonisation avec le bâti actuel, l'environnement et les équipements
- **Mettre en place les moyens d'intégration** dans le paysage et l'environnement **des zones d'extension du village** et notamment traiter les espaces de transition entre le village et les zones naturelles
- Améliorer et protéger l'environnement et le cadre de vie de la commune
- Identifier, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et historique
- **Préserver et améliorer l'image de la commune** en particulier au niveau de la perception visuelle des portes d'entrée
- **Faciliter les déplacements** dans la commune (véhicules et piétons)
- Prévoir l'accueil de nouvelles activités en utilisant les potentialités du site
- Structurer les activités économiques et l'agriculture en particulier
- Développer les zones de services à la population et les équipements de proximité

## I.2 LE CADRE JURIDIQUE DU PUD

### I.2.1 L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'URBANISME EN NOUVELLE CALEDONIE

Les Accords de Matignon (loi n°88-1028 du 9 novembre 1988) et ceux de Nouméa (loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999) ont eu pour objet de créer, par une nouvelle organisation des pouvoirs publics, les conditions dans lesquelles les populations de Nouvelle-Calédonie pourront librement choisir leur destin.

En Nouvelle-Calédonie, le droit de propriété, garanti par la constitution, s'exerce en matière foncière sous la forme de la propriété privée, de la propriété publique et des terres coutumières. Ces dernières "sont constituées des réserves, des terres attribuées aux Groupements de Droit Particulier Local (GDPL) et des terres qui ont été ou sont attribuées par les collectivités territoriales ou les établissements publics fonciers (...) Les terres coutumières sont inaliénables, incessibles, incommutables et insaisissables, elles sont régies par la coutume."

Les compétences en matière d'urbanisme sont réparties entre les collectivités de la manière suivante :

- La Nouvelle-Calédonie : principes directeurs du droit de l'urbanisme et du cadastre.
- Les provinces : modalités d'application du droit de l'urbanisme.
- Les communes : elles instruisent les autorisations de construire et de lotir et les certificats d'urbanisme, sauf délibération contraire du conseil municipal.

### I.2.2 LE CONTENU LEGAL DU PLAN D'URBANISME DIRECTEUR

- **LES RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES:**
  - Délibération n°74/AT des 10 et 11 mars 1959 portant réglementation de l'urbanisme en Nouvelle-Calédonie,
  - Délibération n°24 du 8 novembre 1989 modifiant la délibération n°74/AT des 10 et 11 mars 1959, relative aux plans d'urbanisme et d'aménagement,
  - Délibération n°32-89/APS du 14 novembre 1989 relative aux plans d'urbanisme et d'aménagement dans la province Sud,
  - Délibération n°415-92/BAPS modifiant la délibération n°74/AT des 10 et 11 mars 1959,
  - Délibération n°227-CP du 5 mai 1993 modifiant la réglementation de l'urbanisme en Nouvelle-Calédonie,
  - Délibération n°46-2002/APS du 19 décembre 2002 modifiant la délibération n°74/AT des 10 et 11 mars 1959,
  - Délibération n°21-2003/APS du 18 juillet 2003 modifié, relative aux dispositions applicables aux plans d'urbanisme.
- **LE CONTENU LEGAL DES PUD :**
  - Article 4 de la délibération modifiée n° 24 du 8 novembre 1989 modifiant la délibération n°74 des 10 et 11 mars 1959 portant réglementation de l'urbanisme en Nouvelle-Calédonie et relative aux plans d'urbanisme et d'aménagement :

*Tout projet d'urbanisme ou d'aménagement fait l'objet d'un plan comprenant un ou plusieurs documents graphiques et un règlement. Un rapport de présentation expose les perspectives de développement de la zone couverte par le plan.*



- Article 2 de la délibération n°21-2003/APS du 18 juillet 2003 modifiant les dispositions applicables aux plans d'urbanisme :

*Tout projet d'urbanisme ou d'aménagement fait l'objet d'un plan d'urbanisme directeur, régional ou local, détaillé, dont la forme et l'échelle seront déterminées par la décision de l'autorité compétente.*

*Ce plan comporte :*

*D'une part :*

- *La répartition du sol en zones suivant leur affectation ou leur destination,*
- *Le tracé des voies de communication principales et secondaires à conserver, à modifier ou à créer avec, dans ce cas, leur largeur et leurs caractéristiques,*
- *Les emplacements réservés aux principales installations d'intérêt général et aux espaces publics,*
- *L'indication des espaces boisés à maintenir ou à créer,*
- *Eventuellement les avants projets directeurs d'alimentation en eau et d'assainissement,*

*D'autre part :*

- Un règlement qui fixe les règles et les servitudes relatives à l'utilisation du sol.

#### ▪ **LE CONTENU DU PUD DE FARINO :**

Il est composé de documents suivants :

- Le présent rapport de présentation,
- Le règlement,
- Les documents graphiques (le jeu de plans du zonage),
- Les servitudes (plans de servitudes et de réserves d'emprise approuvés)
- Les annexes (documents informatifs, plans de servitudes et de réserves d'emprise en projet, cahier des recommandations architecturales).

### I.2.3 L'HISTORIQUE DES DOCUMENTS D'URBANISME SUR LA COMMUNE DE FARINO

- Délibération n°7/2009 du 20 mars 2009 du conseil municipal décidant de procéder à l'élaboration du PUD de la commune. Le 17 décembre 2009, le Comité d'Aménagement et d'Urbanisme de la province Sud (CAUPS) a émis un avis favorable à l'élaboration du PUD.
- Délibération n°5-2010/APS du 25 mars 2010, par laquelle, l'assemblée de la province Sud a décidé de l'élaboration du PUD de Farino.

### I.3 LA METHODOLOGIE UTILISEE

Ce rapport de présentation constitue un diagnostic dont le but est de présenter un état des lieux complet de la commune de Farino. Ce document permettra de dégager les caractéristiques principales du territoire, ses forces, ses faiblesses et les enjeux principaux pour un développement optimisé de l'espace communal, ainsi que de connaître de façon la plus exhaustive possible, les facteurs présents et influents sur le devenir de la commune dans différentes thématiques qui touchent au développement territorial global.

Ce diagnostic a été réalisé d'après des données collectées auprès des institutions, des instituts de recherches, des divers acteurs concernés par la vie communale de Farino, et a été régulièrement alimenté par des visites de terrains sur la commune.

Ainsi, sont regroupées et croisées des données concernant :

- **Les éléments humains et sociaux** : La population et ses caractéristiques sont des éléments indispensables pour la connaissance de la commune. En effet, la typographie de la population, son histoire, la mixité entre les diverses populations sont des données clés pour la connaissance d'une commune.
- **L'occupation actuelle du sol** : Une étude foncière basée sur les documents cadastraux, les données de l'ADRAF et des visites sur le terrain, permettent de mettre en valeur la capacité et les conditions d'aménagement des divers terrains.
- **Les éléments naturels** : La géologie, les aléas, les risques naturels ainsi que les données ayant trait à la caractérisation des milieux naturels et, au-delà, de l'environnement au sens large, sont autant de facteurs prédominants dans l'identité d'une commune.
- **Les éléments économiques** : Les activités économiques créent l'identité de la commune. Les connaître permet de contrebalancer les écarts de développement et/ou de renforcer les pôles prédominants. En effet, il s'agit d'assurer un développement économique durable en diversifiant les types d'activités.
- **Les équipements et les projets en cours** : Un recensement des équipements présents et absents sur la commune permet d'analyser les potentiels d'aménagements des différentes zones. De plus, il s'agit de savoir si la réponse donnée par la commune aux demandes des usagers est satisfaisante ou bien si elle doit et peut être améliorée.
- **La capacité de financement de la commune** : Ce dernier volet est indispensable pour permettre un développement cohérent et maîtrisé de la commune.

Avant de pouvoir réaliser un zonage et une réglementation cohérents de la commune, il est nécessaire de bien en maîtriser les caractéristiques. L'analyse de ces données fournit un état des lieux précis de la commune, mettant en évidence atouts, dysfonctionnements et caractéristiques des territoires.

Dans une deuxième phase, il s'agira alors de donner une vocation aux différentes occupations du sol ainsi que de définir des orientations et programmations de développement pour la commune, cela en s'appuyant sur des prévisions de développement économiques, démographiques et sociales, en accord avec les évolutions passées et présentes, et notamment l'existence de projets structurants. De même, la prise en compte de l'ensemble des enjeux de développement durable, y compris celui lié à l'environnement et au patrimoine environnemental associé, sera intégrée, en lien avec les objectifs que s'est fixé en la matière, l'exécutif communal.

Ainsi, après un rappel historique de la commune, nous réaliserons l'état des lieux de celle-ci, ainsi que des projections d'évolution sur la période 2010-2020, pour enfin présenter un zonage cohérent, viable et durable sur la totalité de son espace.

## II. PRESENTATION DU TERRITOIRE

### II.1 RETOUR SUR L'HISTOIRE DE FARINO : DE LA COMMUNE AGRICOLE AUTOSUFFISANTE AU DEVELOPPEMENT DU TOURISME VERT<sup>1</sup>

#### ▪ FARINO ET LE MONDE MELANESIEN (-1000-1878)

Farino n'a jamais été un pays kanak fortement peuplé du fait de son encaissement montagneux et de la faible importance des terres alluviales favorables aux cultures vivrières traditionnelles. Aussi, cette région montagneuse était-elle surtout une terre de passage, une terre de contact et de frontière où se faisaient les échanges, voire les guerres, entre les tribus de la Foa et de Kouaoua. Cependant, le début de la colonisation terrienne de la région de Ouarai-Fonwhary-La Foa impliqua un mouvement inverse, les tribus reconstituées de la côte étant amenées à retrouver la route des hauteurs ou bien à rentrer en dissidence. L'administration met en place l'arrêté de délimitation du 19 décembre 1877 qui définit les réserves kanaks de la région. La tribu de Farino est divisée en Grand Farino et Petit Farino. La généralisation de la diminution des pays kanaks entraîna la révolte de 1878, qui s'acheva dans le sang et l'exil. Après l'exil de tous les mélanésiens originaires de Farino, les relations entre les Kanaks et les concessionnaires qui peuplèrent peu à peu Farino furent toujours limitées ou réduites à des rapports de besoin de main d'œuvre. Quelques femmes kanakes se marièrent tout de même avec des Farinois.

#### ▪ LE TEMPS DE LA COLONISATION PENALE (1878-1910)

A partir de la deuxième moitié du XIX siècle, les pionniers libres et libérés s'installèrent à Farino et Tendéa, sur de très petites concessions sur lesquelles ils ont reproduit une polyculture, d'autoconsommation et d'autosuffisance à l'exemple de ce qui se faisait en Europe. Ils ont d'ailleurs réussi à acclimater, avec plus au moins de succès, des cultures comme la vigne. Mais les conditions de vie étaient très rudes, si l'on en croit le nombre de concessionnaires successifs sur une même parcelle. Ces pionniers ont fondé un certain nombre de famille et ils ont aussi fait venir leurs familles de l'hexagone à Farino. C'est à cette période qu'ouvrit la première scierie du centre du col d'Amieu ainsi qu'une école ouvrit en 1907 qui recevait huit élèves.

#### ▪ LE TEMPS DE LA COMMISSION MUNICIPALE (1910-1961)

Cette période charnière fait l'objet d'une véritable politique locale, qui va peu à peu se déliter suite à la crise du café, aux conséquences humaines de la première guerre mondiale et aux difficultés économiques de la brousse dans l'entre deux guerres.

La population de la commune semble souvent avoir varié entre 200 et 300 individus. Lors du recensement de 1931, on compte 226 Farinois. Un véritable brassage intervient en relation avec le manque de femmes qui amena les libérés puis les colons libres à chercher des épouses dans toutes les communautés possibles. La gouvernance locale se développe lors des commissions municipales où les principaux sujets de discussion sont l'ouverture puis la pérennité d'une ou de deux écoles à Tendéa, l'état des routes, la gestion des employés municipaux, les fêtes nationales et les divertissements proposés aux Farinois ainsi que les élections. Le bâtiment de la Mairie lui-même est rebâti au centre de la commune, en l'absence d'église, c'est le seul lieu de rassemblement des Farinois. Elle a un rôle éducatif et social indéniable puisqu'elle organise le système scolaire et qu'elle est la seule source de redistribution financière importante grâce aux quelques emplois municipaux et aux commandes passées aux Farinois (entretiens des routes, activités administratives, etc.).

---

<sup>1</sup> <http://www.mairie-farino.com>, Farino Un siècle de convivialité 1911-2011, Frédéric Angleviel, édition du GRHOC

La culture du café, fort prometteuse dans les années 1900, s'effondre dans les années 1910 mais elle reste toujours présente dans la commune, permettant d'apporter des ressources financières non négligeables. L'activité agricole et d'élevage est très importante mais vouée aux risques d'intempéries (cyclones, inondations, etc.), de manque d'eau. Pendant la deuxième guerre mondiale, les habitants de Farino connurent quelques retombées positives de la présence des forces américaines à La Foa.

Avec la crise du café et à cause de la proximité familiale due au départ de nombreux hommes pour la deuxième guerre mondiale ; l'exode rural s'amplifia, accompagné d'une réelle paupérisation de la population, contrainte ou ayant fait le choix de rester sur place.

#### ▪ FARINO S'OUVRE AU MONDE (1961-2011)

A partir de 1961 et pendant quarante années, Farino aura le même Maire, qui vit progresser très lentement les ressources financières allouées à la vie municipale. L'heure n'était donc pas aux grands projets. Ce n'est que dans les années 1990 que l'émergence de nouveaux élus communaux permis peu à peu la nouvelle base d'une nouvelle politique municipale. C'est en 1976 que l'électricité est installée sur la commune de Farino.

Aujourd'hui, Farino reste démographiquement une des plus petites communes calédoniennes avec près de 600 habitants et 416 électeurs en 2009. La Mairie est le principal employeur communal avec 11 employés. La vocation agricole de Farino repose sur de nombreuses petites exploitations, dynamisées notamment par le marché de Farino. En effet, la possibilité pérenne de proposer ses produits à une clientèle diversifiée, majoritairement originaire du Grand Nouméa, a permis la diffusion de nombreuses spécialités du terroir : confitures, saucissons, hachards, café, sirops et liqueurs.

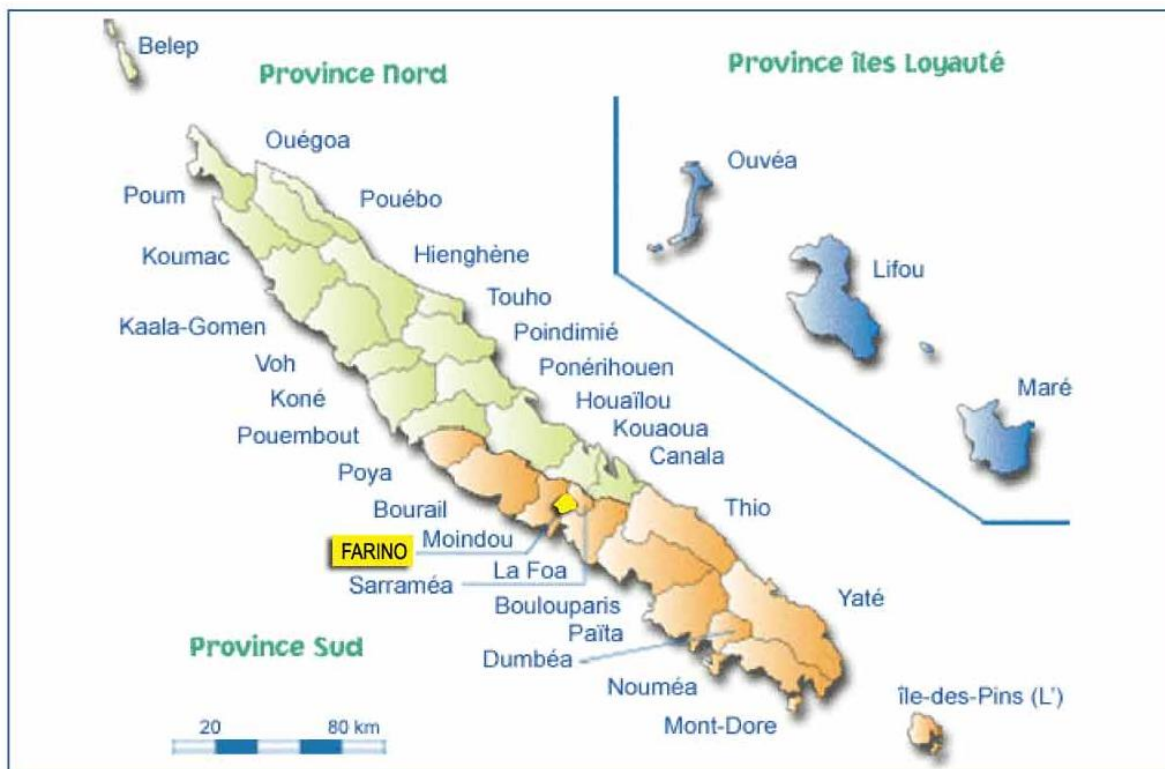
Avec le temps, des petites entreprises se sont créées : une épicerie dénommée « Farino Carrefour », quelques maisons d'hôtes restaurants, un camping, des apiculteurs, des producteurs de café, un fabricant de glace, des ébénistes, des réparateurs et autres spécialistes de l'entretien de toutes sortes d'installations agricoles. Par ailleurs, de nombreux Farinois travaillent sur la Foa et la commune compte beaucoup de retraités ayant travaillés hors de la commune.

Depuis une vingtaine d'années, la commune s'ouvre aussi à un phénomène spécifique : la multiplication des résidences secondaires. Ceci est lié au fait que Farino devient une destination touristique « verte » entre forêt et montagne, ainsi qu'à sa riche biodiversité. La récente ouverture du Parc des Grandes Fougères et le développement des différents gîtes et tables d'hôtes confirment l'importance et le développement du tourisme vert.

## II.2 LA SITUATION GEOGRAPHIQUE : UNE PETITE COMMUNE DANS LA CHAÎNE

La commune de Farino est située dans la chaîne à 120 km environ au Nord de la capitale Nouméa. Le trajet en voiture est d'une heure et demie. En quittant le village de La Foa vers le Nord, après 6 kilomètres l'accès à cette commune se fait par l'embranchement qui se situe sur la droite après le pont de la Fonwhary. A peine 2 kilomètres plus loin, une route à gauche monte et serpente vers le haut du village.

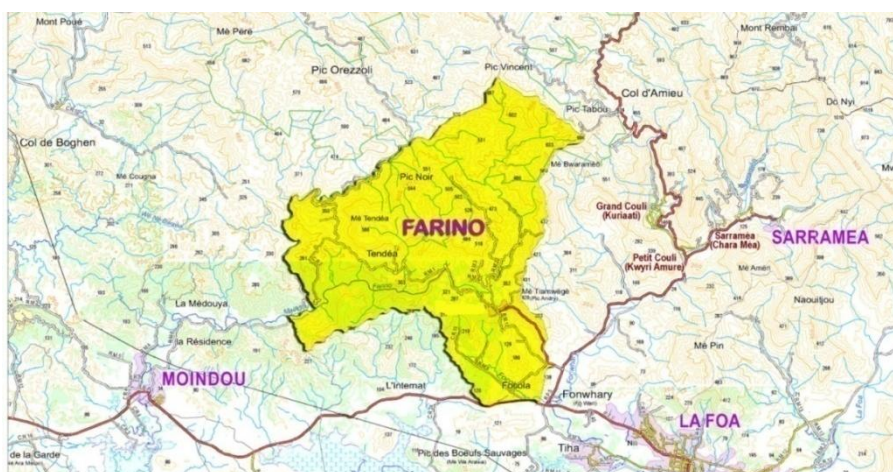
En retrait des routes principales, Farino ne possède pas d'accès à la mer et certaines de ses vallées sont reculées et difficiles d'accès. Le relief et la topographie y sont contraignants mais sa situation dans les contreforts de la chaîne, la vue sur la mer et la présence d'une végétation luxuriantes offrent des potentiels de développement significatifs.

**Carte 1 : La situation de Farino en Nouvelle-Calédonie**

Source : ISEE

Au dernier recensement de 2009, sa population était de 598 habitants, d'origine essentiellement européenne. Farino fait partie de l'ensemble administratif de la province Sud. Les communes l'avoisinant sont La Foa, Moindou et Sarraméa.

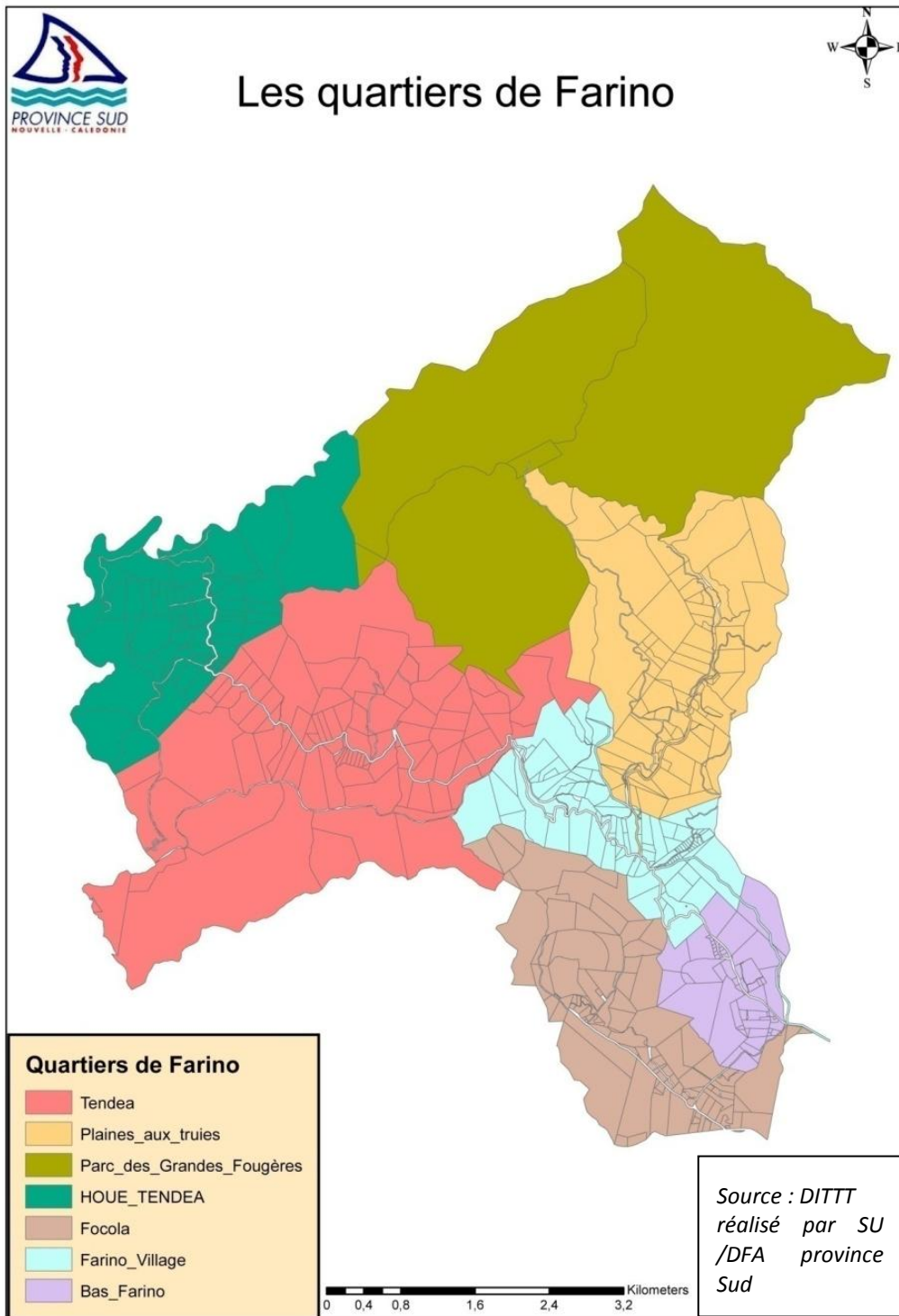
Plus petite commune de Nouvelle-Calédonie après Nouméa, Farino s'étend sur 4 810 Ha dont 70 ha de terres coutumières, avec une densité de population de 12,5 habitants par km<sup>2</sup>, ce qui correspond à la densité moyenne en Nouvelle Calédonie (13,2 hab./km<sup>2</sup>).

**Carte 2 : Présentation générale de la commune**

Source : GEOREP

La commune se divise en sept quartiers qui forment des entités propres : Farino Village, Bas Farino, Tendéa, Focola, La plaine aux truies, Houé Tendéa et le Parc des Grandes Fougères. Les trois principaux secteurs d'habitation sont Farino Village, Focola et Tendéa.

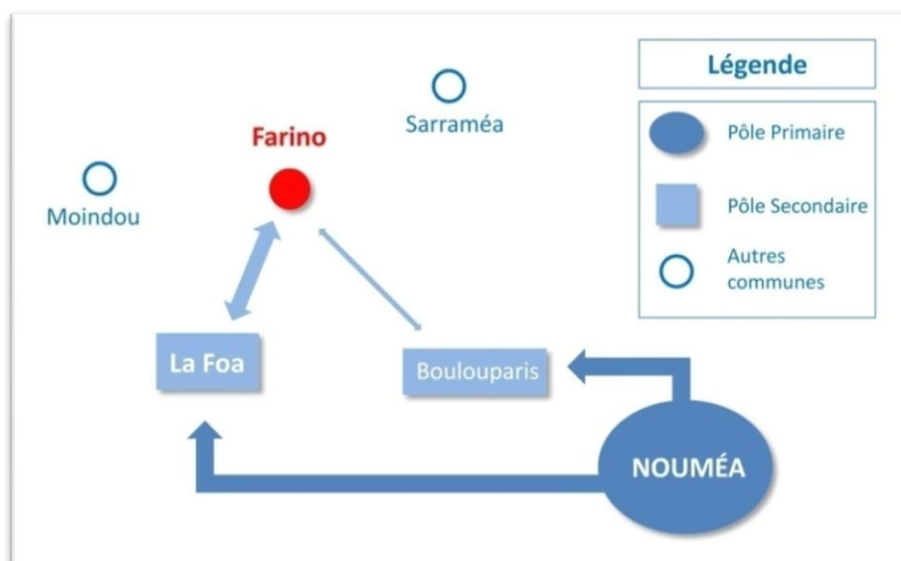
Carte 3 : Les quartiers de Farino



### II.3 FARINO ET LES COMMUNES ALENTOUR

La commune de Farino s'intègre à l'échelle intercommunale dans un système urbain définis par plusieurs pôles d'attraction dont le principal est La Foa.

**Figure 1 : Schéma du système de Polarité intégrant Farino**



Farino fait partie au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVM) qui regroupe les communes de Paita, Boulouparis, La Foa, Sarraméa, Farino, Moindou, Thio, Bourail, selon les compétences. En ce qui concerne la commune de Farino, elle partage dans le cadre de l'intercommunalité les compétences suivantes :

- Traitement des déchets.
- FER (Fond d'électrification Rurale).
- Transport Scolaire.
- Centre de secours.

Il faut noter la pertinence de la réflexion intercommunale étant donné la petite taille des communes et/ou leurs faibles populations qui ne permettent pas la multiplication des services et des équipements dans chacune d'elle.

Les communes de Farino, Moindou et Sarraméa sont à l'origine du Syndicat Mixte des Grandes Fougères : structure publique dont la province Sud fait partie créée dans le cadre de la création du Parc des Grandes Fougères. Les orientations générales de ce Syndicat Mixte sont les suivantes : « Dans le cadre d'une politique de développement équilibré et durable de la province Sud, favorisant le maintien des populations rurales, l'accroissement de leurs revenus et l'insertion des populations dans l'économie de marché :

- Appuyer le développement d'une « qualité du terroir,
- Favoriser l'installation de nouvelles activités économiques,
- Promouvoir les produits du terroir,
- Organiser l'accès du parc<sup>2</sup> .»

<sup>2</sup> Statuts constitutifs du « Syndicat Mixte des Grandes Fougères »

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

**PRESENTATION DU TERRITOIRE**

- Une commune caractérisée par le **développement rural et le tourisme vert**.
- La plus **petite commune en surface** après Nouméa.
- Une commune en **retrait de la principale voie de communication** : la RT1.
- La **démarche intercommunale** : un atout fonctionnel.



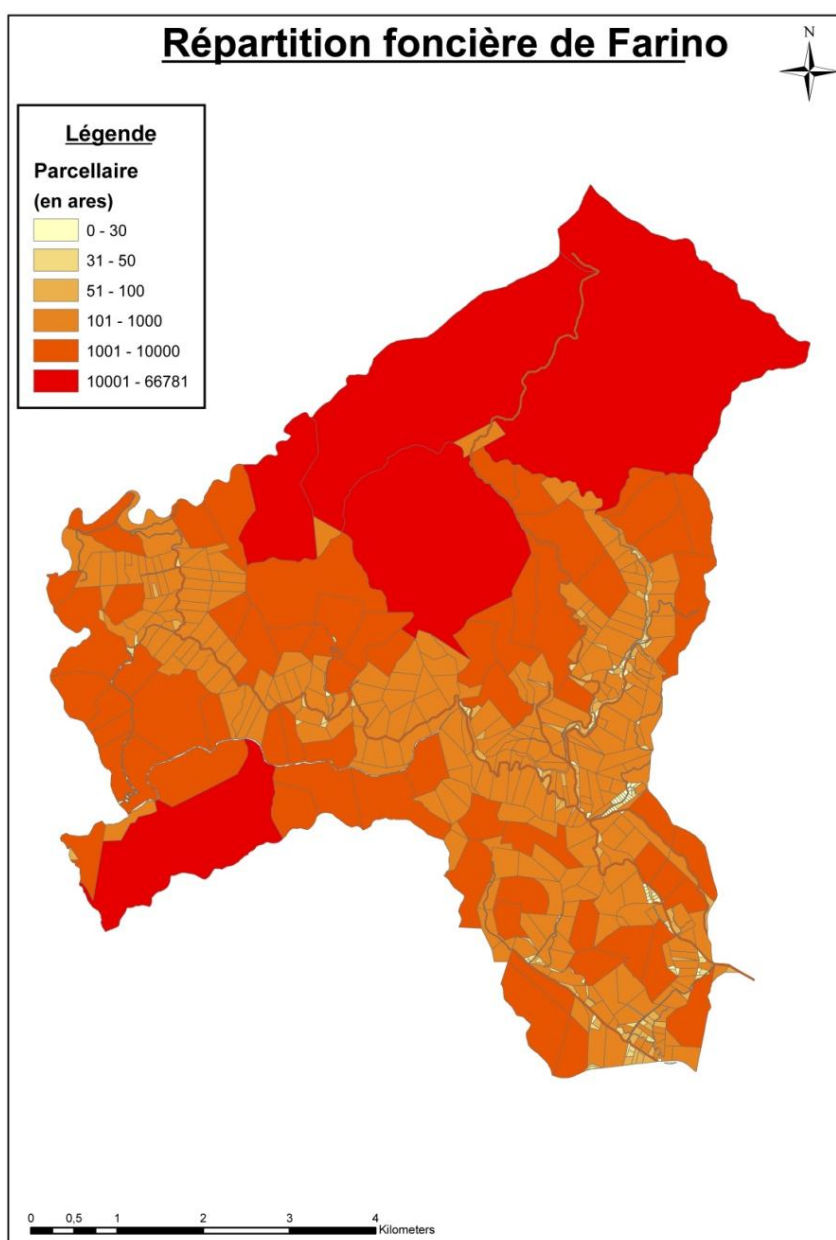
### III. ANALYSE FONCIERE

Comme dans presque toutes les communes de Nouvelle-Calédonie, deux régimes de propriété coexistent sur la commune de Farino : le régime de droit commun et le régime de droit coutumier, ce dernier y étant peu représenté.

Sous le régime de droit commun, les droits et obligations définis par le Code Civil français doivent être appliqués, tandis que sous le régime de droit coutumier, ce sont les droits et obligations définis par les autorités coutumières qui doivent être respectés. Les terres placées sous le régime du droit coutumier sont reconnues par l'administration à travers notamment l'ordonnance n°82.880 du 15 octobre 1982.

#### III.1 ANALYSE DU PARCELLAIRE : UNE MAJORITE DE PARCELLES ENTRE 1 ET 5 HECTARES

Carte 4 : La répartition foncière selon la taille du parcellaire



Source : DITTT réalisé par SU /DFA province Sud

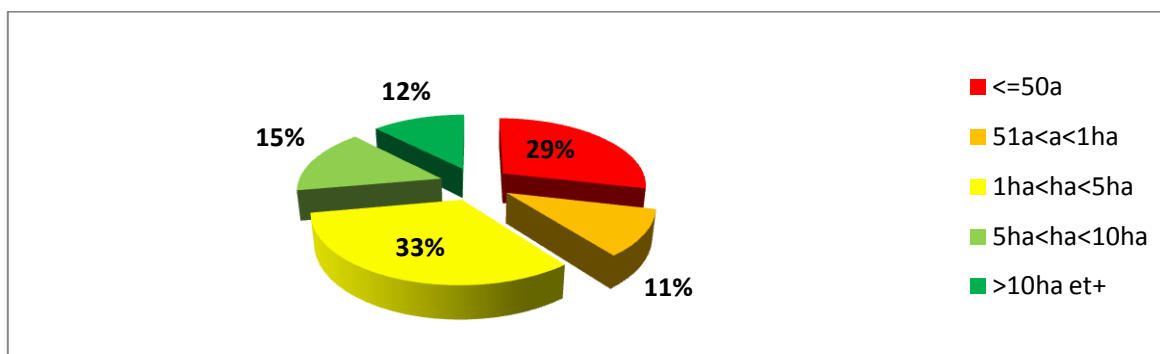
Un tiers des parcelles de Farino ont une superficie comprise entre 1 et 5 hectares. On note également un nombre quasi équivalent de parcelles de moins de 50 ares, soit un nombre important de petites parcelles. A noter que le nombre de grandes parcelles (de 10 hectares et plus) est important, puisqu'il représente 76 unités.

**Tableau 1 : Répartition foncière en fonction de la superficie des parcelles**

	Ares	Ha	Nombre	Part
<=50a	4025,2	40,2	176	29%
51a<a<1ha	4937,9	49,4	67	11%
1ha<ha<5ha	54321,4	543,2	201	33%
5ha<ha<10ha	66989,6	669,9	95	15%
>10ha et+	340943,8	3409,4	76	12%
<b>TOTAL</b>	<b>471218,1</b>	<b>4712,2</b>	<b>615</b>	<b>100%</b>

Source : SU/DFA province Sud

**Figure 2 : Répartition foncière en fonction de la superficie des parcelles**



Source : SU/DFA province Sud

## III. 2 LA REPARTITION FONCIERE

Actuellement, le foncier est composé de :

- Terres privées relevant du droit commun,
- Terres domaniales (Etat, Nouvelle-Calédonie, province Sud, Commune) de droit commun,
- Terres coutumières comprenant les agrandissements de réserves de droit coutumier.

Les terres de la commune de Farino se répartissent à 2% de terres de statut coutumier et à 98% de terres de droit commun.

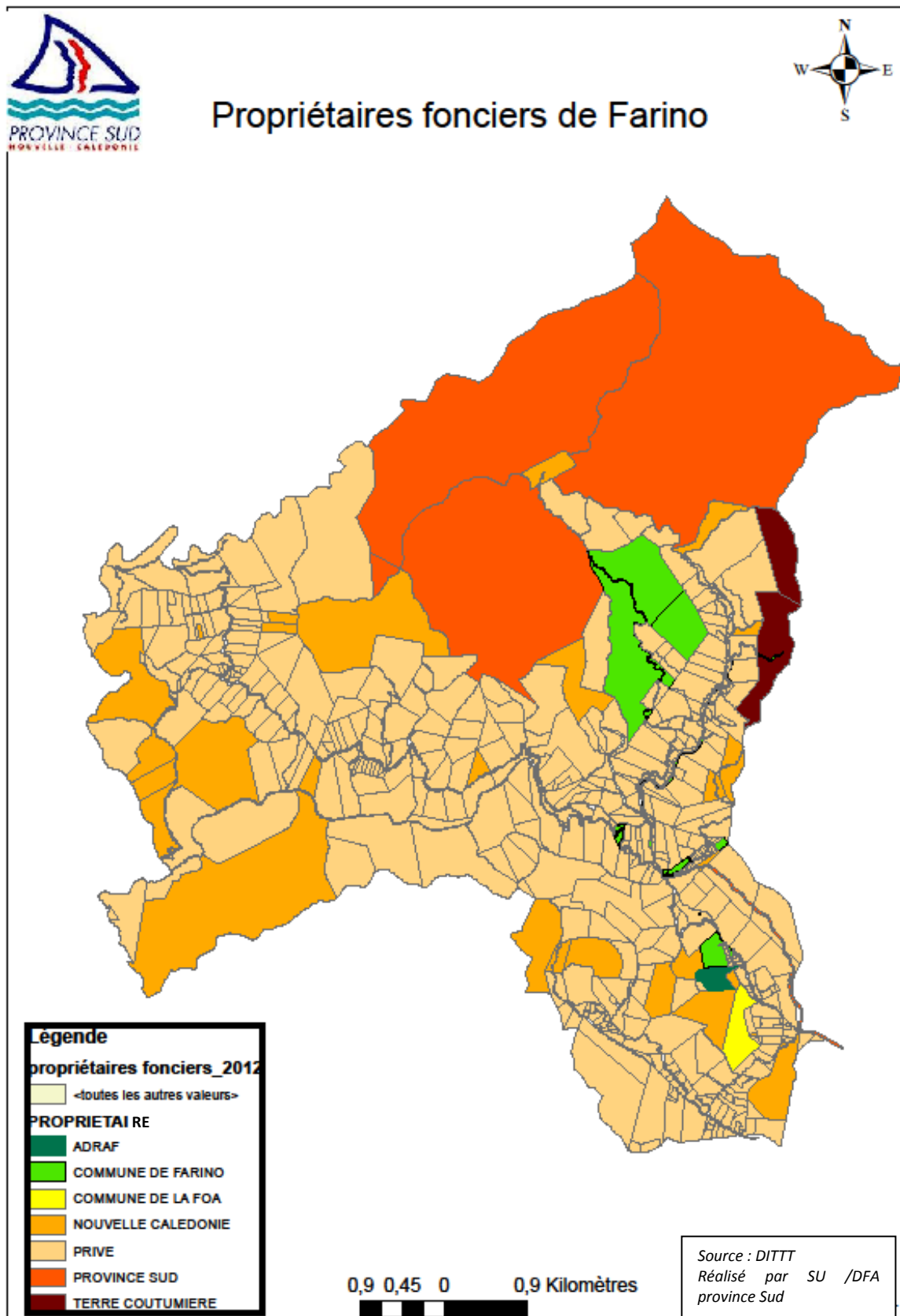
**Tableau 2 : Les propriétaires fonciers sur Farino**

Propriétaire	Ares	Ha	Part	Nombre	Part
<b>ADRAF</b>	852,9	8,5	0,2%	1	0,16%
<b>Commune de Farino</b>	17331,4	173,3	3,7%	16	2,60%
<b>Nouvelle Calédonie</b>	68589,6	685,9	14,5%	41	6,67%
<b>Privé</b>	235062,7	2350,6	50%	549	89,27%
<b>Province Sud</b>	142257,2	1422,6	30,1%	5	0,81%
<b>Terres coutumières</b>	6911,1	69,1	1,5%	2	0,33%
<b>Autres</b>	213,1	2,1	0,04%	1	0,16%
<b>TOTAL</b>	471218,1	4712,2	100%	615	100,00%

Source : SU/DFA province Sud

On note une très large proportion en nombre, de terrains privés sur la commune de Farino, qui sont également majoritaires en termes de surfaces. La Nouvelle Calédonie se distingue également par une proportion importante de terrains à la fois en nombre et en surface. La Province Sud ne possède que 5 terrains mais ceux-ci représentent 30% de la commune. La Commune de Farino, quant à elle, possède un nombre important de terrains mais ces derniers sont de petite taille. Les terres coutumières et les terrains de l'ADRAF représentent une proportion très faible de la commune.

Carte 5 : Propriétaires fonciers de Farino



## III.2.1 LES TERRES PRIVEES EN NOMBRE

## III.2.1.1 LE FONCIER PRIVE A FARINO VILLAGE

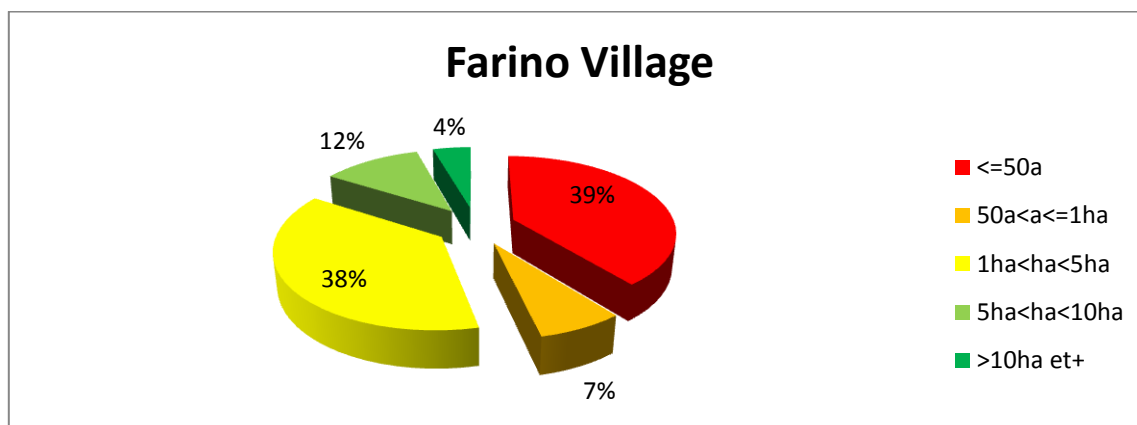
Dans le secteur de Farino Village, les parcelles les plus représentées sont les petites parcelles (de moins de 50 ares), ce qui paraît logique puisqu'il s'agit du secteur de Farino le plus central. Cependant, on constate un grand nombre de parcelles entre 1 et 5 hectares représentant 37% de la superficie de Farino Village. Situées au centre du village ces parcelles présentent un certain nombre d'avantages. Une réflexion devra être menée afin d'éviter le mitage de ces terrains.

Tableau 3 : Répartition des parcelles privées à Farino Village

FARINO VILLAGE	ares	ha	Nombre
<=50a	952,1	9,521	44
51a<a<1ha	557,9	5,579	8
1ha<ha<5ha	11598,5	115,985	42
5ha<ha<10ha	9533,2	95,332	13
>10ha et+	8772	87,72	5
<b>TOTAL</b>	<b>31413,7</b>	<b>314,137</b>	<b>112</b>

Source : SU /DFA province Sud

Figure 3 : Répartition du nombre de parcelles privées à Farino Village



Source : SU /DFA province Sud

## III.2.1.2 LE FONCIER PRIVE A BAS FARINO

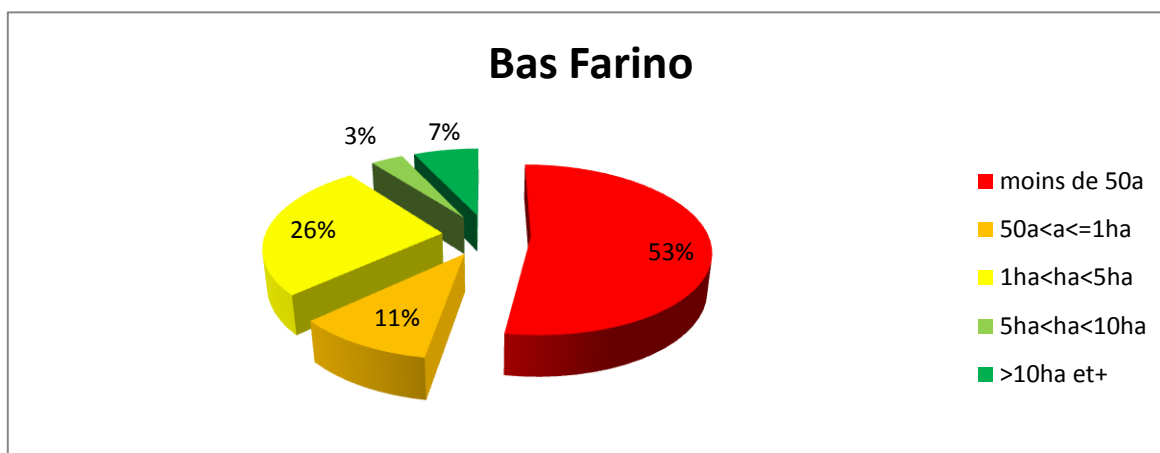
Dans le secteur de Bas Farino, on note une majorité de petites parcelles de moins de 50 ares. Les grandes parcelles sont très peu nombreuses, mais occupent une superficie importante, soit 45% pour les parcelles de plus de 10 hectares.

Tableau 4 : Répartition des parcelles privées à Bas Farino

BAS FARINO	ares	ha	Nombre
<=50a	688,93	6,89	30
51a<a<1ha	457,30	4,57	6
1ha<ha<5ha	3674,94	36,75	15
5ha<ha<10ha	1422,93	14,23	2
>10ha et+	5174,35	51,74	4
<b>TOTAL</b>	<b>11418,45</b>	<b>114,18</b>	<b>57</b>

Source : SU /DFA province Sud

Figure 4 : Répartition du nombre de parcelles privées à Bas Farino



Source : SU /DFA province Sud

### III.2.1.3 LE FONCIER PRIVE A FOCOLA

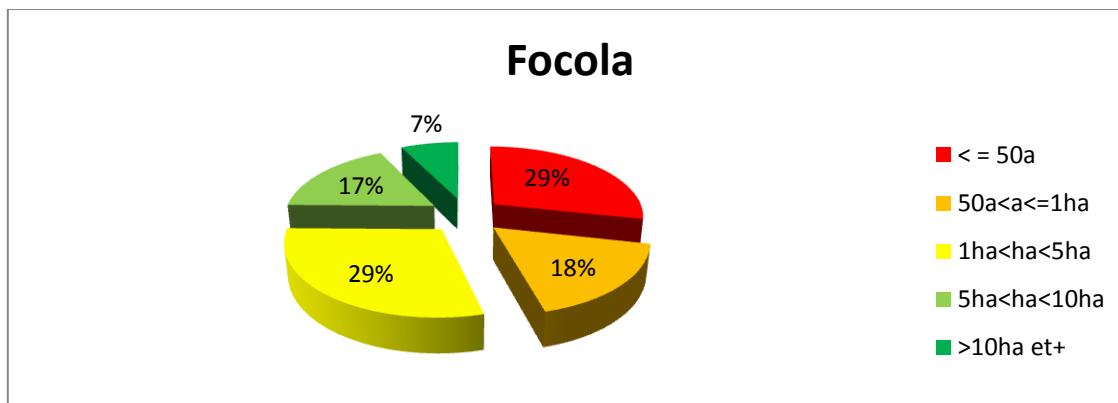
A Focola, la plupart des parcelles font entre 1 et 5 hectares ou sont inférieures à 50 ares. Cependant les parcelles d'une surface supérieure à 5 hectares occupent environ 70% de la superficie de Focola.

Tableau 5 : Répartition des parcelles privées à Focola

FOCOLA	ares	ha	Nbre
< = 50a	879,60	8,80	31
50a<a<=1ha	1499,75	15,00	19
1ha<ha<5ha	7250,00	72,50	32
5ha<ha<10ha	13194,74	131,95	19
>10ha et+	17258,76	172,59	8
<b>TOTAL</b>	<b>40082,84</b>	<b>400,83</b>	<b>109</b>

Source : SU /DFA province Sud

Figure 5 : Répartition du nombre de parcelles privées à Focola



Source : SU /DFA province Sud

#### III.2.1.4 LE FONCIER PRIVE A HOUE TENDEA

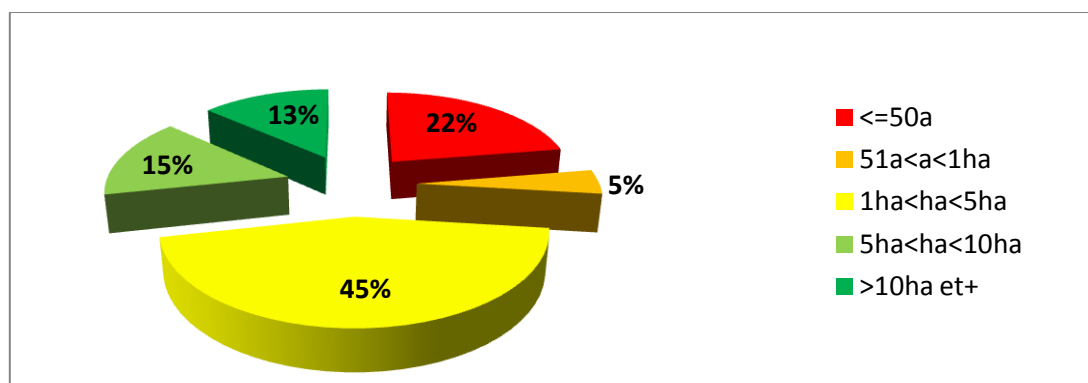
Dans le secteur de Houé Tendéa, la majeure partie des parcelles font entre 1 et 5 hectares. Par contre en terme de superficie, les parcelles supérieures à 10 hectares occupent plus de 60% de la zone.

Tableau 6 : Répartition des parcelles privées à Houé Tendéa

HOUE TENDEA	ares	ha	Nombre
P <= 50a	501,1	5	15
50a < p <= 1ha	265,2	2,6	3
1ha < p <= 5ha	8853,2	88,5	30
5ha < p <= 10ha	6499,7	65	10
P > 10ha	27075,1	270,7	9
<b>TOTAL</b>	<b>43194,4</b>	<b>431,9</b>	<b>67</b>

Source : SU /DFA province Sud

Figure 6 : Répartition du nombre de parcelles privées à Houé Tendéa



Source : SU /DFA province Sud

#### III.2.1.5 LE FONCIER PRIVE A LA PLAINE AUX TRUIES

Dans le secteur de la Plaine aux Truies, la majeure partie des parcelles font entre 1 et 5 hectares. Les parcelles d'une surface inférieure à 50 ares arrivent en deuxième position mais ne

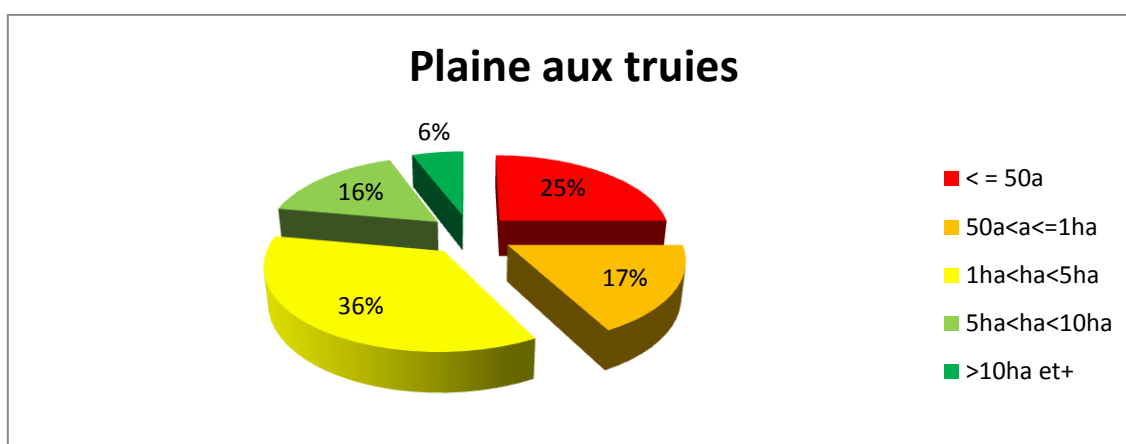
représentent que 1% de la superficie totale de la Plaine aux truies. Ainsi, on constate que les parcelles de grandes surfaces occupent la majorité de ce territoire.

**Tableau 7 : Répartition des parcelles privées à la Plaine aux Truie**

PLAINE AUX TRUIES	ares	ha	Nbre
<= 50a	496,26	4,96	26
50a<a<=1ha	1234,90	12,35	18
1ha<ha<5ha	8886,80	88,87	37
5ha<ha<10ha	12996,02	129,96	17
>10ha et+	13298,83	132,99	6
<b>TOTAL</b>	<b>36912,80</b>	<b>369,13</b>	<b>104</b>

Source : SU /DFA province Sud

**Figure 7 : Répartition du nombre de parcelles privées à la Plaine aux Truies**



Source : SU /DFA province Sud

### III.2.1.6 LE FONCIER PRIVE A TENDEA

Dans le secteur de Tendéa, on trouve un grand nombre de parcelles d'une surface comprise entre 1 et 5 hectares ainsi qu'entre 5 et 10 hectares, qui occupent la majorité de la superficie. Les parcelles dont la surface est inférieure à 1 hectare représentent quant à elle, moins de 2% de la surface totale.

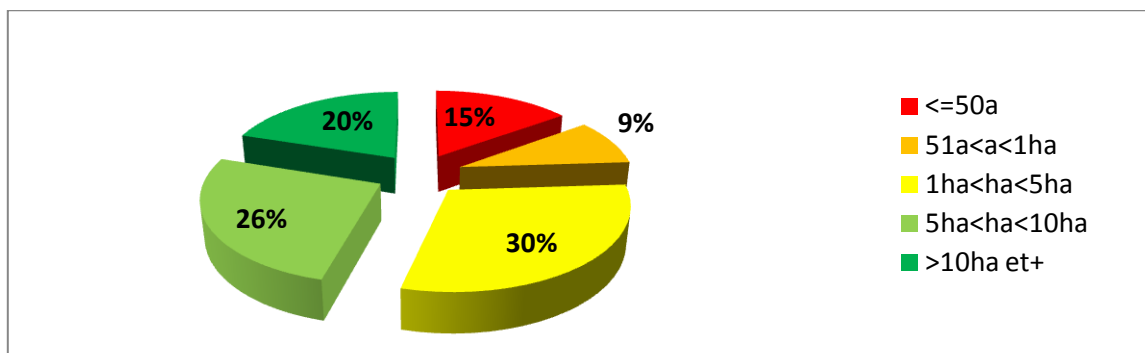
**Tableau 8 : Répartition des parcelles privées à Tendéa**

TENDEA	ares	ha	Nombre
P <= 50a	279,2	2,8	15
50a < p <= 1ha	651,2	6,5	9
1ha < p <= 5ha	10029,5	100,3	30
5ha < p <=10ha	17630,4	176,3	26
P > 10ha	43450,2	434,5	20
<b>TOTAL</b>	<b>72040,5</b>	<b>720,4</b>	<b>100</b>

Source : SU /DFA province Sud

**Figure 8 : Répartition du nombre de parcelles privées à Tendéa**





Source : SU /DFA province Sud

Ainsi, cette analyse foncière nous indique que la commune de Farino, commune rurale, possède des parcelles de taille moyenne. Toutefois, les quartiers de Farino Village, Bas Farino et Focola présentent un nombre important de parcelles inférieures à 50 ares. En effet, ces quartiers regroupent la plupart des habitations. Cependant, ces quartiers possèdent également des parcelles de taille supérieure à 1 hectare, qui occupent une superficie importante du territoire.

### III.2.2 UN FONCIER PUBLIC PEU STRATEGIQUE

Par terres domaniales, il faut entendre les terres appartenant à l'Etat, à la Nouvelle Calédonie, à la province Sud ou à la commune. L'Etat français n'ayant aucun foncier sur la commune, la répartition des terres domaniales se fait entre les 3 dernières citées. Ces zones relevant du domaine public, peuvent faire l'objet de transfert de gestion envers la commune ou supporter des projets d'aménagement, réalisés en partenariat avec des acteurs privés.

Parmi le stock foncier domanial, qui représente environ 50% du territoire, la répartition se fait de la manière suivante :

- La Nouvelle-Calédonie a un espace de 700 ha, soit 14,6% de la superficie de Farino. Ces propriétés concernent essentiellement les terrains au Sud de la commune.
- La province Sud possède 1 500 ha, qui englobent toute la partie Nord de la Commune représentant 31,2% de la superficie communale, dont la majeure partie constitue le parc des grandes fougères.
- La commune de Farino est propriétaire de 200 ha. Ces terrains, bâtis ou non bâtis, couvrent 4,2% du territoire de la commune. Les possessions actuelles de la commune sont faibles. Parmi celles-ci, 120 ha se situent au Nord, sur la route du Parc des Grande Fougères.

On notera que ces ensembles sont homogènes, ce qui peut être un avantage pour l'aménagement du territoire.

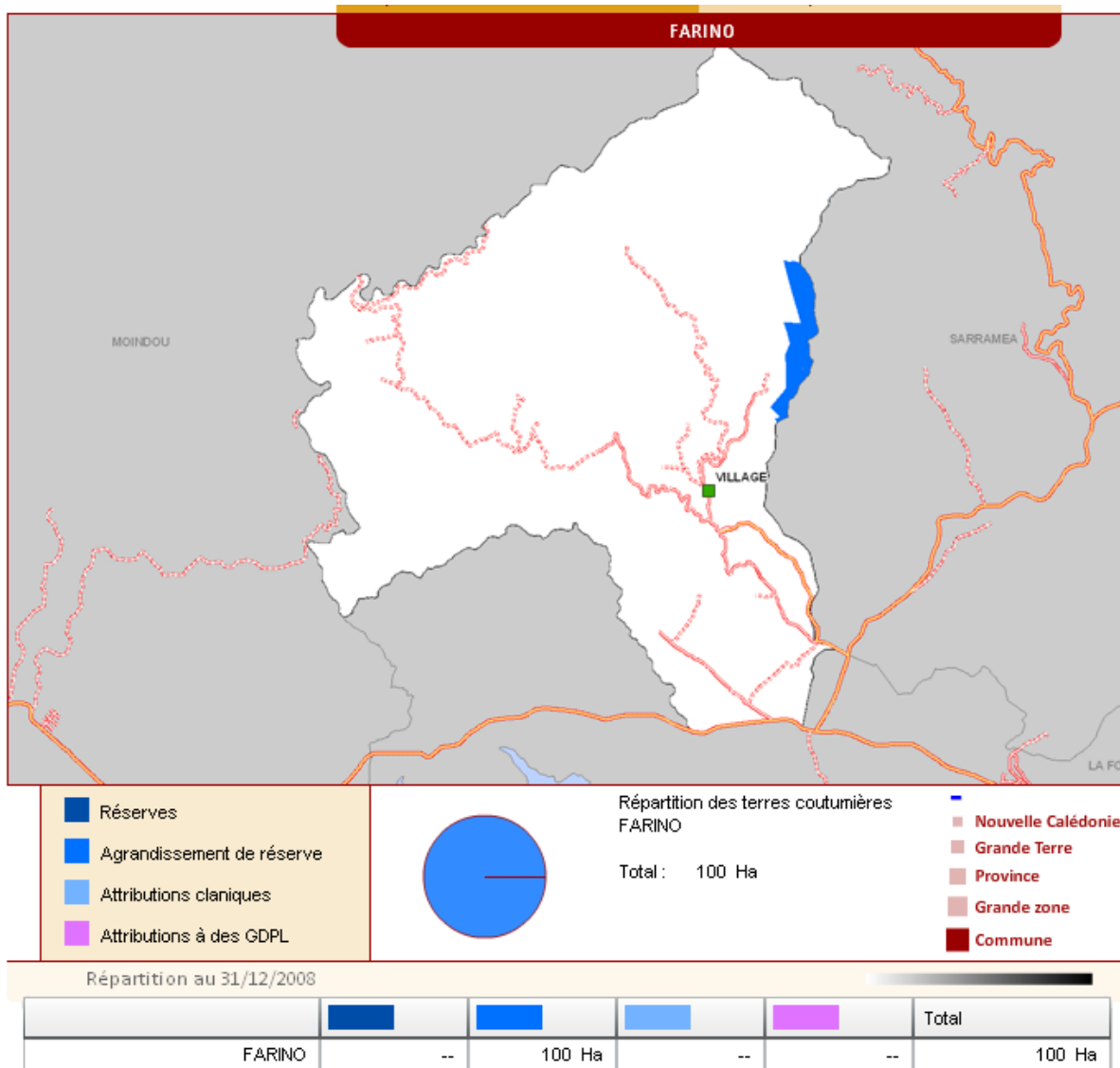
### III.2.3 LES QUELQUES TERRES DE L'ADRAF

Sur la commune de Farino, l'Agence du Développement Rural et de l'Aménagement Foncier possède 8,85 ha de propriétés en stock qui relèvent aujourd'hui du droit privé mais qui pourraient, à terme de la procédure d'attribution, devenir des terres coutumières, avec un projet de lotissement susceptible d'être mis en place.

### III.2.4 PEU DE TERRES COUTUMIERES

La commune de Farino ne comporte aucune tribu. Cependant, elle possède des emprises d'agrandissements de réserves coutumières des tribus de Sarraméa, commune avoisinante. Ces terres sont ainsi situées en limite avec ladite commune et représentent environ 70 ha, soit **0,3% du territoire communal**. A ce titre, il sera important lors de l'élaboration du zonage de les prendre en compte, dans le choix du classement.

**Carte 6 : La répartition des terres coutumières sur Farino**



Source : ADRAF.nc, cartographie des terres coutumières

▪ **RAPPEL AU SUJET DU STATUT DES TERRES COUTUMIERES :**

Les terres de réserves autochtones sont, au titre de la délibération n°67 du 10 mars 1959, **propriétés imprescriptibles, incommutables, insaisissables et inaliénables** des tribus. Ces terres sont placées sous le régime du droit coutumier, reconnu par l'administration à travers notamment de l'article 18 de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999.

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

- Un **grand nombre de terres privées bien situées** dans les zones les plus facilement aménageables.
- La province Sud : grand propriétaire foncier ayant un atout important pour le développement de la commune.
- Une **faible représentation du foncier communal** mais qui reste relativement bien situé
- La Nouvelle Calédonie : un propriétaire important.
- Une seule parcelle de terres coutumières.

## IV. ETAT DES LIEUX DU PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL ET URBAIN / ANALYSE DES RISQUES

## IV.1 LE PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL : UNE RICHESSE ECOLOGIQUE CONCENTREE DANS LES ZONES FORESTIERES

## IV.1.1 PRESENTATION DU MILIEU NATUREL

## IV.1.1.1 UN MILIEU NATUREL CARACTERISE PAR LA PART IMPORTANTE DES FORETS

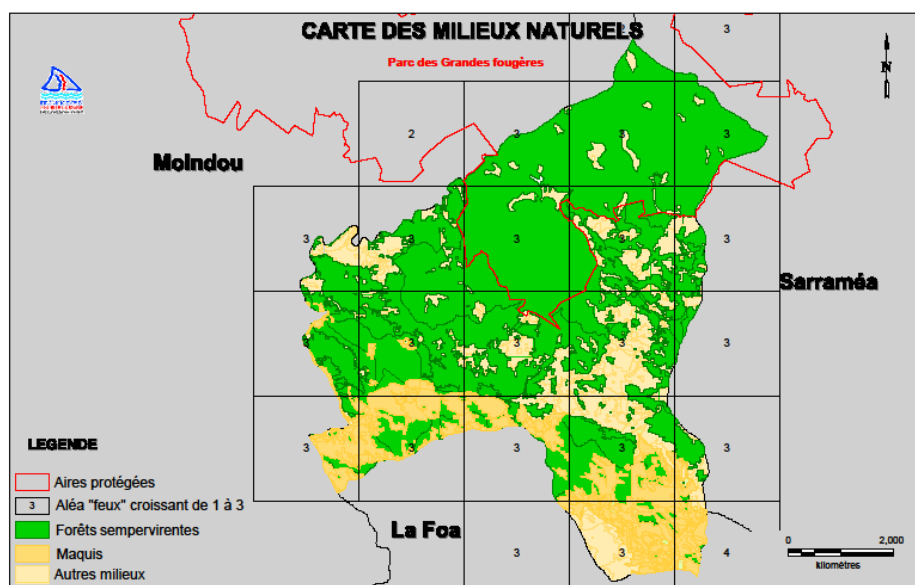
Tableau 9 : L'occupation des sols par le milieu naturel sur Farino

Milieu naturel	Surface (Ha)	Pourcentage (%)
Forêts	3 213	67
Plantations	23	0,48
Maquis	639	13,32
Autres	921	19,20
Mangroves	0	0
Récifs	0	0

Source : DENV, 2012

La commune de Farino compte 67 % de zones forestière sur son territoire, représentant une superficie de 3 213 hectares. Ces zones sont présentes sur quasiment toute la superficie de la commune, seul le Sud du territoire présente, d'autres types de milieux naturels, et notamment du maquis.

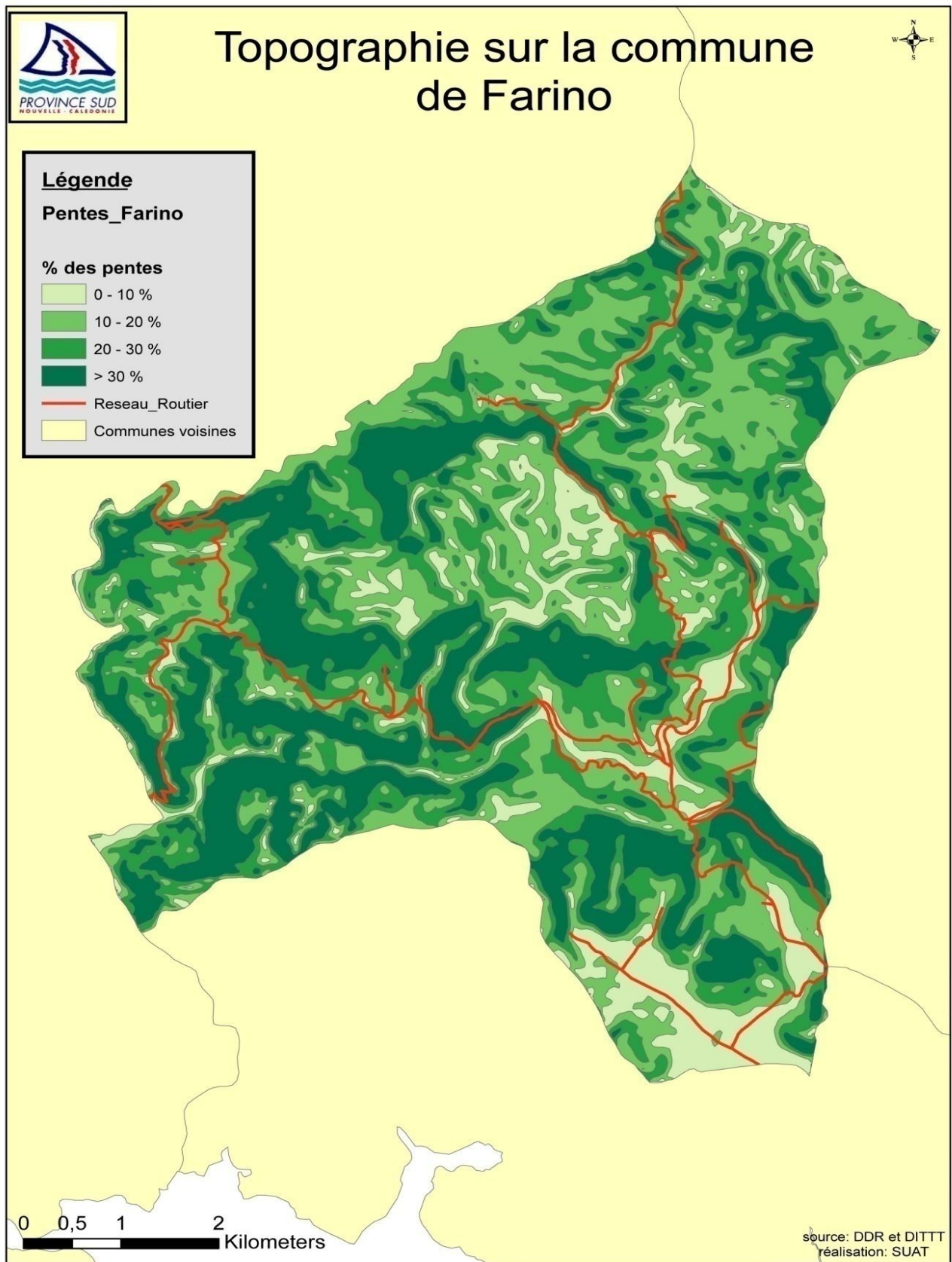
Carte 7 : Le milieu naturel



Source : DENV, 2012

V.1.1.2 UN RELIEF IMPORTANT

Carte 8 : La topographie de Farino



La commune de Farino se situe pour une grande partie entre 300 et 450 mètres d'altitude. Le point culminant de la commune est le Pic Vincent avec une altitude de 701 mètres, situé dans le parc des Grandes Fougères. Le Sud de la commune se caractérise, comme à l'Est, par la présence de quelques vallées présentant des versants dont les pentes dépassent rapidement les 20% de dénivelé. Le Nord de la commune se différencie par la présence de 60% des terres au dessus des 300 mètres d'altitude.

La commune est composée de 3 grands secteurs :

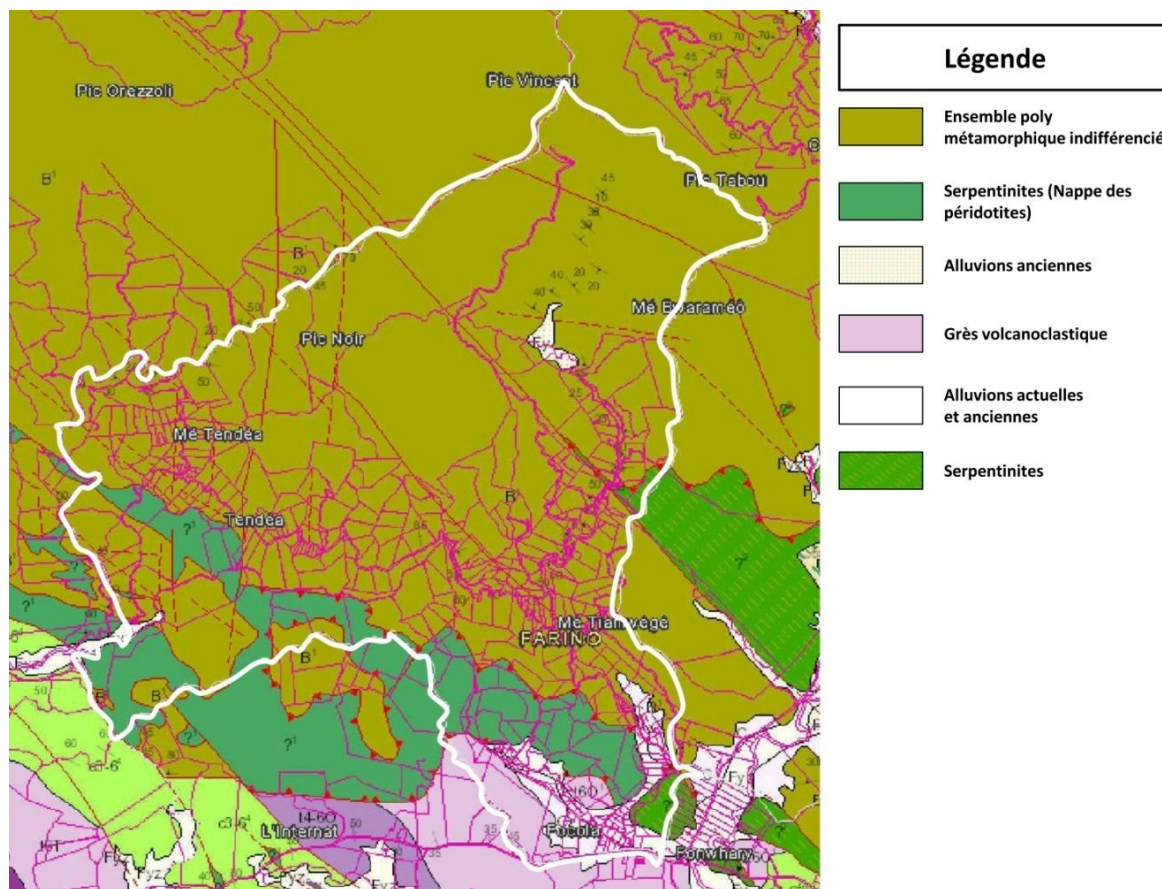
- Dans la zone haute se situe, sur la gauche : la «Vallée de la Tendéa» et sur la droite, la «Plaine aux Truies».
- Dans la zone basse, un relief plat : le «Bas de Farino» et «Focola»
- Au nord, la forêt, avec ses chemins de randonnées.

Des réseaux hydrauliques sont identifiables sur la commune :

- Le premier, au Sud où la rivière Focola draine l'ensemble des eaux vers la rivière la Foa par l'intermédiaire de la Fonwhary, sur 4 kilomètres.
- Le second, au centre, à partir du Pic Vincent où prend naissance la rivière Farino, s'écoule la totalité des eaux de ce bassin versant avec un profil transversal en « U » pour se jeter par la suite dans la rivière Moindou. Dans cette dernière, sont également évacuées les eaux du versant extrême Nord de la commune.

## IV.1.1.3 GEOLOGIE

Carte 9 : Carte géologique de la région de Farino



Source : GEOREP

Le sol de la commune de Farino est répartie en 12 types différents regroupés en 5 grands ensembles morpho-pédologiques :

- Le premier grand ensemble concerne les roches dites volcano-sédimentaires. Les caractères morpho-pédologiques de cet ensemble se décomposent, du fait d'être à proximité de la chaîne centrale, en 4 types de sols distincts. En amont de celle-ci, des sols dits peu évolués d'érosion et des sols bruns sont présents. Ces sols sont très difficiles à aménager du fait de leur situation sur des pentes fortes et de leur très faible réserve en eau. Il s'avère donc important de les protéger afin de ne pas accroître le phénomène d'érosion. Les sols bruns sont des sols riches en argiles, jeunes, peu épais, apparaissant sur des versants de roches basiques. En aval, les pentes étant moins marquées, les types de sols diffèrent avec les sols dits fersiallitiques simples et lessivés.
- Le second ensemble concerne les alluvions récentes d'origines non ultrabasiques. Cet ensemble concerne donc les berges de rivières ainsi que les terrasses récentes délimitées par le lit majeur du cours d'eau. Il est fortement soumis à l'aléa inondation. Les principaux sols rencontrés sont des sols hydromorphes ou peu évolués d'apport alluvial.
- Le troisième ensemble et le plus important, est celui concernant les roches volcano-sédimentaires acides et schistes métamorphiques.
- Le quatrième ensemble a trait au micaschiste, gneiss et glaucophanite. Sur les hauteurs de cette formation, on retrouve des sols déjà vu dans les ensembles précédents : les sols bruns acides et peu évolués d'érosion. Bien qu'acides, ces sols relativement profonds et équilibrés offrent un intérêt pour les cultures arborés ou vivrières, lorsque la pente n'est pas trop forte ce qui est malheureusement rarement le cas. Aussi, dans cette zone règne

la forêt sempervirente de basse et moyenne altitude ainsi que la savane à niaoulis en contrebas des reliefs.

- Le cinquième et dernier ensemble s'applique à la formation sur serpentine. Sa partie amont est similaire par ses sols peu évolués d'érosion et sols bruns. Cependant, dans sa partie aval, sont présents les vertisols (argiles noires). Pendant la période sèche, ces sols se fendent et leur surface se craquelle en petits polyèdres. A l'inverse durant la saison des pluies, ces sols sont très plastiques et très collants.

#### IV.1.1.4 UN CLIMAT TROPICAL

Il n'existe pas de station météorologique sur Farino, aucune donnée propre à la commune n'est donc disponible. Les données fournies par le centre météorologique pour Farino proviennent d'installations situées sur la commune voisine de La Foa, dont le relief est différent de celui qu'on peut trouver sur Farino.

Cependant, nous avons constaté que, de par sa situation géographique, ancrée dans les montagnes, la commune connaît un climat de type tropical humide.

#### IV.1.2 DES MILIEUX TERRESTRES TRES RICHES

##### IV.1.2.1 LA FORET SEMPERVIRENTE HUMIDE: UN MILIEU A FORT POTENTIEL

###### ▪ QU'EST-CE QUE LA FORET SEMPERVIRENTE ?

La forêt dense humide est dite « sempervirente » ou « toujours verte » car la majeure partie des arbres des étages supérieurs ne perdent pas leurs feuilles pendant la saison sèche. Ces forêts, avec plus de 80 % d'espèces endémiques, abritent une multitude d'animaux (oiseaux, insectes, reptiles...) uniques au monde. La fougère arborescente (*Cyathea intermedia*) présente en forêt humide, est l'une des plus grandes fougères au monde, pouvant mesurer jusqu'à 35 mètres de hauteur. Son tronc, très solide, est utilisé pour la sculpture, il sert aussi à faire des pointes de sagaies (flèches). La fougère arborescente est également utilisée en médecine traditionnelle<sup>3</sup>.

Comme on le constate sur la carte suivante, l'importante biodiversité sur la commune de Farino est principalement marquée par la présence de forêt dense sempervirente humide<sup>4</sup>. Cette forêt de basse et moyenne altitude est présente sur approximativement les 2/3 de la commune, principalement au Nord de celle-ci. Cette formation occupe toutes les roches. Elle apparaît dès que la pluviométrie atteint 1.500 mm. Elle naît généralement aux environs de 300 mètres d'altitude pour atteindre sa limite aux environs de 1000 mètres offrant ainsi une bonne couverture forestière pouvant être utilisée dans l'élaboration de parcelles de café sous ombrage. Cette forêt est généralement constituée d'arbres de taille variée d'une hauteur moyenne de 20 mètres et d'un diamètre inférieur au mètre. Elle fournit les principales essences utilisées comme bois d'œuvre tel que le kaori, le faux-hêtre, le bois bleu, le tamanou, l'acacia et le houp. Ces espèces varient selon l'altitude. En effet, entre 600 et 700 mètres, viennent s'ajouter à ceux-ci des espèces d'araucarias. Les strates inférieures sont le lieu de prédilection des palmiers et fougères arborescentes qui ont donné pour ces dernières leurs noms à un plateau : le plateau des Fougères sur le versant Est de la commune. Ainsi, sont présents, tous ces types biologiques qui offrent à la commune une importante biodiversité.

##### IV.1.2.2 DES SAVANES

<sup>3</sup> <http://www.biodiversite.nc/>

<sup>4</sup> Cf. : Carte 7 des milieux naturels



Les savanes principalement à niaoulis se répartissent au Sud de la commune. Celles-ci sont le résultat de l'action conjuguée du défrichement et des feux répétés périodiquement sur la végétation forestière vu ci-dessus.

Ces formations comportent une strate herbacée continue parsemée d'arbres ou d'arbustes en densité variable. Elle s'étend sur la commune jusqu'à des altitudes proche des 600 mètres. Le niaouli très résistant à l'aléa « feux » et très accommodant vis-à-vis des sols où il se trouve, devient alors une plante envahissante pour tous les lieux laissés vacants.

#### IV.1.2.3 DES RESIDUS DE FORET SECHE

Il est à noter que la commune de Farino possède quelques résidus de forêt sèche au bord de la Mairie et des talus adjacents, cependant, ceux-ci ne sont pas répertoriés. Il n'existe donc pas de protection de ces zones. La commune n'est d'ailleurs pas concernée par le programme « Forêt sèche », de la Nouvelle Calédonie, permettant la protection de ces zones. Cependant, la Mairie, dans un souci écologique, a le projet de replanter ce type de végétation.

### IV.1.3 UNE PROTECTION DES MILIEUX NATURELS INDISPENSABLE

#### IV.1.3.1 UNE BIODIVERSITE A PROTEGER

- **LE CLASSEMENT DES MILIEUX SELON LEUR DEGRE DE BIODIVERSITE**
- **Les milieux classés en indice faible (Indice 0)** sont les milieux sans priorité de conservation, comme par exemple les plantations ou les vergers, les savanes.
- **Les milieux classés en indice moyen (Indice 1)** sont des milieux de faible importance pour la conservation de la biodiversité. Ils abritent des espèces introduites ou communes. Ils peuvent également représenter des milieux naturels fortement dégradés, comme par exemple les maquis miniers ouverts.
- **Les milieux classés en indice fort (Indice 2)** sont des milieux d'intérêt important pour la conservation de la biodiversité. Ils abritent en majorité des espèces endémiques, dont certaines peuvent être rares. Ce type de milieu naturel peut être partiellement dégradé mais conserve un potentiel d'évolution positive.
- **Les milieux classés en indice très fort (Indice 3)** sont des milieux naturels essentiels à la préservation de la biodiversité. Ils représentent souvent des milieux peu dégradés ou anthropisés, des milieux rares ou originaux, abritant un grand nombre d'espèces, des espèces rares, vulnérables ou emblématiques, dont certaines peuvent être en danger critique d'extinction.

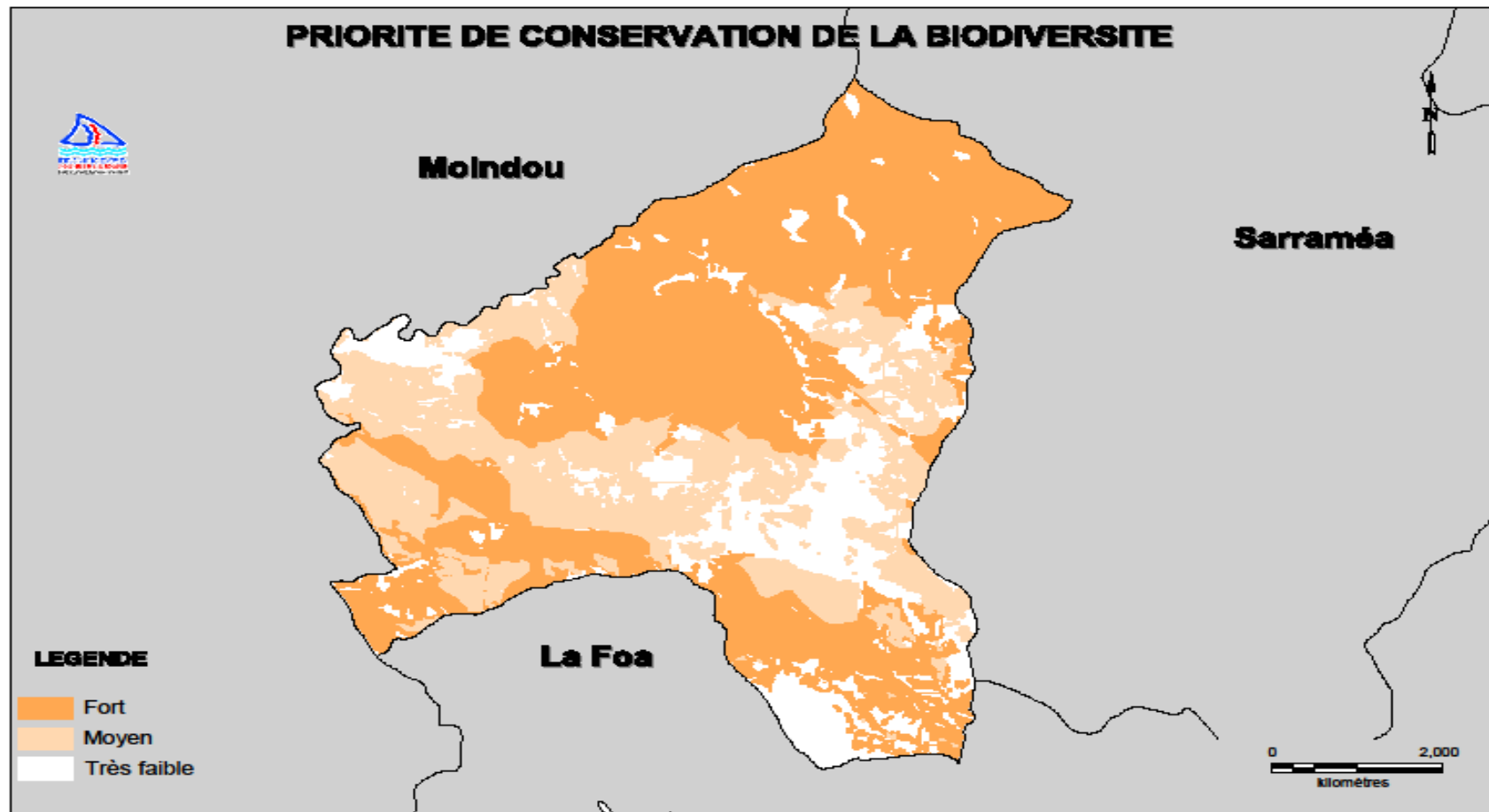
**Tableau 10 : L'occupation des sols par indice de priorité de conservation de la biodiversité**

Indice de priorité de conservation	Surface (Ha)	Pourcentage (%)
<b>Indice 0 (dit faible)</b>	943	19,66
<b>Indice 1 (dit moyen)</b>	35	0,73
<b>Indice 2 (dit fort)</b>	1 351	28,17
<b>Indice 3 (dit très fort)</b>	2 467	51,44

Source: DENV, 2012

Dans la commune, 2 467 hectares de milieu naturel (soit plus de 50% de la commune) sont classés en aléas d'indice 3 (très fort). Farino représente donc un potentiel écologique de grande ampleur. Ces zones sont généralement situées dans le prolongement du parc des Grandes Fougères, au niveau du Pic Noir, à Tendéa et à Focola au Sud-Est de la commune.

Carte 10 : La carte de priorité de conservation de la biodiversité



Source : DENV, 2012

#### IV.1.3.2 LA MESURE PRINCIPALE POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE ECOLOGIQUE : LA CREATION D'AIRES PROTEGEES

##### ▪ QU'EST-CE QU'UNE AIRE PROTEGEE?

Les aires protégées sont accessibles au public mais règlementées. Il y est interdit<sup>5</sup>:

- de chasser, pêcher, collecter ou prélever tout élément ou parties de faune, flore, minéraux, fossiles,
- de déranger les animaux,
- d'y introduire toutes espèces animales ou végétales,
- de nourrir les animaux terrestres ou marins,
- de déverser ou rejet des déchets ou des produits toxiques,
- de faire des feux en dehors des espaces prévus à cet effet.

La commune fait partie de la zone tampon terrestre de la zone côtière Ouest inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO (bassins versants débouchant dans les zones inscrites). Dans cette zone tampon, on retrouve le parc de la réserve naturelle des Grandes Fougères. Ce parc est une forêt tropicale humide, une réserve spéciale de faune et botanique de 4 535 hectares environ, créée en 2008 par la province Sud pour répondre aux objectifs de tourisme durable. Il s'étend sur des terrains volcano-sédimentaires (schistes) à des altitudes variant entre 400 et 700 mètres.

Ainsi, un inventaire réalisé en 2009 par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) évalue à près de 500 le nombre d'espèces végétales du parc des Grandes Fougères, dont 70% sont endémiques. Le parc abrite également de nombreuses espèces d'oiseaux endémiques dont notamment le cagou, le nautou, la fauvette calédonienne, le pigeon vert : il est à ce titre inclus dans un secteur géographique classé « Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux » (ZICO) par l'organisation BirdLife International. Le parc des Grandes Fougères constitue un lieu d'études pour des scientifiques du monde entier (botanistes, entomologistes, ornithologues). Les mesures de protection appliquées dans le parc intègrent la lutte contre les espèces exotiques envahissantes qui menacent la survie de la forêt. Le cerf de Java et le cochon sauvage font partie de ces espèces, ils sont donc chassés dans un secteur du parc des Grandes Fougères qui n'est accessible qu'aux chasseurs.

Le parc permettra donc de :

- protéger les richesses naturelles,
- permettre l'accès à ce patrimoine dans un but récréatif en privilégiant les objectifs de conservation,
- servir de pôle d'attraction soutenant le développement économique de la région.
- Farino recense dans sa partie centrale Nord, une forêt qui assurera l'extension de cette réserve.

---

<sup>5</sup> Source : guide du lagon et des marées 2010

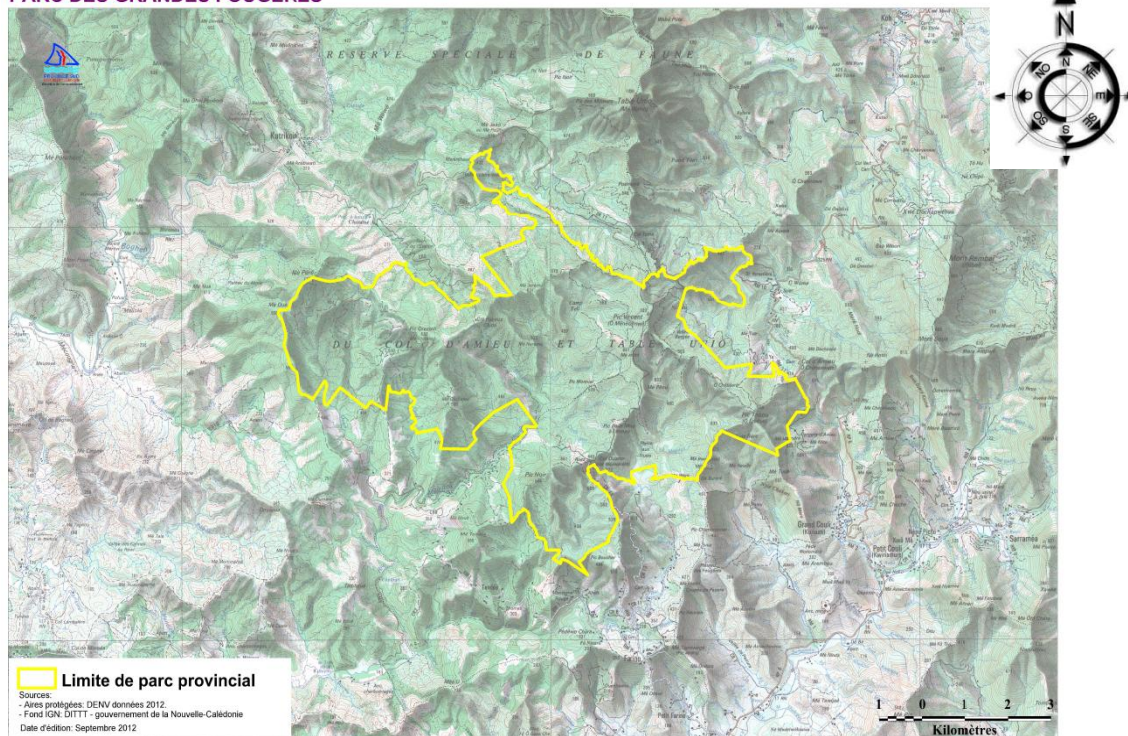


**Carte 11 : Carte de la zone tampon terrestre de la zone côtière Ouest**

Source : Rapport Site 2 : Zone Côtière Ouest - Ministère de l'écologie et du Développement durable - Ministère de l'Outre-mer - gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - province Sud - province Nord - province des Iles Loyauté.

**Carte 12 : Carte de l'emprise du parc des Grandes Fougères à Farino**

**PARC DES GRANDES FOUGÈRES**



---

#### IV.1.3.3 DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ABSENTES SUR LA COMMUNE

La commune de Farino ne compte pas d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

#### CE QU'IL FAUT RETENIR...

#### LE PATRIMOINE NATUREL

- Une large surface de zones forestières de grande valeur écologique.
- Un **relief très important** sur une majeure partie du territoire.
- Un milieu particulièrement riche par les **grandes surfaces de forêt humide**, mais également de **maquis minier**.
- Un enjeu de conservation de la biodiversité d'échelle mondiale.
- Le **Parc des Grandes Fougères** : une mesure phare pour la mise en valeur environnemental du secteur.

## IV.2 UN PATRIMOINE URBAIN RESTREINT

A ce jour, Farino ne détient pas de monument classé ou inscrit au patrimoine. Cependant, il n'en reste pas moins qu'il existe certains éléments historiques et notamment : des murets, un vestige de poudrière, une tour de guet et un lavoir. Même si ces éléments sont quelque peu dégradés, ils représentent un potentiel patrimonial certain et leur mise en valeur paraît nécessaire. A l'occasion de la journée du patrimoine, ces bâtiments historiques ont justement fait l'objet de visites, ce qui va dans le sens d'une politique de revalorisation patrimoniale.

Le centre du village quant à lui, ne présente pas d'élément remarquable à proprement parlé. Il regroupe essentiellement les services de la mairie et des habitations. Par ailleurs, pour beaucoup d'infrastructures, la commune de Farino dépend des communes avoisinantes, notamment de la Foa.

### CE QU'IL FAUT RETENIR...

### LE PATRIMOINE URBAIN

- Des éléments patrimoniaux riches et variés, à mettre en valeur et à classer.

## IV.3 ANALYSE DES RISQUES NATURELS

### ▪ QU'EST-CE QU'UN RISQUE ?

On parle de risques et plus particulièrement de risques naturels lorsque les phénomènes cycliques et d'intensité aléatoire peuvent, lors de leurs manifestations localisées, faire subir des dommages aux biens et aux personnes (l'enjeu). En effet, des inondations catastrophiques auront peu d'incidence dans une région déserte, alors qu'une crue modeste représentera un risque élevé dans une zone fortement urbanisée.

L'urbanisation croissante a accru :

- les risques de glissements de terrains liés à l'instabilité des sols, aux eaux pluviales, aux affouillements pour la construction d'ouvrages et la mise en place de réseaux,
- les risques d'inondations liés à un accroissement des surfaces imperméabilisées, aux actions anthropiques.

### ▪ QU'EST-CE QU'UN ALEA ?

Un aléa est la probabilité qu'un événement naturel violent se produise. L'évaluation de l'aléa ne préjuge en rien des dégâts éventuels ou des conséquences économiques possibles. C'est pourquoi, **avant d'effectuer le zonage du PUD, il est indispensable d'évaluer les aléas qui pourraient se transformer en risques après anthropisation.** Il convient une fois ces aléas définis, de quantifier l'acceptabilité du risque et de prévoir des conditions sécuritaires à l'aménagement.

### IV.3.1 FACE AUX RISQUES CYCLONIQUES : ADOPTER UNE ATTITUDE PREVENTIVE

#### ▪ LES RISQUES ENCOURUS LIES AUX CYCLONES

Les cyclones ont une probabilité d'occurrence annuelle. Les risques potentiels encourus sont liés à la montée des eaux, aux glissements de terrain par saturation en eau des sols et à la force du vent. Les cyclones sont suffisamment fréquents en Nouvelle-Calédonie pour avoir un impact sur la morphologie des récifs coralliens. Outre l'impact direct de destruction dû à la force des houles cycloniques, les cyclones induisent une forte sédimentation en zone lagunaire au débouché des rivières, particulièrement dans les bassins versants touchés par l'exploitation minière.

Néanmoins le danger le plus immédiat est celui des vents violents qui accompagnent ces phénomènes et qui comportent des risques non négligeables sur les zones urbanisées et ses habitants, surtout lorsqu'il s'agit de constructions précaires.

Après le passage des cyclones sur la commune, celle-ci relève certains problèmes récurrents, notamment les inondations, les affaissements de terrain, les chutes d'arbres et des réseaux électriques et téléphoniques. A titre d'exemple, le passage du cyclone « Betty » en 1996 avait provoqué dans la rivière de la Focola des inondations de 6 à 7 mètres.

Dans ce cadre, il est important de se prémunir de tels risques liés aux cyclones. Plusieurs recommandations peuvent être définies :

- Mise en place d'un système de prévision et d'alerte rapide.
- Etude et choix des sites de construction d'ouvrages majeurs dont la rupture ou l'endommagement serait un facteur d'aggravation de la catastrophe.

Par ailleurs, un Plan de Secours Intercommunal est en cours d'élaboration dans le cadre du SIVM, en 2012, ce qui permettra d'améliorer la qualité de l'intervention de secourisme après des dommages.

#### IV.3.2 LES RISQUES D'INONDATION : UNE REALITE CONSTATEE

##### ▪ LES ORIGINES DE L'INONDATION

Les inondations constituent avec la sécheresse, un fléau majeur qui frappe, d'une manière générale, la Nouvelle-Calédonie. En effet, s'y trouvent concentrés les causes climatiques, morphologiques et humaines qui déterminent ou aggravent ce phénomène. C'est ainsi que des épisodes pluvieux importants ou exceptionnels sur des bassins versants de grandes tailles provoquent régulièrement le débordement des cours d'eau dans les plaines qui les bordent (plaines qui reçoivent elles-mêmes d'abondantes précipitations). Les inondations sont donc un phénomène lié à des événements climatiques particuliers combinés à une configuration morphologique de plaines alluviales. Dans les types de plaine deltaïque, le lit mineur du cours d'eau, rehaussé par les alluvionnements, s'insère entre des levées de berges plus ou moins importantes ; le niveau des crues, même moyennes, arrive à être supérieur à l'altitude des parties basses des plaines. Les inondations peuvent survenir lors du passage d'un cyclone, mais aussi lors de pluies d'orage, ou bien suite à une rupture brutale d'un embâcle sur une rivière. Il existe également des phénomènes de submersion des terres par la mer sous l'effet de la dépression atmosphérique.

##### ▪ LE DEGRE D'INONDABILITE D'UN SECTEUR

L'inondabilité d'un secteur peut être sensiblement aggravée sous l'action humaine : aménagements en plaine inondable, terrassements incohérents, augmentation de la surface imperméable sous l'effet de l'urbanisation, drainage des terres agricoles, disparition de la couverture végétale sont autant de facteurs qui dévient et modifient le cours de l'eau et donc des inondations.

Ainsi, pour ne pas aggraver les conséquences liées aux inondations, l'aménagement des rivières, des bassins versants et plus globalement des zones inondables doit être réalisé dans un cadre cohérent et préventif. La réglementation doit être stricte pour assurer des aménagements sécuritaires.

Presque toutes les rivières de Nouvelle-Calédonie sont sujettes à des débordements de leur lit mineur lors des périodes de fortes précipitations, les rivières Farino, Focola et les creeks Fô Cagawa et la Fô Bwari n'échappent pas à cette réalité.

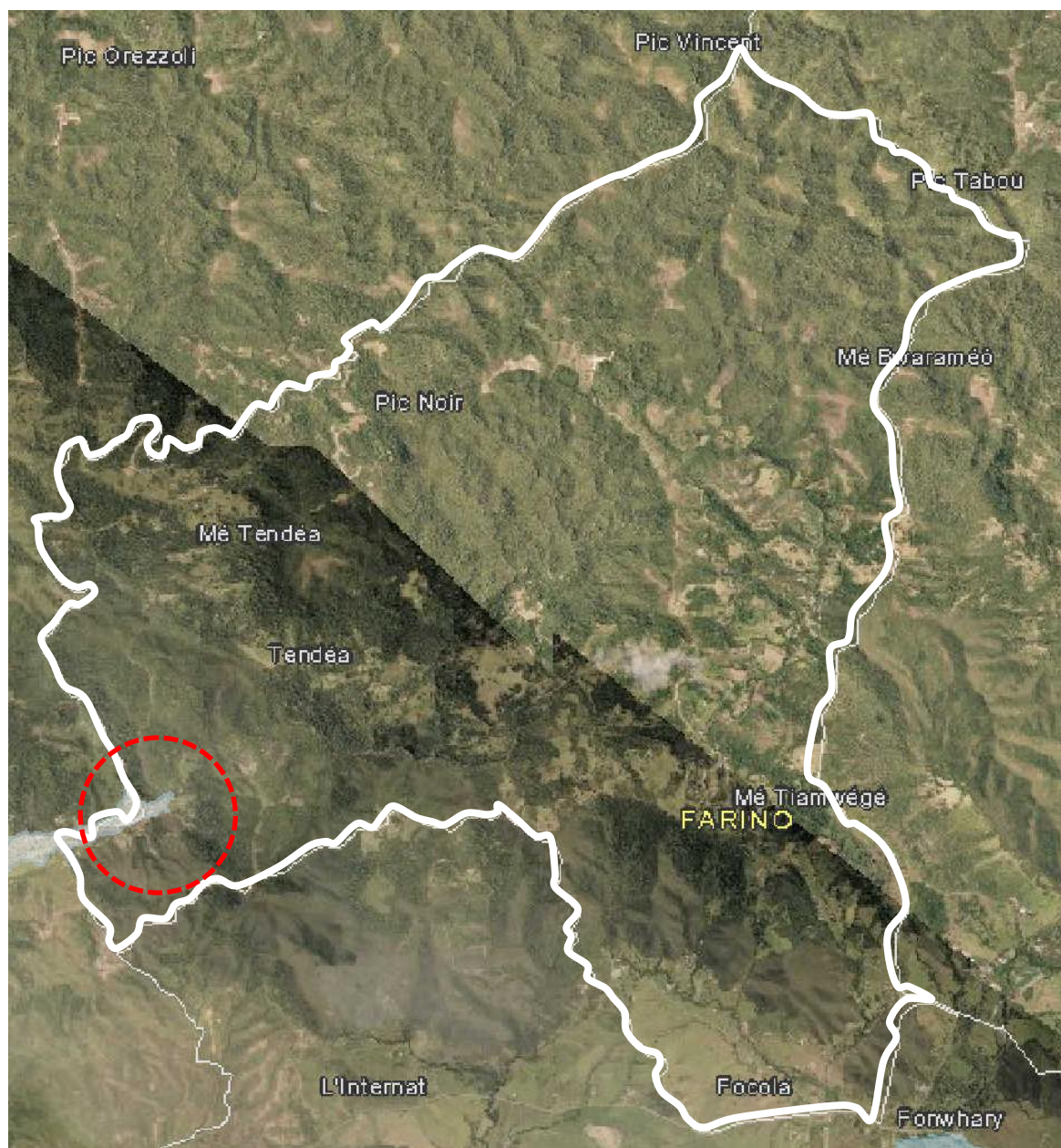
A l'heure actuelle, Farino n'a fait l'objet d'aucune étude de zones inondables. Une étude de la Province Sud est prévue pour 2013. Cependant, il est avéré que le risque d'inondation existe, tout particulièrement le long de la rivière Focola. En effet, l'expérience montre que la rivière augmente régulièrement de plusieurs mètres. Cela s'explique par la caractéristique montagnaise de la rivière qui possède de fortes pente et un lit mineur restreint. Les inondations ont donc la particularité d'être très intenses mais de courte durée. Il est nécessaire à terme de mener une étude d'évaluation du risque d'inondation sur ce secteur (demande à faire auprès de la province ou de la Nouvelle Calédonie).

Il faut noter cependant qu'une étude a été réalisée par la DAVAR<sup>6</sup> en 2003 sur la commune de Moindou d'après la méthode hydrogéomorphologique, qui touche une petite partie de la commune de Farino. Cette étude révèle une zone potentiellement inondable le long du cours d'eau Moindou, au sud ouest de Farino, comme l'indique la carte ci-dessous.

---

<sup>6</sup> Commune de Moindou, Atlas des cartes d'inondabilités potentielles, DAVAR, Septembre 2003



**Carte 13 : Les zones exposées au risque inondation à Farino le long du cours d'eau Moindou**

Source : Géorep.nc

Dans l'attente d'une étude complémentaire nécessaire pour évaluer le risque d'inondation sur la commune, on peut limiter la portée par la prise en compte du risque dans le type et la conception des projets ainsi que la localisation et le dimensionnement des infrastructures :

- Mesures particulières de construction ou d'inconstructibilité dans les zones les plus exposées.
- Construction si nécessaire de points hauts où la population et les animaux peuvent se réfugier en cas de besoin.
- Mesures de protection contre la déforestation et l'accélération de l'érosion sur les terres des bassins versants qui sont des facteurs de diminution des temps de concentration des écoulements et qui aggravent donc les inondations.
- Information et formation des autorités administratives et de la population.
- Rectification et amélioration de la capacité de transport du lit mineur.
- Ouvrages de stabilisation du lit et des écoulements.
- Dérivations d'écoulements exceptionnels.

### IV.3.3 LES RISQUES DE GLISSEMENT DE TERRAIN

#### ▪ L'ORIGINE DU RISQUE DE GLISSEMENT DE TERRAIN

L'ensemble de la Nouvelle-Calédonie est soumise au risque de mouvements de terrain. En effet plusieurs facteurs sont propices à l'apparition de tels événements : une intense altération des roches en climat tropical, de fortes pentes, des événements pluvieux cycloniques qui préparent et déclenchent des phénomènes d'instabilité.

L'érosion et la sédimentation naturelles sont fortement accentuées par les feux de brousse. Ces problèmes représentent, en période de crues cycloniques, la plus importante source de dégradation pour le littoral, les récifs frangeants et le lagon.

Affectés par des glissements de terrains, des écroulements, des coulées de boue,... mais également par des ravinements, du ruissellement concentré, les reliefs et les sols évoluent. Il en résulte un certain nombre de nuisances qui, lorsqu'elles se superposent à des aménagements (urbains, agricoles, touristiques ou autres) peuvent ne plus être supportable économiquement, sans compter les éventuelles menaces qu'elles font peser sur la sécurité des personnes et des biens.

Le programme "Cartographie des formations superficielles et des aléas mouvements de terrain" mené par la DIMENC entre 1999 et 2005, n'a pas couvert la commune de Farino. Il n'y a donc pas de donnée existante sur les glissements de terrain sur cette zone.

Cependant, des traces de glissements anciens ont déjà été repérées dans la commune. Par ailleurs, un glissement de terrain s'était déclenché dans le col de Farino, il y a 10 à 15 ans. Ce dernier n'avait pas provoqué de dégâts étant donné l'absence d'urbanisation dans cette zone.

Il n'en reste pas moins qu'il est certain que le glissement de terrain constitue un aléa très présent sur la commune, notamment dans les zones présentant de fortes pentes. Le PUD prévoit donc dans les secteurs pentus (à partir de 30%)<sup>7</sup> d'interdire l'urbanisation, qui pourrait créer ainsi un risque de glissement de terrain.

### IV.3.4 LES FEUX DE BROUSSE : UN RISQUE PEU PRESENT

#### ▪ L'ORIGINE DU RISQUE DE FEUX DE BROUSSE

La problématique du feu est importante en Nouvelle Calédonie, en effet les risques encourus par les biens et les personnes mais aussi par la faune et la flore sont nombreux.

Il existe trois origines possibles aux feux de brousse :

- Origine naturelle : ces déclenchements sont rares et souvent liés à la foudre.
- Origine anthropique liée à l'indifférence ou à l'inconscience : dans les deux cas, l'origine des feux est souvent issues de pratiques agricoles telles que le brûlis, les feux de campement mal éteints ou des mégots jetés en bord de route.
- Origine anthropique volontaire : elle est particulièrement difficile à reconnaître et peut engendrer des poursuites en justice. Il s'agit la plupart des cas de malveillance, de vengeance ou encore de pyromanie.

---

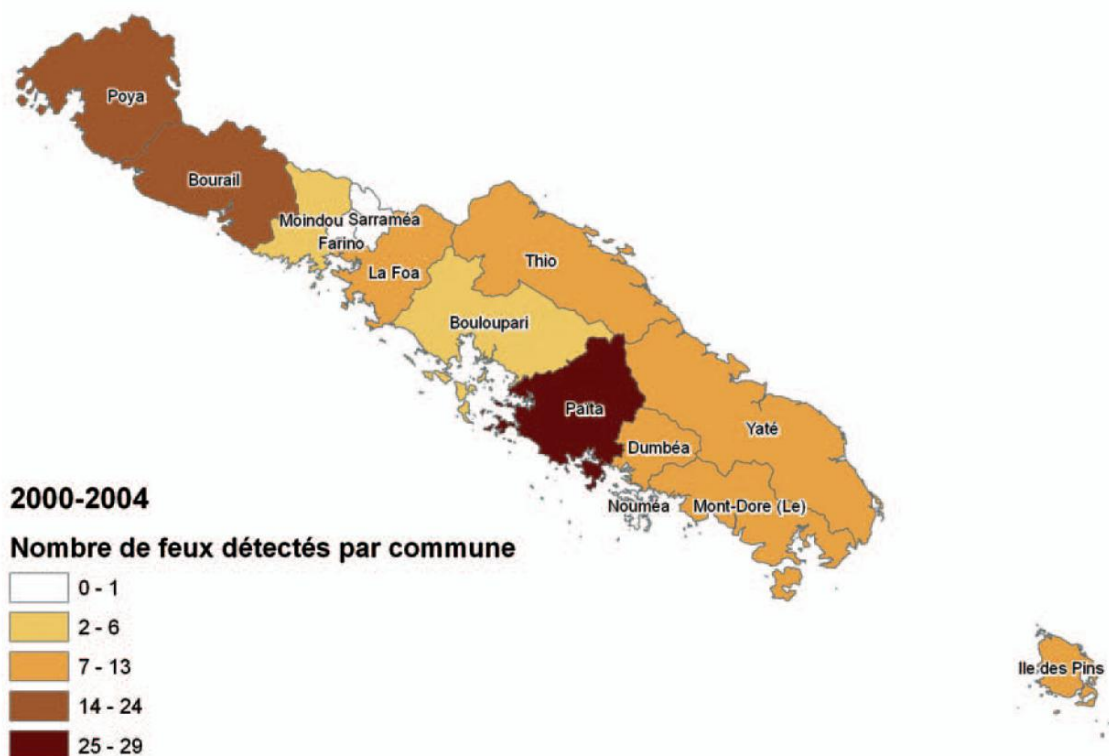
<sup>7</sup> Cf. : carte 8 de la topographie de Farino

Les conséquences sont nombreuses :

- Destruction de la flore originelle qui sera remplacée par un écosystème moins riche et beaucoup plus pyrogène.
- Disparition de la faune endémique qui n'est pas adaptée aux feux.
- Augmentation de l'érosion et de l'imperméabilisation des sols.
- Développement des espèces envahissantes car elles possèdent une meilleure adaptabilité.
- Diminution de la disponibilité en eau.
- Perte des atouts touristiques, risque de banalisation des paysages lors de la repousse.

La commune de Farino est faiblement sujette à cet aléa étant donné son climat humide, comme le démontre la carte ci-dessous qui dénombre moins de un feu pendant la période 2000-2004.

Cependant, les communes de Farino, Boulouparis, Sarraméa, La Foa et Moindou se sont regroupées en un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVM), qui est à l'origine de la construction d'une caserne de pompiers se situant à Fonwhary.



**Carte 14 : Les feux détectés par commune entre 2000 et 2004**

Source : Rapport Site 2 : Zone Côtière Ouest - Ministère de l'écologie et du Développement durable - Ministère de l'Outre-mer - Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - Province Sud - Province Nord - Province des Ile Loyauté

#### IV.3.5 L'AMIANTE ENVIRONNEMENTAL : UN RISQUE QUASI OMNIPRESENT

##### ▪ QU'EST-CE QUE L'AMIANTE ENVIRONNEMENTAL ET QUELS SONT SES RISQUES ?

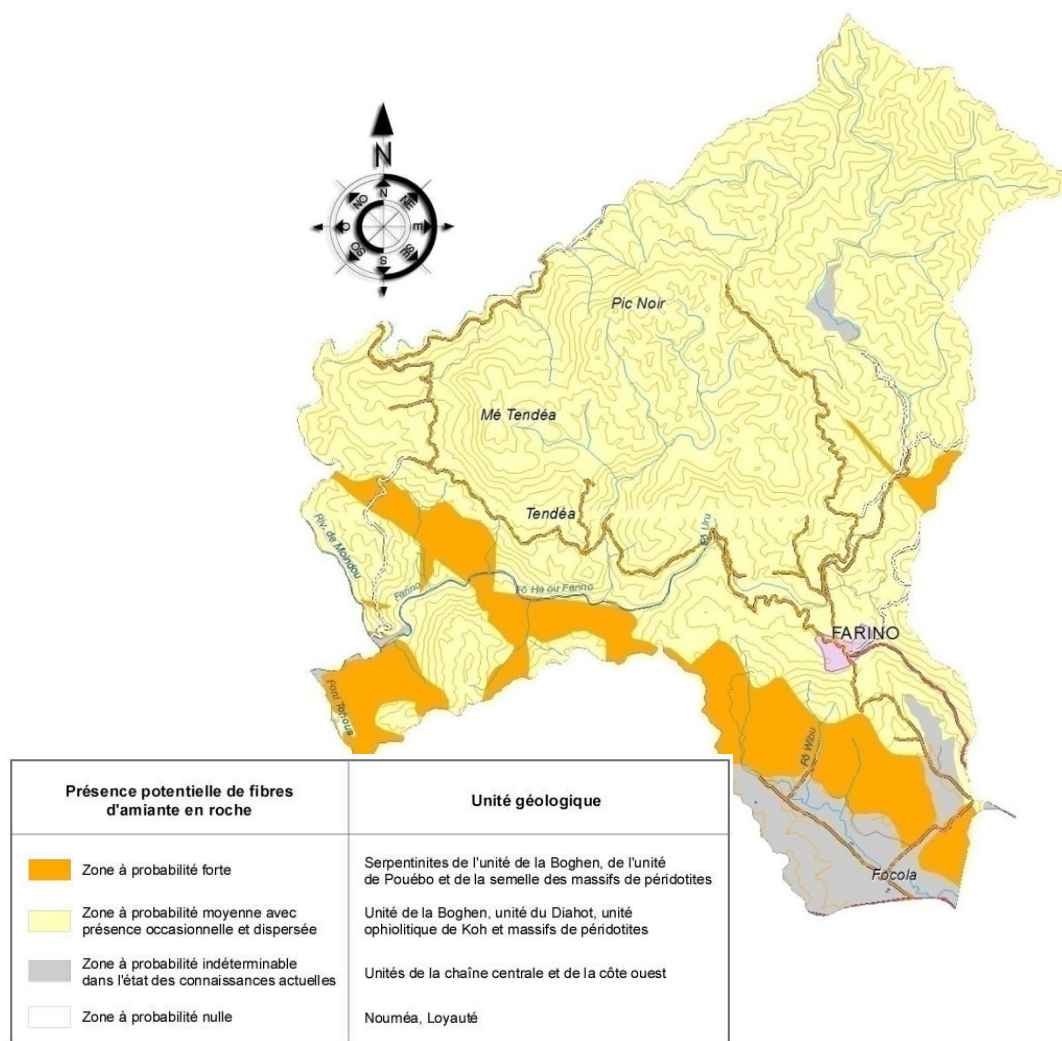
L'amiante est une substance minérale présente sous forme de fibres microscopiques. Lorsque ces roches ne sont pas affleurantes ou manipulées les fibres restent contenues sans possibilité de libération. C'est lors de manipulations ou lorsque les roches sont à nus que le risque d'exposition aux fibres est avéré : en effet, lors de la réalisation de travaux (terrassements, extractions, etc.) ou lorsque les roches sont apparentes et soumises aux phénomènes naturels (vents, érosion, etc.), les fibres sont libérées et mises en suspension dans l'air. Ces fibres peuvent être à l'origine de pathologies mortelles.

La Nouvelle-Calédonie a cette particularité d'avoir de l'amiante à l'état naturel. La répartition des zones à risques est liée à la constitution géologique du territoire qui possède des roches susceptibles de contenir des fibres d'amiante. Ainsi une carte des formations potentiellement amiantifères en Nouvelle-Calédonie réalisée conjointement par le BRGM, l'IRD, l'Institut Pasteur et la DIMENC, réalisée sur la base de la cartographie géologique, indique les zones à risques d'amiante.

La commune de Farino est impactée sur presque son ensemble par des zones potentiellement amiantifères et ce à des probabilités variables. Ainsi, on retrouve une vaste étendue à probabilité moyenne avec présence occasionnée et dispersée, notamment au niveau du village de Farino. Il existe également des zones à probabilité forte, pouvant être repérées sur trois sites, une sur l'extrême Sud Ouest, une sur la partie Sud de Farino (formant une bande) et une autre sur la partie centrale Est. L'urbanisation n'est pas développée dans ces zones à probabilité forte. Par ailleurs, l'urbanisation à Focola appartient à une zone où la présence potentielle d'amiante est indéterminable.

Dans ces zones à risques il s'avère donc indispensable de prendre certaines précautions avant tous travaux (terrassement, construction, ...) ou toutes activités susceptibles de bouger de la terre et de mettre à nue ces roches (agriculture, etc.). Il est nécessaire de :

- Consulter le service géologique de la Nouvelle-Calédonie,
- Evaluer les risques et prévoir des mesures de protection le cas échéant, qui comprennent notamment :
  - Mise en place des protections individuelles selon l'intensité du risque (masques),
  - Humidifier préalablement le sol par arrosage avant de le travailler afin d'éviter l'envol de poussières,
  - Changements fréquents des vêtements de travail,
  - Techniques de déblais recouverts et confinés sur place ; une zone de stockage appropriée doit être identifiée et cartographiée,
  - Restreindre au minimum la surface de la zone terrassée et les volumes de matériaux excavés,
  - Revégétaliser (gazon, herbacées, plants...) la surface du site après travaux et pérenniser le bon état de la couverture mise en place.

Carte 15 : Carte des zones à probabilité amiantifères sur la région de Farino<sup>8</sup>

Source : DIMENC, 2012

### CE QU'IL FAUT RETENIR...

### LES RISQUES NATURELS

- Les inondations : un risque non évalué mais effectivement constaté, qui nécessite la mise en place de mesures d'aménagements et de prescriptions spécifiques préventives.
- Un risque de glissements de terrains non évalué mais potentiellement existant qui nécessite des mesures préventives.
- **Les feux de brousse** : un risque peu présent.
- **L'amiante environnemental** : un risque bien présent qui induit des précautions lors de travaux ou mise en place d'activités dans ces zones.

<sup>8</sup> « L'attention est attirée sur le fait que les cartes de définition des milieux naturels et de priorisation de conservation de la biodiversité sont établies à différentes échelles de temps et en recourant à des sources multiples (données de terrain, photographies aériennes, imagerie satellitaire).

Il en résulte que les éléments issus de ces cartes sont à prendre en considération à titre indicatif, en tant qu'élément d'alerte et de vigilance sur les impacts éventuels des projets sur les périmètres concernés.

La connaissance de la nature, de la qualité et de la sensibilité des milieux naturels susceptibles d'être affectés par un projet nécessite une visite de terrain afin de pouvoir confirmer / infirmer les données issues de ces cartes. » DENV.

## V. ANALYSE SOCIO ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

## V.1 LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

## V.1.1 FARINO : UNE COMMUNE EN PLEINE CROISSANCE

Au dernier recensement de 2009, la population de la commune de Farino était de 598 habitants, ce qui fait d'elle la commune la moins peuplée de Nouvelle-Calédonie. Cependant, sa population est en constante augmentation.

Le tableau suivant présente l'évolution de la population de la commune de Farino, des communes limitrophes et de la province Sud sur la période 1969-2009. Les effectifs de population sont issus des recensements de la population effectués par l'ISEE.

**Tableau 11 : L'évolution de la population de la commune de Farino, des communes voisines, de la province Sud et de la Nouvelle-Calédonie entre 1969 et 2009**

	1969	1976	1983	1989	1996	2004	2009	Evolution 1969- 2009
<b>Farino</b>	161	194	253	237	279	459	598	271 %
<b>La Foa</b>	1 333	1 993	2 094	2 155	2 502	2 903	3 323	149 %
<b>Sarraméa</b>	331	357	483	400	486	610	636	92 %
<b>Moindou</b>	291	387	378	461	568	602	704	142 %
<b>Yaté</b>	1 113	1 365	1 387	1 408	1 554	1 843	1 881	69 %
<b>Canala<sup>9</sup></b>	3 559	3 884	3 842	3 966	3 374	3 512	3 341	- 6 %
<b>province Sud</b>	61 150	86 694	98 548	111 735	134 546	164 235	183 007	199 %
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	100 579	133 233	145 368	164 173	196 836	230 789	245 580	144 %

Source: ISEE RGP 2009

La population de Farino a augmenté depuis 1969 mais en comparaison avec ses communes avoisinantes, son augmentation est beaucoup plus importante. Avec 437 habitants supplémentaires par rapport à 1969, la population communale a quasiment quadruplé alors que pour la même période dans des communes telles que Moindou, Sarraméa ou La Foa, la population n'a pas triplé.

Le tableau suivant, présente l'évolution de la croissance démographique annuelle pour la commune de Farino, les communes voisines, ainsi que pour la province Sud, calculée pour chaque période inter censitaire.

<sup>9</sup> Canala et Kouaoua jusqu'en 1989

**Tableau 12 : Le taux annuel de l'évolution de la croissance démographique entre 1969 et 2009**

	1969-1976	1976-1983	1983-1989	1989-1996	1996-2004	2004-2009	1969-2009
<b>Farino</b>	2,93 %	4,34 %	-1,05 %	2,53 %	8,06 %	6,06 %	6,79 %
<b>La Foa</b>	7,07 %	0,72 %	0,49 %	2,30 %	2,00 %	2,89 %	3,73 %
<b>Sarraméa</b>	1,12 %	5,04 %	-2,86 %	3,07 %	3,19 %	0,85 %	2,30 %
<b>Moindou</b>	4,71 %	-0,3 %	3,66 %	3,32 %	0,75 %	3,39 %	3,55 %
<b>Province Sud</b>	5,97 %	1,95 %	2,23 %	2,92 %	2,76 %	2,29 %	4,98 %
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	4,64 %	1,30 %	2,16 %	2,84 %	2,16 %	1,28 %	3,60 %

Source : ISEE RGP 2009

On note que la croissance démographique de Farino est nettement plus dynamique que celle de ses communes avoisinantes, elle représente même une croissance en moyenne supérieure à celle de la province Sud et de la Nouvelle Calédonie.

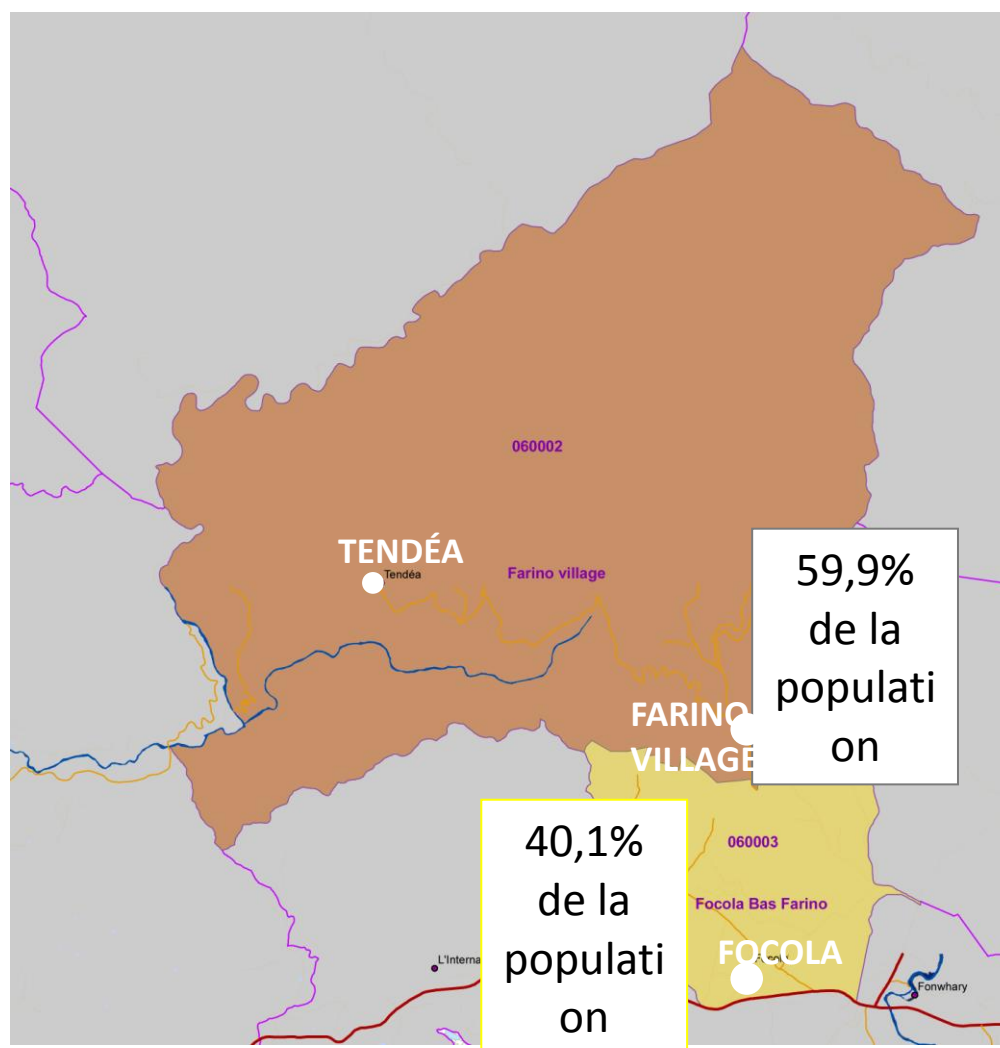
#### V.1.2 UNE POPULATION CONCENTREE AU VILLAGE ET A FOCOLA

On peut considérer qu'il existe sur le territoire de la commune 5 pôles d'habitats assez éloignés les uns des autres. Le centre urbain du village, la Plaine aux Truies, Tendéa (assez diffus), Bas Farino et Focola. L'habitat s'étend dans les vallées aux pieds des massifs dont la pente est trop raide pour être aménagée. Les deux principaux pôles urbanisés sont le Village qui regroupe les quelques équipements de la commune, le Bas Farino et Focola.

De manière générale, l'habitat est assez dispersé le long des vallées et voiries principales, ce qui pose des problèmes de mitage sur la commune c'est-à-dire, d'étalement et de dispersion de l'habitat. Ce phénomène est à l'origine de plusieurs inconvénients :

- Il induit un coût supérieur pour la collectivité dans le cadre de l'extension de ses réseaux.
- Il est consommateur d'espace dont la vocation pourrait rester agricole ou naturelle.
- Il suppose une augmentation des déplacements privés qui ne peuvent être assumés par la collectivité.

Carte 16 : Répartition de la population de Farino



Source : ISEE 2009

### V.1.3 UNE POPULATION JEUNE

La population de Farino est caractérisée par la part importante des moins de 20 ans : 34,3%. Le nombre d'habitants ayant entre 20 et 59 ans représente 52,5% du total ce qui fait une quantité importante de personnes en âge de travailler. Les plus de 60 ans, quant à eux, comptent pour 13,2%. Au final, l'âge moyen des Farinois est de 34,4 ans ce qui fait d'eux une population jeune, mais comparativement au reste de la Nouvelle-Calédonie (30 ans) et de la province Sud (31 ans), elle reste plus âgée.

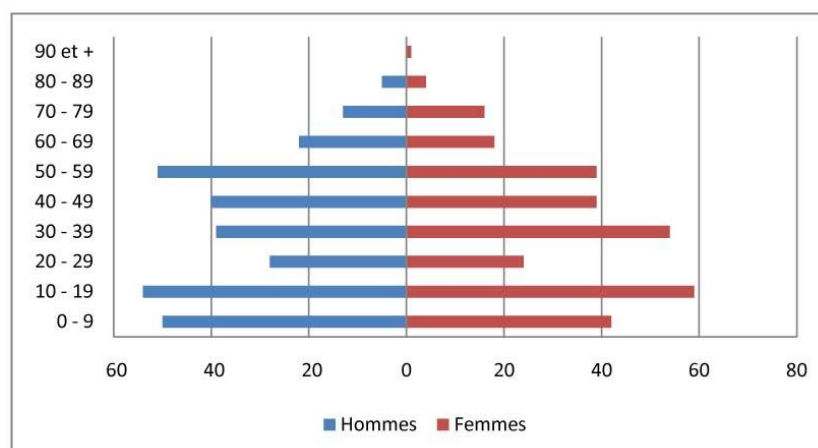
Tableau 13 : La répartition de la population de Farino en 2009

	0 à 9 ans	10 à 19 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 69 ans	70 à 79 ans	80 à 89 ans	90 ans et plus	Total
Nombre	92	113	52	93	79	90	40	29	9	1	598
%	15,4%	18,9%	8,7%	15,6%	13,2%	15,1 %	6,7%	4,8%	1,5%	0,1%	

Source: ISEE RGP 2009



Figure 9 : La pyramide des âges de Farino en 2009



Source : ISEE RGP 2009

#### V.1.4 DES MENAGES QUI AUGMENTENT EN NOMBRE ET DIMINUENT EN TAILLE

La taille moyenne des ménages est en légère diminution. En effet, alors qu'en 1996 elle était de 3,1 individus par ménage (279 résidents pour 91 ménages), elle est descendue à 3 en 2004 (459 résidents pour 152 ménages), puis à 2,92 en 2009. Malgré cette baisse de la taille moyenne des ménages, leur nombre est par contre en constante augmentation, de 152 en 2004 il était passé en 2009 à 205.

Nous pouvons constater que la dynamique d'évolution de la taille des ménages à Farino est globalement la même que pour la province Sud. Il s'agit donc très probablement d'une tendance structurelle.

Tableau 14 : La taille des ménages de Farino en 2009

Taille du ménage (personnes)	1	2	3	4	5	6	7	8 et 9	10 à 14	15 et +	Total
<b>Farino</b>											
Nombre de ménages	47	58	28	39	16	10	4	2	1	0	205
Pourcentage de ménage	23	28	13,6	19	7,8	4,8	1,9	0,9	0,4	0	100
<b>Province Sud</b>											
Nombre de ménages	10 775	14 826	10 295	9 550	4 908	2 480	1 419	1 300	675	87	56 315
Pourcentage de ménage	19,1	26,3	18,3	17	8,7	4,4	2,5	2,3	1,2	0,1	100

Source : ISEE RGP 2009

## V.1.5 UNE COMMUNE D'ORIGINE EUROPEENNE

Le tableau et la figure ci-dessous présentent la répartition de la population de Farino et de l'ensemble de la province Sud selon l'appartenance à une communauté.

**Tableau 15 : La répartition ethnique des populations de Farino en 2009**

Population	Farino	Province Sud
Européenne	314	65 627
Indonésienne	3	3 533
Kanak	39	48 919
Ni-Vanuatu	5	2 182
Tahitienne	11	4 724
Vietnamienne	1	2 312
Wallisienne Futunienne	36	20 901
Autre Asiatique	1	1 801
Autre*	114	12 917
Plusieurs communautés*	70	17 673
Non déclarée	4	2 418
<b>Total</b>	<b>598</b>	<b>183 007</b>

Source: ISEE RGP 2009

Autre\* comprend également « Calédonien »

Plusieurs communautés\* comprend métis sans autre indication

On constate que la structure de la population correspond à celle de la province Sud, avec une majorité d'européens 52,5%. Ensuite viennent la population dite « autres » avec 19,1%, et celle de « plusieurs communautés » avec 11,7%. Les mélanésiens représentent 6,5 % de l'ensemble de la commune, un taux qui dépasse légèrement celui de la communauté Wallisienne qui est de 6,0%.

A Farino d'autres communautés sont également représentées, comme notamment les indonésiens, les tahitiens ou les vietnamiens, mais leur part font moins de 1 % chacun.

#### CE QU'IL FAUT RETENIR...

#### LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

- Une croissance de population particulièrement importante par rapport au reste de la Nouvelle Calédonie.
- Farino Village et Focola : les deux principales zones de concentration de la population.
- Une **population** particulièrement **jeune**.
- Une population d'origine européenne en majorité.

## V.2 L'EMPLOI

## V.2.1 UNE REPARTITION SELON LA SITUATION D'ACTIVITE SEMBLABLE AU RESTE DU TERRITOIRE

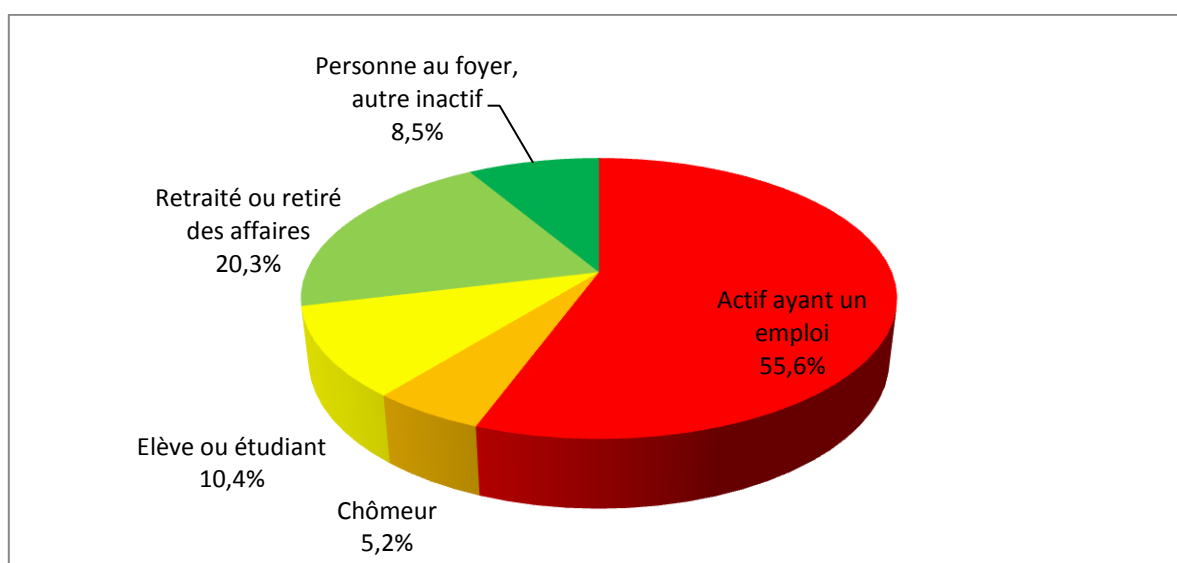
La répartition de la population de Farino selon son activité connaît, de manière générale, les mêmes caractéristiques que la population calédonienne, avec un taux d'actifs avoisinant les 55%. On peut juste noter une part un peu plus importante des retraités à Farino par rapport au reste du territoire.

**Tableau 16 : La population de 15 ans ou plus selon la situation d'activité à Farino, en province Sud et en Nouvelle-Calédonie en 2009**

	Farino		Province Sud		Nouvelle-Calédonie	
<b>Actif ayant un emploi</b>	247	55,6%	78 685	56,8%	96 410	52,7%
<b>Chômeur</b>	23	5,2%	8 388	6%	15 496	8,4%
<b>Elève ou étudiant</b>	46	10,3%	15 306	11%	20 066	10,9%
<b>Retraité ou retiré des affaires</b>	90	20,2%	21 223	15,3%	25 969	14,2%
<b>Personne au foyer, autre inactif</b>	38	8,5%	14 709	10,6%	24 873	13,6
<b>Total</b>	444	100%	138 311	100%	182 814	100%
<b>Taux d'activité</b>	55,6%		56,9%		52,7%	
<b>Taux de chômage</b>	5,2%		6,1%		8,5%	

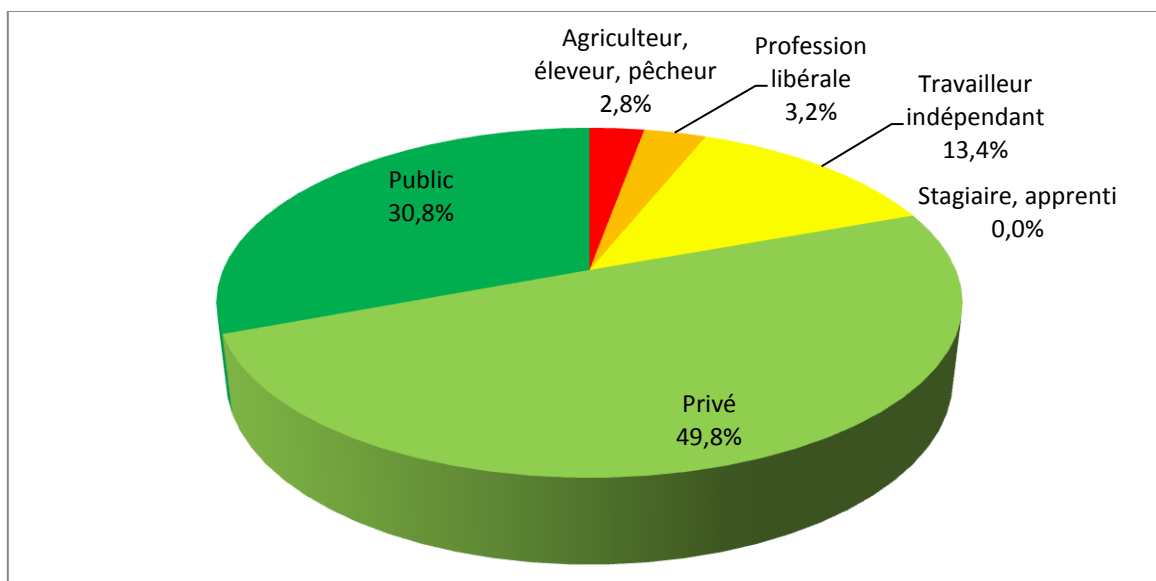
Source : ISEE RGP 2009

**Figure 10 : La population selon la situation d'activité à Farino en 2009**



Source : ISEE RGP 2009

## V.2.2 LES STATUTS PROFESSIONNELS

**Figure 11 : La répartition de la population active de Farino en 2009**

Source : ISEE RGP 2009

En 2009, la population active de Farino est majoritairement répartie entre le privé (49,8 % de salariés) et le public (30,8% de salariés). Les travailleurs indépendants représentaient 13,4%.

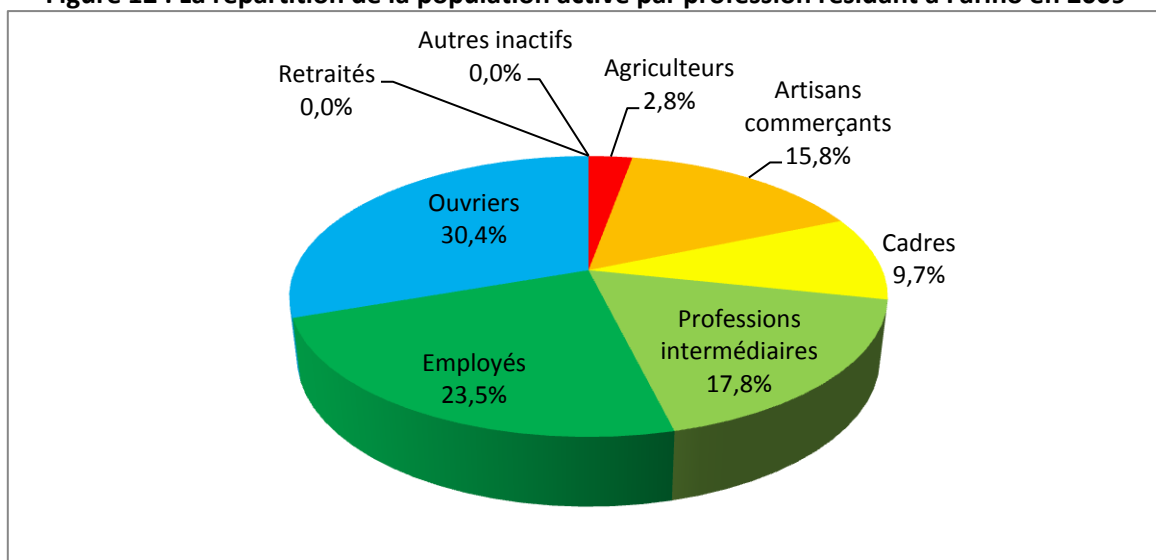
Le taux des salariés du privé est inférieur à ceux de la province Sud et du pays, respectivement de 57,9% et 56,0%. Le taux des salariés du public ainsi que celui des travailleurs indépendants sont quant à eux supérieur à ceux de la province Sud (respectivement de 28,1% et 10,3%) et du pays (respectivement de 28,7% et 9,6%).

## V.2.3 LES PROFESSIONS

**Tableau 17 : La population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle à Farino, en province Sud et en Nouvelle-Calédonie en 2009**

	Agriculteurs	Artisans commerçants	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total
<b>Farino</b>	7	39	24	44	58	75	444
<b>Province Sud</b>	651	8 546	8 513	17 928	23 548	19 499	78 685
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	2 500	9 881	9 438	21 181	28 116	25 294	182 814

Source: ISEE RGP 2009

**Figure 12 : La répartition de la population active par profession résidant à Farino en 2009**

Source : ISEE RGP 2009

La population active de Farino est composée en grande partie d'ouvriers ; ils représentent 30.4 % de celle-ci. La catégorie de professions qui les seconde est celle des employés (23.5 %), puis viennent les professions intermédiaires (17.8 %) et les artisans commerçants avec 15.8 %.

#### V.2.4 LA PLUPART DES FARINOIS TRAVAILLENT HORS DE LEUR COMMUNE

**Tableau 18 : La commune de travail des actifs résidents à Farino en 2009**

Réside et travaille dans la même commune		Réside et travaille dans deux communes différentes		Total	
81	32,8%	166	67,2%	247	100%

Source: ISEE RGP 2009

Selon les dernières données disponibles de 2009, parmi les 257 actifs ayant un emploi de la commune de Farino, la majorité d'entre eux exerce leur emploi dans une commune différente de celle de leur résidence (67,2 %). Le recensement ne précise pas les communes pour lesquelles ces actifs travaillent, cependant, il est vraisemblable que ces actifs partent travailler dans les communes proches : La Foa, Sarraméa, Boulouparis, et bien sur, Nouméa étant donné la proximité géographique avec ces pôles urbains. Il est connu qu'un nombre de personnes restent à Nouméa la semaine pour retourner à Farino le Weekend. Pour autant, Farino reste la résidence principale de ces individus.

Dans ce contexte, et dans le cadre d'une couverture numérique de qualité, il est peut être imaginable que Farino soit un espace favorable pour le développement du « télé travail » (travail via internet).

#### CE QU'IL FAUT RETENIR...

#### L'EMPLOI

- Une répartition de la population selon la situation d'activité assez classique, si ce n'est **une part un peu plus importante de retraités.**
- Une **population qui travaille majoritairement hors du territoire communal.**
- Une part importante d'ouvriers et d'employés.
-

## V.3 LES ACTIVITES ECONOMIQUES

## V.3.1 UN NOMBRE D'ETABLISSEMENTS EN AUGMENTATION ET DOMINE PAR LE PRIVE

Tableau 19 : Les établissements de Farino inscrits au RIDET

Section	Etablissements au 31 décembre 2011	Etablissements au 31 décembre 1995
Agriculture, chasse, sylviculture	62	31
Pêche, aquaculture	1	0
Industries extractives	0	0
Industrie manufacturière	5	2
Production et distribution d'électricité de gaz et d'eau	2	1
Construction	17	6
Commerce; réparations automobile et d'articles domestiques	7	4
Hôtels et restaurants	5	1
Transports et communications	6	1
Activités financières	0	0
Immobilier, location et services aux entreprises	19	6
Administration publique	1	1
Education	0	0
Santé et action sociale	1	1
Services collectifs, sociaux et personnels	20	2
Activités extra-territoriales	0	0
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>56</b>

Source: ISEE/RIDET, 2012.

Tableau 20 : La répartition des établissements de Farino inscrits au RIDET au 31 décembre 2011

Secteur	Nombre d'établissements
Privé	143
Public	3
<b>Total</b>	<b>146</b>

Source: ISEE/RIDET, 2012.

Les données du RIDET permettent de distinguer les catégories dominantes des différents établissements de la commune.

Il est intéressant de noter que c'est le secteur agricole qui déploie le plus d'établissements sur la commune. En deuxième place, ce sont les secteurs de l'immobilier et de la construction ainsi que des services collectifs et sociaux.

Les établissements du privé culminent par leur nombre (143) en comparaison des établissements du public qui ne sont que trois.

On remarque aussi que le nombre d'établissements a tendance à croître de façon importante. Ce dynamisme est notamment visible pour les secteurs de l'agriculture, de l'immobilier, de la construction, de la restauration, de l'hôtellerie et des services collectifs.

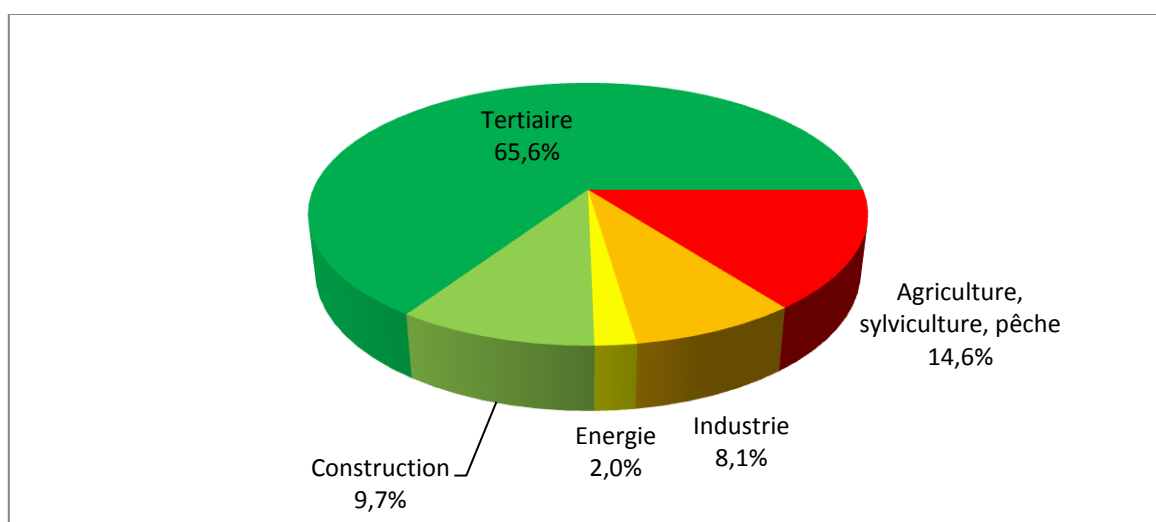
### V.3.2 DES SECTEURS D'ACTIVITES DIVERSIFIEES ET DOMINES PAR LE TERTIAIRE

**Tableau 21 : La répartition des activités à Farino en 2009**

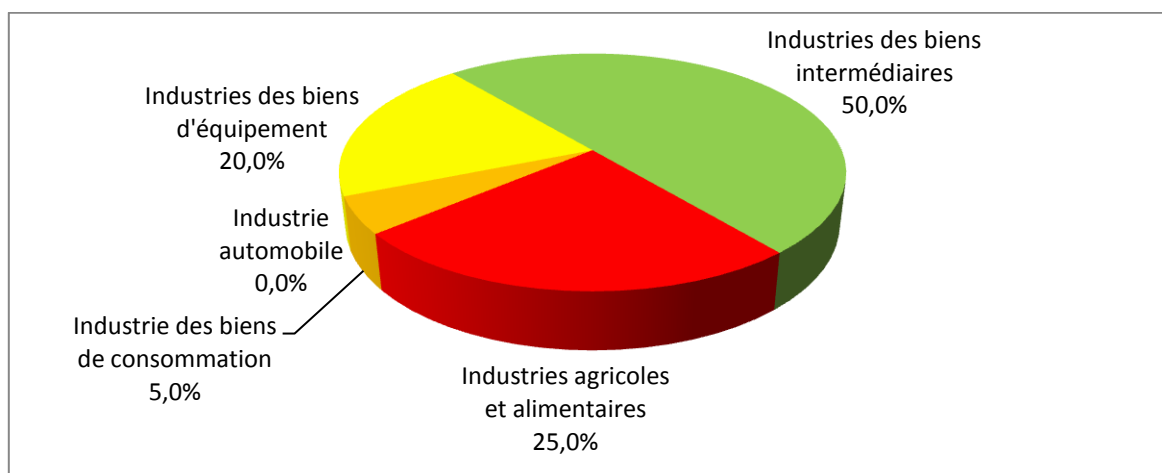
	Farino		Province Sud		Nouvelle-Calédonie	
	En nombre	En pourcentage	En nombre	En pourcentage	En nombre	En pourcentage
<b>Agriculture, sylviculture, pêche</b>	36	14,5%	2 284	2,9%	4 684	4,9%
<b>Industrie</b>	20	8%	8 442	10,7%	10 398	11%
<b>Energie</b>	5	2%	644	0,8%	751	0,7%
<b>Construction</b>	24	9,7%	10 414	13,2%	12 861	13,6%
<b>Tertiaire</b>	162	65,5%	56 901	72,3%	67 716	71,7%
<b>Total</b>	247	100%	78 685	100%	96 410	100%

Source : ISEE RGP 2009

**Figure 13 : Les activités économiques de Farino en 2009**



Source : ISEE RGP 2009

**Figure 14 : La répartition des activités industrielles en 2009**

Source : ISEE RGP 2009

Dans la commune de Farino, le secteur tertiaire domine avec 65,6 % des activités. Bien après l'activité tertiaire, l'agriculture, la sylviculture et la pêche est le deuxième secteur d'activités le plus important (14,6%). Cependant ce chiffre est à mettre en parallèle avec la part importante de l'industrie agricole et alimentaire au sein de l'activité industrielle (25%). L'activité agricole génère donc un dynamisme économique important.

Les secteurs de la construction et de l'industrie représentent une part relativement importante de l'économie de la commune (9,8% et 8,1%). Au sein de l'activité industrielle, ce sont les biens intermédiaires (50%) et l'activité agricole et alimentaire (25%) qui occupent le plus d'emplois.

Le secteur agricole à Farino représente environ 15% de l'activité économique, ce qui représente une proportion élevée en comparaison avec la province Sud ou même la Nouvelle Calédonie en générale.

### V.3.3 UN SECTEUR PRIMAIRE DOMINE PAR L'AGRICULTURE<sup>10</sup>

Avec l'implantation dans la commune des 62 établissements classés dans la catégorie « agriculture, chasse et sylviculture » qui est complétée par les établissements de pêche, le secteur primaire représente une part importante de l'activité économique de Farino. Elle est une activité très représentée en comparaison avec le reste du territoire calédonien.

#### ▪ UNE AGRICULTURE RELATIVEMENT BIEN INTEGREE A L'ECONOMIE

La superficie agricole représente près de 40% du territoire communal, parmi laquelle la superficie des terres utilisées compte pour 31,5%. En termes d'occupations du sol, l'agriculture est donc une activité très présente. Elle comportait 38 exploitations en 2002, correspondant à 300 personnes actives dans ce domaine, soit une grande partie de la population communale.

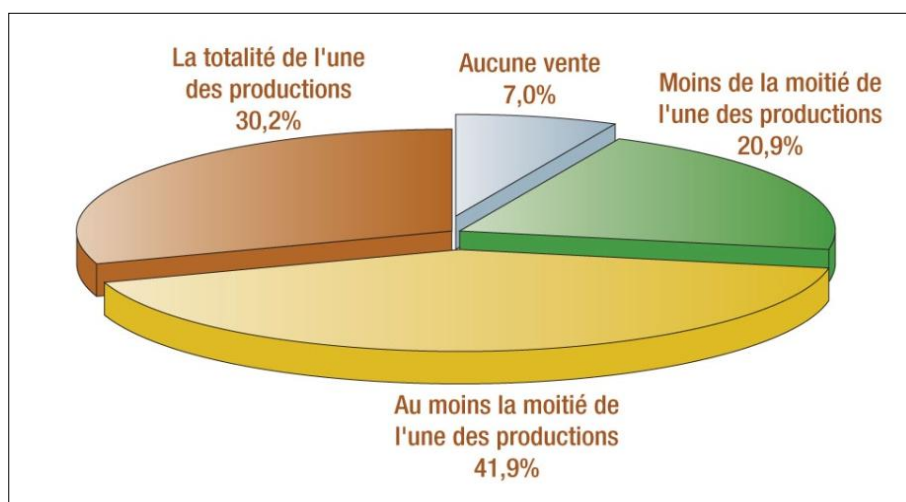
Parmi ces exploitations, 80% sont dites marchandes, alors que seulement 14,3% ne produisent que pour l'autoconsommation. Par ailleurs, parmi ces 35 exploitations, 20 commercialisent des produits végétaux et 23 commercialisent des produits animaux. Le taux de commercialisation des produits est relativement important puisque 51,4% des exploitations vendent la totalité d'une des productions et 25,7% commercialisent au moins la moitié de l'une des productions. On peut

<sup>10</sup> Les chiffres utilisés dans ces paragraphes sont pour la plupart issus du Recensement Général de l'Agriculture de 2002, à défaut de données plus récentes.



donc affirmer que l'activité agricole est un secteur qui est intégré à l'économie et qui peut être porteur pour la commune. Néanmoins, on note tout de même une diminution de la commercialisation des fruits et légumes ces dernières années.

**Figure 15: Débouché des produits agricoles en 2002**



Source : ISEE RGA 2002, dernières données disponibles à ce jour.

**Tableau 22 : Quantités de fruits et légumes commercialisés (en kg) à Farino**

	2009	2010	2011
Chou Chine	50	2200	1600
Concombre	1300	500	/
Fraise	1720	1470	2200
Haricot Vert	100	/	/
Manioc	/	/	200
Oignon vert	/	45	/
Poireau	520	/	/
Salade	9100	8400	4100
Ananas	29600	3800	3700
Orange	2400	4000	1300
Tangelo	100	400	1700
<b>TOTAL</b>	<b>44890</b>	<b>20815</b>	<b>14800</b>

Source : Enquêtes mensuelles de la DAVAR

▪ **UNE UTILISATION DES SOLS MAJORITAIREMENT POUR LE PATURAGE ET L'ÉLEVAGE**

En ce qui concerne l'utilisation du sol, on constate que les exploitations se tournent avant tout vers le pâturage, c'est le cas de 23 exploitations, ce qui représente 72% du territoire agricole total. Puis, l'utilisation du sol est essentiellement consacrée à la culture fruitière et de légumes. Il faut également relever la présence de cultures de café (5 hectares), de vanille et de miel.

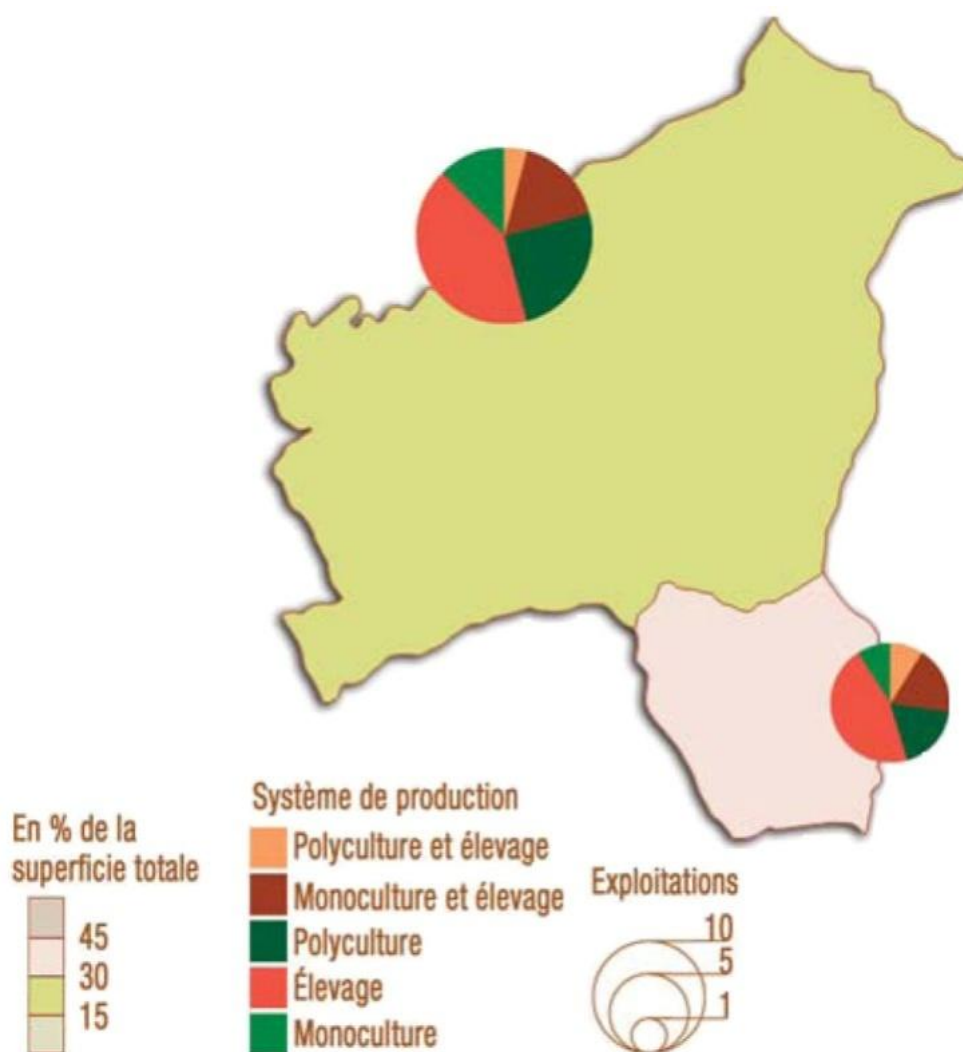
Tableau 23 : Résultats d'abatage par type

	FARINO	
	2010	2011
<b>Bovins</b>	62	83
<b>Porcs</b>	0	0
<b>Cerfs</b>	0	0
<b>Ovins</b>	0	0
<b>Total</b>	62	0

Source : OCEF

L'activité d'élevage (bovins, équins, pigeons, poules, lapins) est très importante : en décembre 2011, parmi les 62 établissements « agricoles », ils étaient 24 à être en relation avec l'élevage dont 14 uniquement pour les bovins. Le cheptel des bovins, connus en 2002 par le recensement agricole, étaient alors de 611 têtes (dont 381 à Tendéa et à la Plaine aux truies). L'élevage de volailles est aussi bien représenté avec 4 établissements déclarant en élever.

Carte 17 : Répartition de l'utilisation du sol agricole



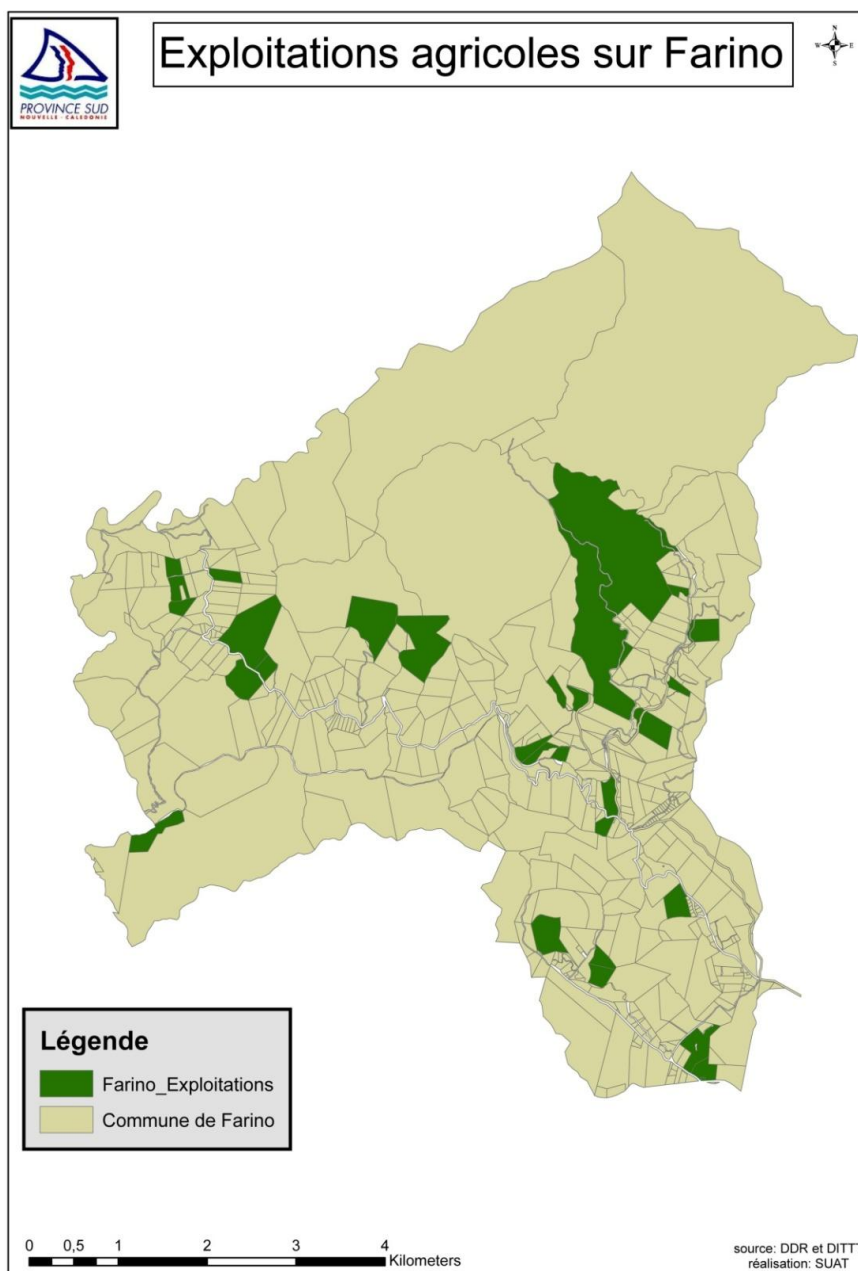
Source : ISEE RGA 2002, dernières données disponibles à ce jour.

### ▪ LA LOCALISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SUR LA COMMUNE

Les exploitations agricoles sont plus nombreuses dans le secteur de Tendéa et de la Plaine aux truies (24 exploitations qui représentent une superficie agricole de 4 020 hectares) que dans le secteur de Focola et Bas Farino (11 exploitations représentant une superficie agricole de 780 hectares), ce qui s'explique notamment par le fait que le secteur Tendéa / Plaine aux truies est plus vaste.

Les activités d'élevage sont principalement situées dans les secteurs de la Plaine aux Truies, de Focola et de Tendéa. La présence de cette activité permet à la commune à la fois de bénéficier de grandes zones vertes et de développer une activité adaptée à un relief souvent pentu. La présence de ces terrains agricoles évite également de prévoir des travaux de terrassement qui pourrait être à l'origine de risques de mouvements de terrain.

**Carte 18 : Localisation des exploitations agricoles à Farino**



#### ▪ L'ACTIVITE AGRICOLE ET LES AUTRES ACTIVITES

La pratique de l'activité agricole à Farino est souvent couplée à d'autres pratiques telles que la chasse et la cueillette. En effet, 17 exploitations sur 35 affirment pratiquer cette activité parallèlement à l'activité agricole.

Cependant, il n'en est pas de même pour l'activité touristique qui n'est intégrée à l'activité agricole que dans un cas à Farino. Pourtant, dans le cadre du développement du tourisme vert et local dans la commune, un élargissement des activités des exploitations agricoles vers le secteur touristique pourrait être envisagé. La commune de Farino est d'ailleurs réputée pour le marché municipal qu'elle organise mensuellement sur le site de la mairie. Ce marché permet aux habitants et notamment aux agriculteurs locaux de présenter leurs produits et de mettre en valeur leur savoir-faire. Cette dynamique devrait être encore mise en valeur et développée, dans les années à venir.

#### ▪ UNE ABSENCE D'ACTIVITE MINIERE

S'il faut noter la présence d'une ancienne mine, toujours en concession, dont l'exploitation a été arrêtée dans les années 70, l'activité minière est inexistante à Farino. Quelques terrains comportent des roches de la nappe des péridotites (roches potentiellement riche pour l'extraction minière). Cependant, n'existant pas de volonté politique de développer ce secteur dans la commune, l'activité minière n'est pas développée.

### V.3.4 LE SECTEUR SECONDAIRE DOMINE PAR LA CONSTRUCTION

Le secteur secondaire est caractérisé par l'importance du domaine de la construction qui s'est fortement développé depuis quinze ans, mais également, dans une moindre mesure, par l'industrie, essentiellement manufacturière, puis agricole. Ainsi, parmi les établissements du secteur secondaire, on peut observer un débouché du domaine de la construction. 15 établissements sont répertoriés dans cette catégorie, représentant 10,8% du nombre d'établissements sur la commune. De plus, près de 9,7% de la population active résidant à Farino travaille dans ce secteur.

En ce qui concerne l'activité minière, il faut noter que selon la cartographie exposée dans un chapitre précédent, l'amiante environnemental est présent sur l'ensemble de la commune à des degrés de probabilité variable. La présence de ces fibres pourrait potentiellement concerner les activités minières mais à ce jour, aucun titre minier n'a été attribué ou n'est en cours d'attribution.

### V.3.5 LE SECTEUR TERTIAIRE RESTE LE SECTEUR DOMINANT POUSSE PAR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME

Représentant plus de 65% de l'activité économique de Farino, le secteur tertiaire reste le plus important à ce jour. Il représente également la première source d'emplois de la commune.

Parmi ce secteur, il faut noter l'importance de services collectifs, sociaux et personnels (20 établissements) et de celui de l'immobilier, la location et les services aux entreprises (19 établissements). On peut également noter la présence d'un seul établissement de l'administration publique.

Le développement du secteur touristique explique également l'importance actuelle du secteur tertiaire. La présence de la réserve naturelle du Parc des Grandes Fougères va dans le sens du parti pris de la commune de développer l'activité économique du tourisme vert. Les potentialités de la commune en espaces touristiques naturels, en productions agricoles du terroir, en capacités d'accueil touristique de type « gîtes » sont d'autant plus d'éléments en faveur d'un développement touristique vert.

▪ **LE PARC DES GRANDES FOUGERES : ESPACE PHARE DU TOURISME VERT POUR LA COMMUNE**

Situé sur les communes de Moindou, Farino et Sarraméa, à 1h30 en voiture de Nouméa (ce qui le rend facilement accessible pour le temps d'un weekend par exemple), le parc des Grandes Fougères couvre une superficie de 4 535 ha de forêt tropicale humide, dans la partie Sud d'un massif forestier plus vaste appartenant principalement au domaine privé de la province Sud. Compris dans la zone tampon terrestre de la Zone Côtière Ouest inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, il s'étend sur des terrains volcano-sédimentaires (schistes) à des altitudes variant entre 400 et 700 mètres.

L'accès se fait par le village de Farino : depuis la place de la mairie, en direction de la « Plaine aux truies » puis en empruntant la « Route de la Scierie »<sup>11</sup>.

- L'objectif du parc : protéger la biodiversité, l'étudier...

Ce parc provincial créé en 2008 a pour objectif essentiel de protéger des écosystèmes de la forêt dense humide, qui présentent une biodiversité et des taux d'endémisme exceptionnels. Ainsi, un inventaire réalisé en 2009 par l'Institut de Recherche pour le Développement évalue à près de 500 le nombre d'espèces végétales du parc des Grandes Fougères, dont 70% sont endémiques. Le parc abrite également de nombreuses espèces d'oiseaux endémiques dont notamment le cagou, le notou, la fauvette calédonienne, le pigeon vert : il est à ce titre inclus dans un secteur géographique classé « Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux » (ZICO) par l'organisation BirdLife International. Le parc des Grandes Fougères constitue un lieu d'études pour des scientifiques du monde entier (botanistes, entomologistes, ornithologues).

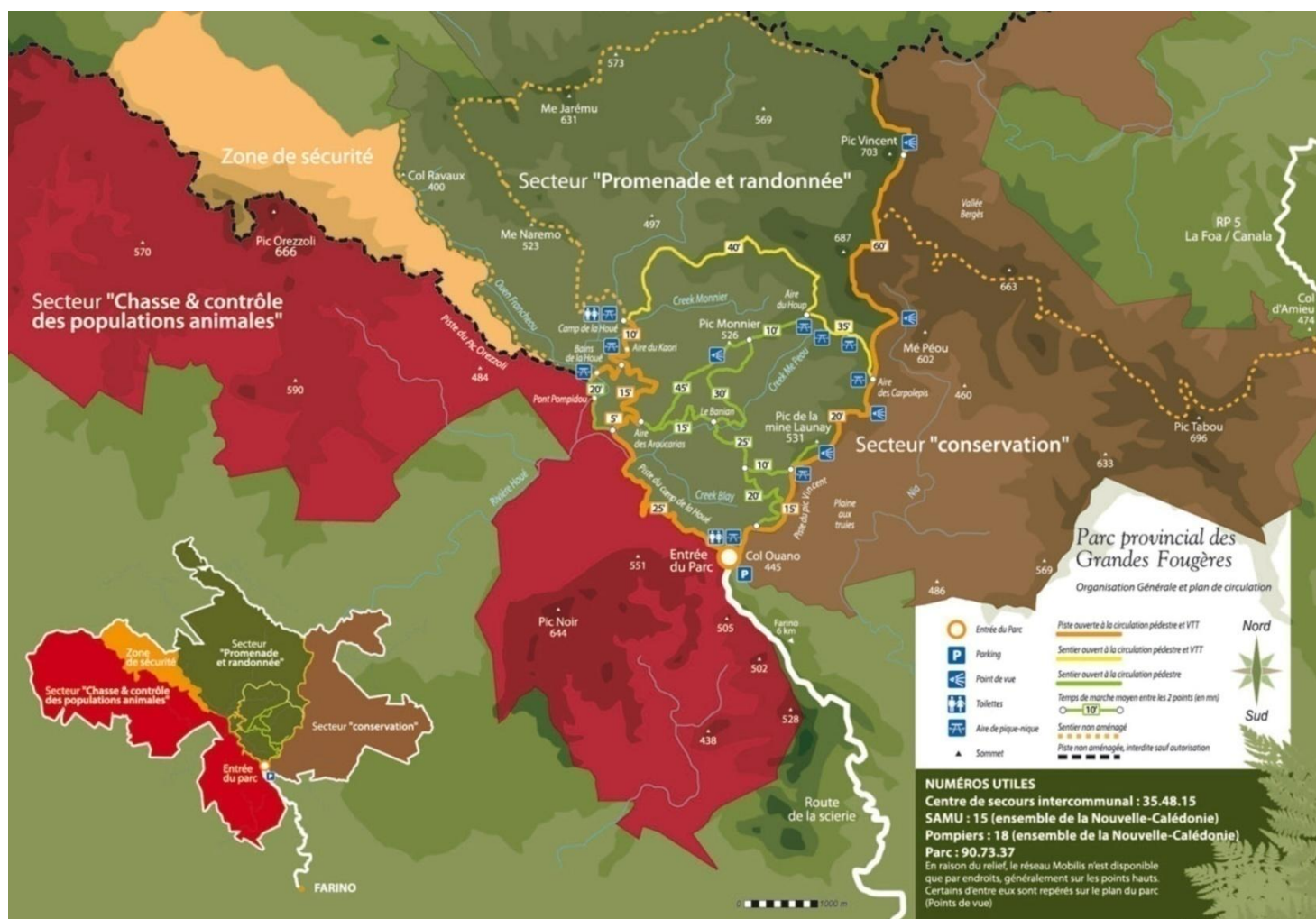
- ... et le faire découvrir.

Le Parc des Grandes Fougères a également pour objectif d'offrir aux visiteurs un espace de détente et de découverte de qualité, c'est pourquoi le secteur central a été aménagé pour recevoir le public. Un réseau d'environ 30 kilomètres de sentiers balisés permet d'y réaliser des randonnées pédestres variées, de la balade familiale d'une heure et demie à la randonnée sportive sur la journée. Des aires aménagées pour pique-niquer sont à la disposition des visiteurs. Certaines voies sont accessibles en Vélo Tout Terrain (VTT) , le relief impose toutefois un minimum d'entraînement. Il est possible de bénéficier d'un guide de randonnée pédestre pour mieux découvrir l'environnement naturel et avoir des informations sur la région. Les guides travaillent sur réservation et leurs prestations sont payantes. Une activité de grimpe d'arbres est également proposée dans le parc, sur réservation. Les secteurs Ouest du parc (secteur chasse et régulation) et Est (secteur de conservation) ne sont pas accessibles au public.

---

<sup>11</sup> <http://www.province-sud.nc/environnement/parcs-et-reserves-naturels/terrestres/parc-des-grandes-fougères>

## Carte 19 : Le Parc des Grandes Fougères



Source : Parc des grandes Fougères, 2013

▪ **UNE OFFRE D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION ESSENTIELLEMENT TOURNE VERS LE TOURISME LOCAL.**

On recense sur la commune des structures d'hébergement, de restauration et de ventes de produits du terroir :

- Le Refuge de Farino (hébergement et camping),
- Les Bancouliers (hébergement en bungalow et camping, table d'hôtes),
- Chez Mamie (table d'hôtes et vente de produits du terroir),
- Le Domaine Ida Marc (Visite guidée de la caférie, vente de produits du terroir, notamment de café),
- La Corne du Cerf (restaurant).

A noter également la présence de structures de composition, production et vente de fleurs (3), de production et de vente de miel (3), de production et de vente de produits de la ferme (2), de production et de vente de confiseries (2) et de confitures (2).

Le marché mensuel de Farino, né en Décembre 1987, est également un élément important du tourisme vert puisqu'il réunit producteurs locaux et consommateurs dans un cadre convivial. Lors des marchés dédiés au crabe en février, à l'huître en mai et au vers de bancoule en septembre, le marché peut attirer jusqu'à 4 000 visiteurs.

### ▪ LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE D'ACTIVITE « NATURE »

L'offre d'activité touristique est également tournée vers le tourisme vert. Dans le cadre des activités proposées par le Parc des Grandes Fougères, il est possible de faire de la randonnée pédestre, des visites guidées du parc, des sorties en VTT et de la grimpe d'arbres (cf. page 56).

La randonnée pédestre constitue une activité importante de la commune. Il existe à ce jour :

- Un sentier provincial classé au titre des chemins de petites randonnées : Le sentier de la Petite Cascade débute au refuge de Farino, et permet de traverser la forêt humide, la savane à Niaoulis, les jardins et de rencontrer de nombreux oiseaux. Le parcours dure environ 1h20 aller-retour.
- Un sentier communal balisé qui mène sur la ligne de crête au dessus du village. Le parcours dure environ 1h30 aller-retour.
- Les cascades de la rivière des Sources peuvent également faire l'objet d'une ballade pédestre.

Par ailleurs, plusieurs animations au cours de l'année sont organisées, développant ainsi le tourisme dans la commune :

- La Fête du Jardin en avril, en aout et en Novembre,
- La Fête du ver de bancoule en septembre,
- Le marché de Noël en décembre,
- La Fête de la Forêt organisée par le Syndicat mixte des Grandes Fougères, en partenariat avec les communes de Farino, Moindou et Sarraméa.

Figure 16 : Panneaux d'informations touristiques à l'entrée de Farino



Source : Design, 2013

#### CE QU'IL FAUT RETENIR...

#### LES ACTIVITES ECONOMIQUES

- Une économie dominée par le secteur tertiaire, notamment dans les domaines des services collectifs et personnel ainsi que dans l'immobilier, qui pourra se renforcer par le développement touristique de la commune.
- Le **développement du tourisme vert** est un élément important, actuellement en croissance avec le développement d'une offre touristique « nature » : parc des grandes fougères, randonnées, gîtes et accueil chez l'habitant, etc.
- Un secteur secondaire en deuxième rang, qui évolue autour des domaines de la construction et de l'industrie manufacturière et agricole.
- Un secteur agricole important par rapport au reste du territoire, et qui marque fortement l'image « verte » du territoire.

## V.4 L'HABITAT

Selon la Direction du Foncier et de l'Aménagement de la province Sud, le ratio entre le nombre de demande de permis de construire et celui des conformités est de 45 %, ce chiffre est conforme à ce que l'on constate sur les différentes collectivités. En effet certaines personnes abandonnent leur projet de construction ou ne demandent pas le certificat de conformité à la fin des travaux.

Tableau 24 : Les demandes de PC et les certificats de conformité entre 2009 et 2012

	2009	2010	2011	2012	Total
<b>Nombre de demande de PC</b>	11	22	13	7	53
<b>Nombre de conformité</b>	6	7	7	4	24

Source: SU/DFA province Sud 2012

## V.4.1 DES MAISONS INDIVIDUELLES DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES MALGRE UNE BAISSSE DES CONSTRUCTIONS

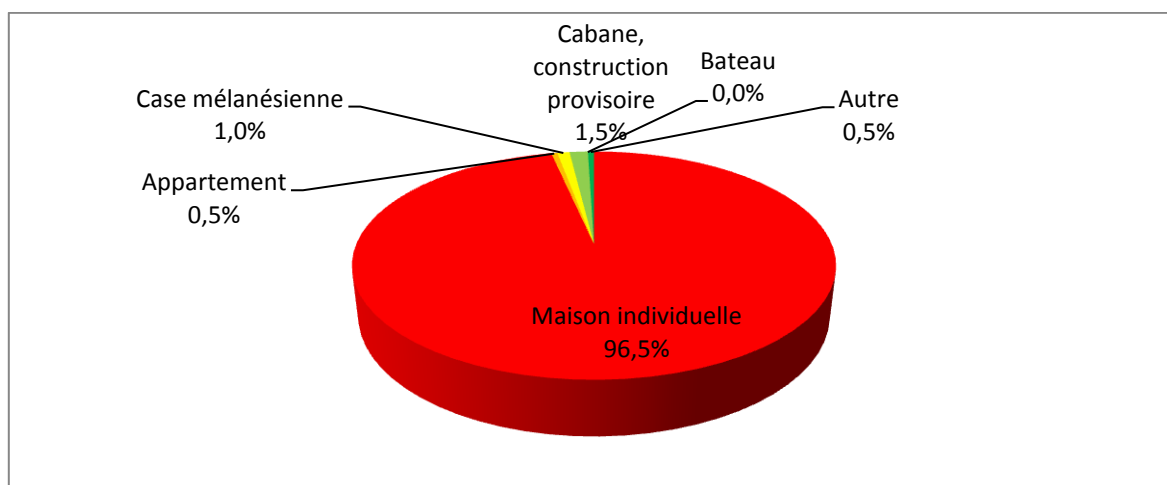
En 2009, Farino recensait 288 logements dont la grande majorité était des maisons individuelles (198). La taille moyenne des ménages était de 2,92 individus. Lors du recensement de 2004, la commune comptait 152 résidences principales dont 147 étaient des maisons individuelles. Il y a eu donc 51 maisons supplémentaires en l'espace de 5 ans, soit une augmentation de 34,7%.

Tableau 25 : Les constructions selon leur type en 2009

	Maison individuelle	Appartement	Case mélanésienne	Cabane, construction provisoire	Bateau	Autre	Total
<b>Nombre</b>	198	1	2	3	0	1	205

Source: ISEE RGP 2009

Figure 17: La répartition des constructions à Farino selon leur type en 2009



Source : ISEE RGP 2009



On constate que le choix des résidents de Farino s'est massivement porté sur les constructions de type maison individuelle. Ces constructions représentaient en 2009, 96,5% de l'ensemble, dominant ainsi très largement tout autre type d'habitation.

**Tableau 26 : Les constructions de Farino selon leur année d'achèvement**

Année	Avant 1990	1990 à 1999	2000 à 2004	2005 à 2009	Total
Nombre	83	41	52	29	205

Source: ISEE RGP 2009

Suite à une légère augmentation du nombre de construction après 1999, cette tendance s'est ultérieurement inversée. Ainsi, depuis 2004, le nombre de constructions a diminué de plus de moitié, passant de 52 pour la période 2000/2004 à 29 pour celle de 2005/2009.

Les logements réalisés depuis l'an 2000 représentent plus du tiers de l'ensemble des constructions de la commune.

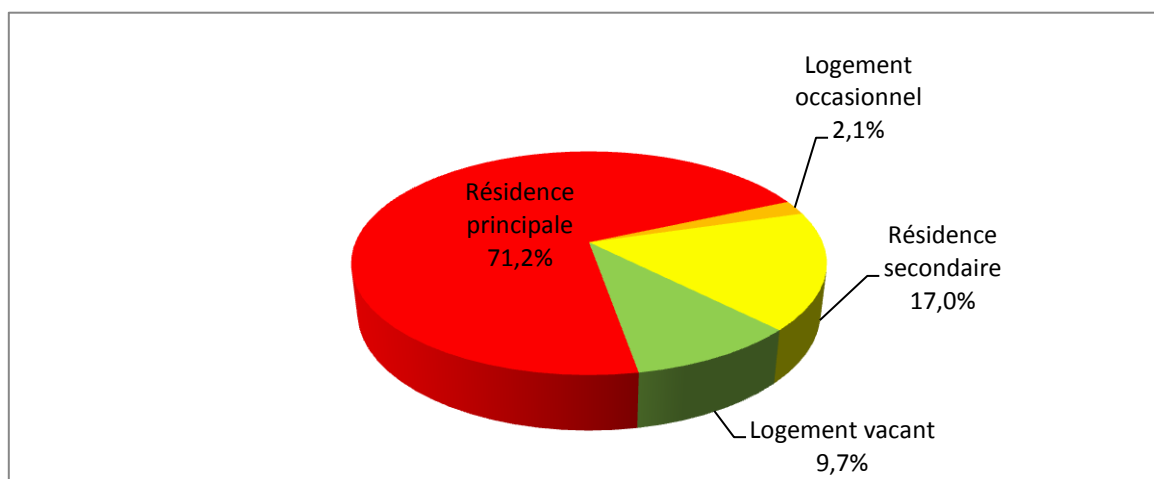
#### V.4.2 DES MAISONS INDIVIDUELLES DESTINEES A LA RESIDENCE PRINCIPALE.

**Tableau 27 : Les catégories des logements de Farino en 2004 et 2009**

	Résidences principales	Logements occasionnels	Résidences secondaires	Logements vacants	Total
Nombre en 2009	205	6	49	28	288
Nombre en 2004	152	0	62	7	221

Source: ISEE RGP 2009

**Figure 18 : La répartition des catégories de logements de Farino en 2009**



Source : ISEE RGP 2009

Le recensement 2009 a fait ressortir une majorité de résidences principales (71,1% de l'ensemble des logements). 53 logements supplémentaires ont été dénombrés depuis le recensement de 2004, soit une augmentation 34,9%. A l'inverse, les résidences secondaires ont vu leur nombre diminuer passant ainsi de 62 logements en 2004, à 49 logements en 2009.

Une vingtaine de logements supplémentaires depuis 2004 sont devenus vacants.

#### V.4.3 DES RESIDENCES PRINCIPALES, GENERALEMENT MODERNES ET OCCUPEES PAR LEUR PROPRIETAIRE.

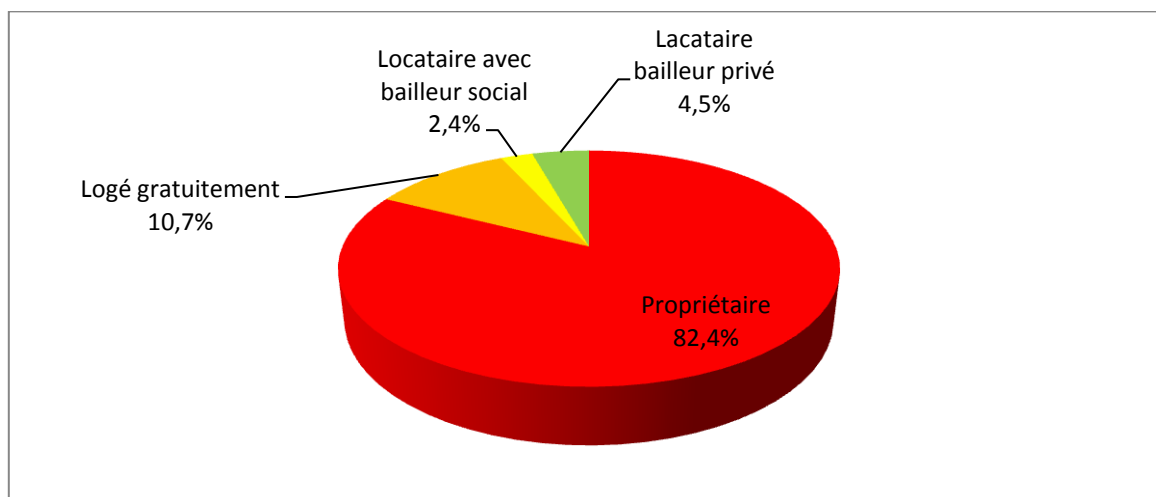
Le nombre de résidences principales a fortement augmenté (+35%) entre 2004 et 2009. Cette augmentation relève essentiellement de l'installation de nouveaux propriétaires sur la commune.

**Tableau 28 : Les résidences principales à Farino selon le statut d'occupation du ménage en 2004 et 2009**

	Propriétaire	Logé gratuitement	Locataire	Dont locataire avec bailleur social	Dont locataire avec bailleur privé	Total
<b>Nombre en 2009</b>	169	22	14	5	9	205
<b>Nombre en 2004</b>	116	19	17	Pas de donnée		152

Source: ISEE RGP 2009

**Figure 19 : La répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du ménage en 2009**



Source : ISEE RGP 2009

La mobilité des ménages est faible et les habitants sont majoritairement propriétaires. En effet, la commune de Farino est composée principalement de ménages, propriétaires de leur résidence, représentant 82,4% de l'ensemble. En comparaison avec le nombre de locataires, la proportion des personnes logées gratuitement est plus importante. Ainsi, 10,7% sont logés tandis que 6,9% des ménages sont locataires de leur logement.

Depuis 2004, l'ordre des statuts d'occupation n'a pas évolué, bien que l'on observe d'une part une augmentation du nombre des propriétaires et des personnes logés, et d'autre part, la diminution des locataires.

Tableau 29 : Les équipements des résidences principales en 2009

		Nombre de résidences sur 205	Part
Alimentation en eau	Eau courante à l'intérieur du logement	200	97,6%
	Point d'eau individuel (puits, citerne)	5	2,4%
	Point d'eau collectif	0	0,0%
Douche ou baignoire à l'intérieur	Oui	185	90,2%
	Non	20	9,8%
WC à l'intérieur	Oui	182	88,8%
	Non	23	11,2%
Chauffe-eau solaire	Oui	25	12,2%
	Non	180	87,8%
Climatisation	Oui	38	18,5%
	Non	167	81,5%
Mode d'éclairage	Réseau général	188	91,7%
	Groupe électrogène	13	6,3%
	Panneaux solaires	3	1,5%
	Autres	1	0,5%

Source: ISEE RGP 2009

Les résidences principales sont plus de 90% à être équipées de façon moderne et sont ainsi reliées au réseau général d'alimentation en eau et d'électricité. 6,3% des résidences sont alimentés par groupes électrogènes et 2,4% d'entre elles ont un point d'eau alimenté par puits ou citernes.

#### V.4.4 LES ORGANISMES DE LOGEMENTS SOCIAUX PUBLICS

Selon les données de la Direction du Logement de la province Sud, les organismes sociaux publics ayant réalisés des opérations sur la commune sont principalement l'ADHS et la SECAL.

Depuis 1990 et jusqu'en 2011, 34 projets ont été recensés dont :

- 22 logements de type accessions aidées,
- 5 logements de type reconstruction suite au cyclone Erica,
- 6 logements neuf avec des fonds d'aides individuelles,
- 1 logement neuf avec des fonds des opérateurs.

Les accessions aidées proviennent de l'ADHS.

Un lotissement social de 10 parcelles a été réalisé par la SIC en 1995 à Bas-Farino. Il n'est pas complètement construit.

#### CE QU'IL FAUT RETENIR...

#### L'HABITAT

- Une **prédominance** importante des **maisons individuelles** en matière de type d'habitation.
- **De plus en plus de résidences principales**, de moins en moins de résidences secondaires.
- Une prépondérance des résidences principales, en propriété, équipés de façon moderne.

## V.5 LES EQUIPEMENTS

Farino dispose d'un nombre d'équipements assez limité étant donné la petite envergure de la commune et de la population y résidant. Ainsi, les habitants, au besoin, utilisent les infrastructures déjà en place dans les communes avoisinantes, comme notamment les établissements scolaires, culturels ou de loisir. Un plateau sportif et un parc de jeu ont été mis à la disposition des jeunes.

**Figure 20 : Le parc de jeux à côté de la Mairie**



Les équipements non disponibles sur la commune comprennent entre autres les établissements de santé (cabinet médical, pharmacie...), les stations services, les établissements bancaires.

Afin de ne pas développer un surplus d'équipements publics qui serait sous-utilisés, il est primordial d'avoir une réflexion intercommunale de mutualisation des équipements publics. Dans ce cadre, l'utilisation des équipements éducatifs, culturels, de loisirs et sociaux se fait majoritairement sur la commune de La Foa.

Source : Design, 2013

**Figure 21 : Le terrain de sport situé à côté de la Mairie**

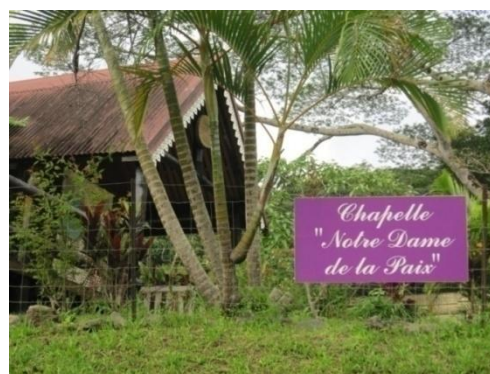


Source : Design, 2013

**Figure 22 : La Chapelle privée de Farino**

Il existe une petite chapelle dans le village (Plaine aux truies), qui fut construite en 2000, dont la gestion est privée.

Source : Design, 2013



### V.5.1 LES EQUIPEMENTS PUBLICS REGROUPES SUR UN SITE

La mairie, les services qui y sont rattachés ainsi que l'atelier municipal, la poste mobile (OPT), le point Information tourisme (dont les permanences ont lieu tous les jours de 8h30 à 16h sauf le mardi) et un parc de jeux représentent les principaux équipements de superstructure de la commune. La majorité de ces services sont situés dans les locaux de la mairie. Celle-ci était en cours de rénovation en 2013, pour un an de travaux.



**Figure 23 : La Mairie de Farino**

Source : Design, 2013

### V.5.2 DES ETABLISSEMENTS DE TOURISME EN DEVELOPPEMENT

Selon les résultats du recensement agricole de 2002, quatre exploitations étaient déclarées être liées au tourisme sur la commune dont une concernait la restauration, une l'hébergement et une autre le loisir.

Engagée dans la voie de l'écotourisme, la commune propose des activités qui permettent notamment la découverte des immenses richesses de son potentiel naturel (randonnées, baignades, cascades...)

Quelques sites d'hébergement et de camping sont connus sur la commune, « Les Bancouliers de Farino » et le « refuge de Farino ». Ce dernier propose des bungalows situés en bord de rivière et des promenades à travers la forêt en quads.

Trois lieux de restauration peuvent être cités, « La Corne du Cerf » à Tendéa, « Les Bancouliers de Farino » et « Mamie Fogliani » à la Plaine aux truies.

L'épicerie « Farino Carrefour » est le seul commerce de la commune.

## LES EQUIPEMENTS

### CE QU'IL FAUT RETENIR...

- **Peu d'équipements sur la commune.**
- Une absence d'équipement en termes d'établissements de santé, d'éducation ou de service de proximité.
- **Des établissements de tourisme en développement.**

## VI. LES RESEAUX

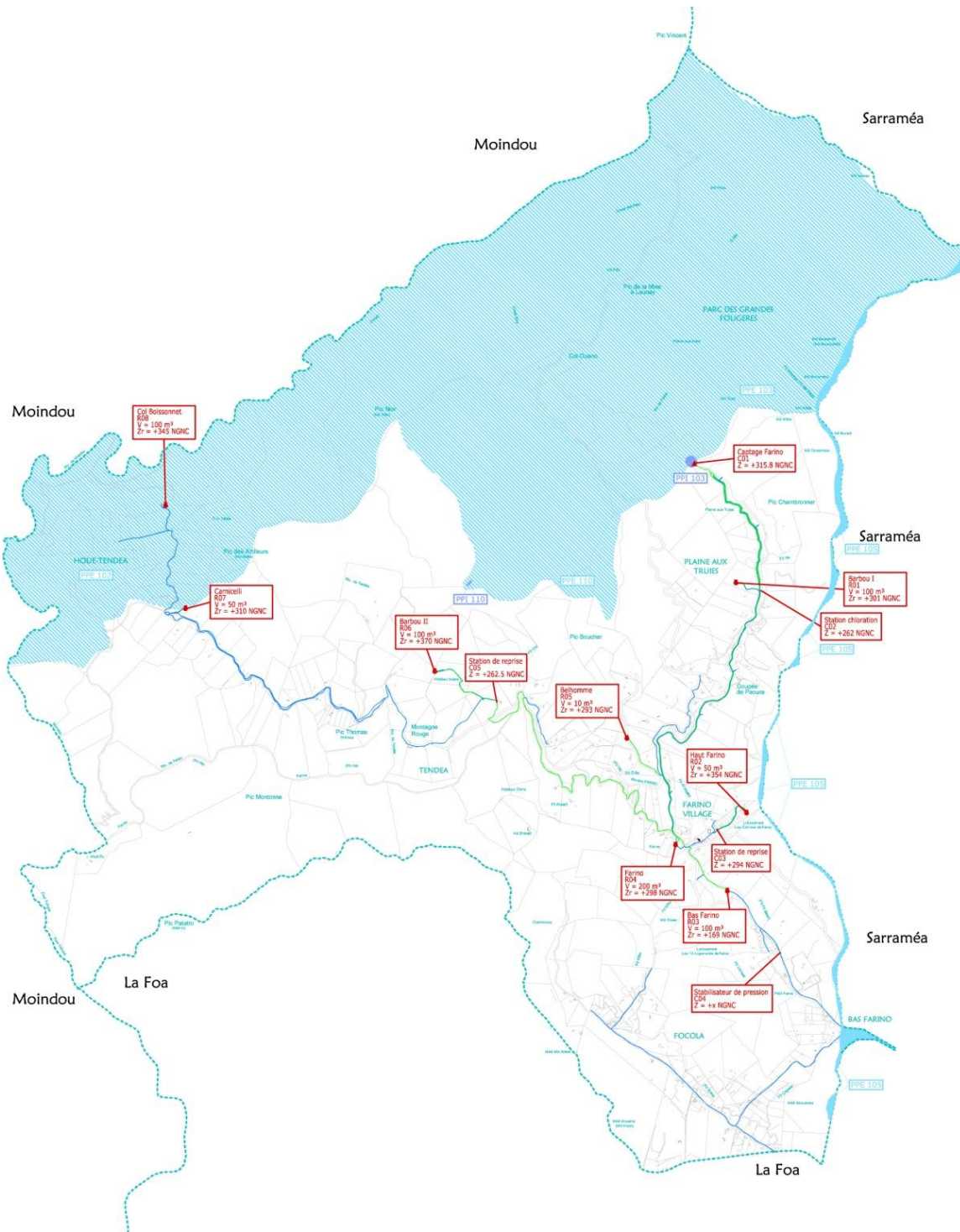
### VI. 1 L'ADDUCTION EN EAU POTABLE

Le réseau municipal d'Adduction en Eau Potable (AEP) est constitué de deux canalisations alimentant le réservoir principal de la commune. De celui-ci quatre ramifications alimentent des réservoirs secondaires implantés dans les quatre principales zones urbanisées : la Plaine aux Truies, Tendéa, Bas Farino et Focola.

L'approvisionnement de ces réservoirs se fait par l'intermédiaire du captage de la Plaine aux Truies, à la source de la rivière Farino. Une station de chloration et un turbidimètre, situés à proximité du captage, assurent une eau de bonne qualité. Enfin, le réservoir de Fonwhary (200 m<sup>3</sup>) exploité par la Calédonienne Des Eaux (CDE) sert de secours pour Focola et quelques habitations du Bas Farino. Deux captages superficiels pour l'adduction en eau potable existent sur la commune, un à Farino, l'autre à Tendéa. Le captage de Farino a été réalisé en 1975.

La quasi-totalité des ménages de Farino sont aujourd'hui raccordés à ce réseau d'eau potable. Des captages et des forages ont également été réalisés afin d'assurer la desserte en eau agricole (abreuvement des élevages, irrigations, etc.).

Carte 20 : Réseaux AEP existants de la commune de Farino



**LEGENDE**

- : Limites communes
- : Réseaux AEP existant (adduction/distribution)

**Point de captage / forage AEP**

- Cx : numéro
- Z = x : cote radier ou fil d'eau en mNGNC

**Réservoir d'eau**

- Rx : numéro
- V = x : volume en m<sup>3</sup>
- Z = x : cote radier en mNGNC

CO1 : Captage Farino  
 CO2 : Station chloration  
 CO3 : Station de reprise  
 CO4 : Stabilisateur de pression  
 CO5 : Station de reprise

R01 : Réservoir BARBOU I  
 R02 : Réservoir HAUT FARINO  
 R03 : Réservoir BAS FARINO  
 R04 : Réservoir FARINO  
 R05 : Réservoir BELCHONNE  
 R06 : Réservoir BARBOU II  
 R07 : Réservoir CARINCELLI  
 R08 : Réservoir COL BOISSONNET

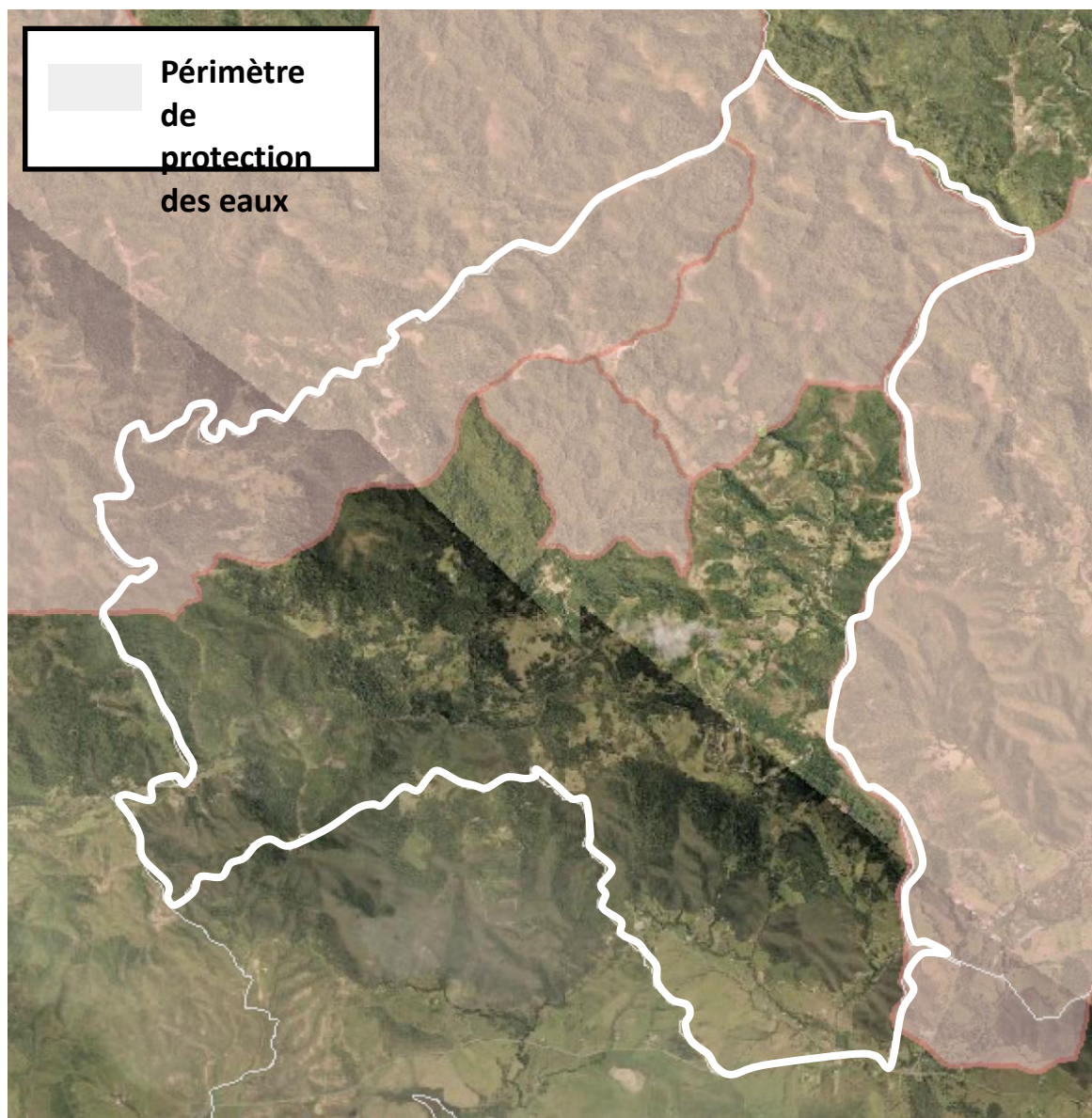
PPEX : Périmètre de protection des eaux éligibles  
 PPIX : Périmètre de protection des eaux immédiates  
 PPEX = Indice  
 PPIX = Indice

PPE 102 : MOINDOU  
 PPE 103 : FARINO  
 PPE 110 : TENDEA

Source : IDR

Par ailleurs, la commune de Farino est située sur un périmètre de protection des eaux (PPE) (cf. carte ci-dessous). Les périmètres de protection sont des zones dans lesquelles sont interdites et/ou réglementées toutes les activités susceptibles de porter atteinte à la qualité et à la quantité des eaux captées.

**Carte 21 : Carte des périmètres de protection des eaux à Farino**



Source : Géorep

Deux nouveaux PPE sont en projets pour les captages de Farino et de Moindou 2. Le captage de Farino est protégé par un PPE et sa réactualisation est en cours. Le projet de nouveau PPE est composé :

- d'un périmètre de protection immédiate d'une superficie de 2400m<sup>2</sup> qui engloberait la retenue d'eau et son déversoir;
- d'un périmètre de protection rapproché d'une superficie de 32,2 hectares, correspondant à une bande de 30 mètres de large centrée sur les cours d'eau du bassin versant du captage de la Plaine aux truies;
- d'un périmètre de protection éloigné d'une superficie de 724,5 hectares correspondant à l'ensemble du bassin versant du captage.



Le captage de Moindou 2 serait également protégé par des périmètres de protection des eaux en cours de création:

- un périmètre de protection immédiate d'une superficie de 1,6747 hectare englobant le captage et trois forages qui ne sont plus en activité dont le forage F1 connecté à l'ancienne tranchée drainante;
- un périmètre de protection rapproché d'une superficie de 8,3 km<sup>2</sup> correspondant à une bande de terrain de 100 mètres de large centrée sur les affluents et sur le cours d'eau principal et son principal affluent, en amont de la limite communale de Farino;
- un périmètre de protection éloigné d'une superficie de 86,1 km<sup>2</sup> correspondant à l'ensemble du bassin versant du captage.

Dans ces périmètres de nombreuses prescriptions et interdictions ayant notamment trait à l'urbanisme et/ou aux activités agricoles, industrielles et artisanales seraient mises en places.

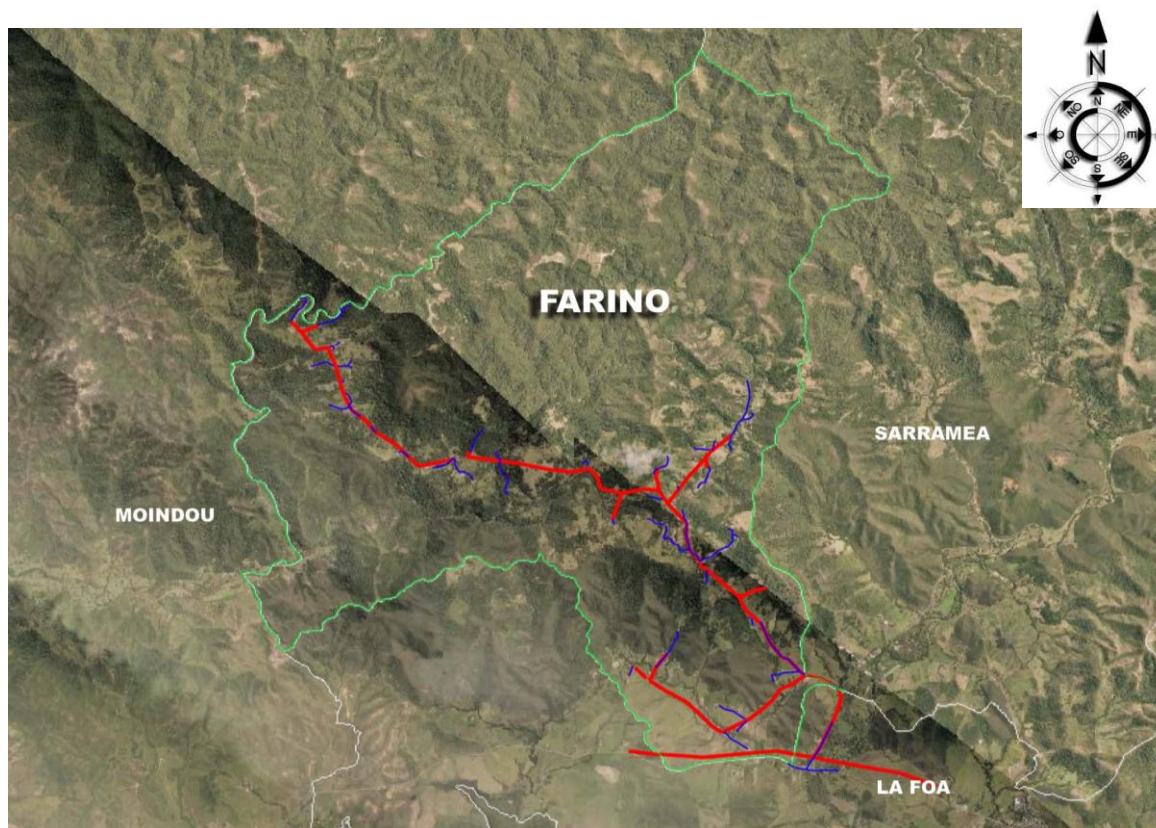
## VI. 2 LE TRANSPORT ET LA DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

La carte ci après présente le tracé du réseau aérien de haute tension (33kV).

Le territoire de la Nouvelle-Calédonie a concédé à Enercal, le transport et la répartition de l'énergie électrique sur toute sa superficie, par la convention en date du 25 Août 1972, pour une durée de 75 ans. La distribution de l'énergie électrique a également été concédée par la commune à cette même société.

L'alimentation électrique est réalisée par le réseau électrique de la Nouvelle-Calédonie, composé de centrales hydroélectriques et thermiques. La centrale thermique de Népoui est la plus proche, avec une production de 53 MW. Elle est couplée aux autres centrales de la Nouvelle-Calédonie, dont les ouvrages hydroélectriques de Yaté et de Houaïlou, ainsi que les centrales thermiques de Doniambo et Ducos. Au départ de la centrale, le réseau électrique est composé d'une ligne 33 kV, mais qui est prévue pour transporter du 150 kV, en cas de nécessité, au moins sur le tronçon Népoui – Témala. La couverture électrique du territoire communal est donc satisfaisante.

Le réseau actuel de transport, en 33 kV jusqu'à Koumac, dessert la commune alors que la ligne de 150 kV passe au niveau de la RT1. L'alimentation est assurée sur l'ensemble des bourgs.

**Carte 22 : Le réseau électrique de la commune de Farino**

Source : ENERCAL

**VI. 3 L'ASSAINISSEMENT**

L'assainissement a pour but la collecte et le traitement des eaux avant rejet dans le milieu naturel des différentes eaux :

- Les eaux usées.
- Les eaux industrielles.
- Les eaux pluviales.

Les filières de traitement doit être adaptées à la nature des eaux à rejeter ainsi qu'au niveau de protection recherchée des milieux récepteurs.

La commune ne dispose pas d'un réseau d'assainissement collectif, les systèmes d'assainissement autonome sont utilisés sur la totalité des parcelles de la commune.

Un système d'assainissement dûment dimensionné pour chaque activité et permettant une épuration fiable des effluents est indispensable pour permettre le développement du bourg en respect avec les exigences en matière de santé publique et de protection de l'environnement.

En 2013, un schéma directeur d'assainissement était en cours d'études par le bureau IDR. Les conclusions seront rapportées dans le présent document dès leur réception.

**VI. 4 LES DECHETS**

Il y a plusieurs catégories de déchets et chacune doit être traitée différemment.

La commune de Farino assure la collecte hebdomadaire des ordures ménagères. Les objets encombrants sont quant à eux enlevés une fois par mois. Les véhicules hors d'usage sont collectés par les services municipaux, à la demande des administrés.

Ces différents types de déchets sont tous acheminés vers les quais de transfert de la décharge de la Foa (route de Pocquereux). Les déchets verts ne sont pas collectés et sont laissés à la charge des administrés. De ce fait, pour les détruire, ceux-ci emploient plusieurs solutions dont :

- L'incinération (sur autorisation temporaire)
- Le compostage,
- L'apport volontaire à la déchèterie de La Foa.

La mairie se charge de stocker et d'incinérer près de l'atelier municipal les déchets verts laissés par les autres administrés.

## VI. 5 LE RESEAU VIAIRE

Farino compte 58,34 km de voirie classée. Toutes les routes principales sont revêtues et entretenues. La commune est desservie par 25 routes et chemins dont :

- 2 routes provinciales (RP5 située à l'Est de Farino, sur la commune de Sarraméa et la RP16 qui gravit le col accédant à la mairie ;
- 20 routes municipales (dont 5 principales : RM1, RM2, RM4, RM17 et RM20 et les autres) ;
- chemins ruraux.

A partir de la Route Territoriale n°1 (R.T.1), l'accès au carrefour de la mairie, véritable plaque tournante du trafic sur la commune, est possible soit par le tracé de la VU3 (Focola) soit par les deux routes provinciales. De ce croisement partent deux Voies Urbaines et une Route Municipales (VU1, VU2 et R.M.17) qui desservent Tendéa, la Plaine aux truies et Bas Farino. Toutes les habitations sont reliées à ce réseau routier principal par un réseau de Routes Municipales (R.M.) complémentaires et de Chemins Ruraux (C.R.) souvent en terre battue.

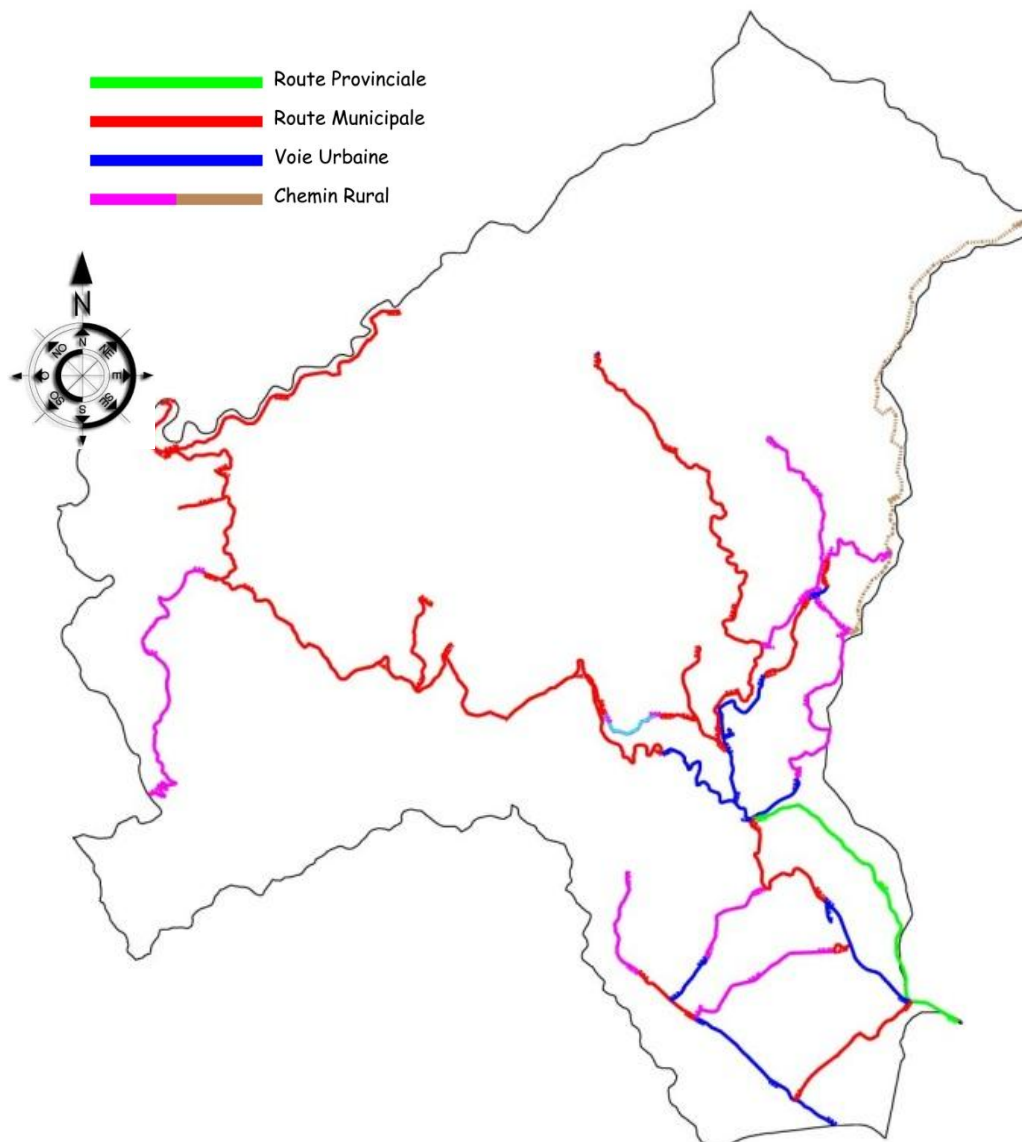
La composition du réseau viaire dans son ensemble est résumée dans le tableau suivant en kilomètres :

**Tableau 30 : Composition du réseau viaire de Farino**

Type de voie	Longueurs de voies
Voie urbaine	7,950
Route municipale	31,190
Chemin rural	25,300
<b>Total</b>	<b>64 440</b>

Source: DITTT - FIP2011

Carte 23 : Le réseau viaire de Farino



Source : DITTT

#### VI. 6 DES TRANSPORTS URBAINS PEU DEVELOPPES ETANT DONNE LA FAIBLE POPULATION

Il n'y a pas de réseau de transport urbain dans la commune.

En ce qui concerne le transport scolaire, la Mairie a mis en place quatre lignes de bus vers les établissements scolaires de La Foa.

Le jeudi, la Mairie organise une navette en direction de La Foa, afin que les personnes n'ayant pas de véhicule privé puissent accéder aux services et commerces.

## VI. 7 LE RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS

Le réseau téléphonique est bien structuré : tout le transport depuis Nouméa est en hertzien numérique, avec un tir de faisceau émis de Boulouparis vers Bourail qui traverse la partie Sud de la commune. La fibre optique est également présente.

Le téléphone est quasi accessible par tous, en poste fixe. De plus, un relais GSM installé sur les hauteurs à proximité de la mairie, permet une desserte améliorée pour les téléphones portables. L'entretien des installations et la gestion des abonnements sont assurés par l'Office des Postes et Télécommunication (OPT).

### CE QU'IL FAUT RETENIR...

### LES RESEAUX

- Un **réseau viaire limité mais suffisant** par rapport à la demande.
- Une **adduction d'eau potable organisée par un schéma directeur** en cours d'étude.
- Un **réseau d'assainissement autonome**.
- Une **couverture électrique** du territoire **satisfaisante**.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES ENJEUX**

POSITIF	NÉGATIF
ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Proximité géographique avec Nouméa.</li> <li>▪ Des milieux naturels riches, bien mis en valeur (surtout la forêt humide, Parc des Grandes Fougères).</li> <li>▪ Une mutualisation des équipements avec les communes voisines, qui permet d'éviter leur sous fréquentation étant donné la faible population.</li> <li>▪ Une démographie dynamique et une économie viable.</li> <li>▪ Le marché mensuel : un élément fédérateur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accessibilité limitée de la commune étant donné sa position en retrait de la RT1.</li> <li>▪ Peu de foncier constructible en raison des fortes pentes.</li> <li>▪ Peu de foncier communal.</li> </ul>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le développement du tourisme vert.</li> <li>▪ Un secteur agricole à consolider, notamment dans le cadre de la production du terroir, du contact producteur /consommateur.</li> <li>▪ Quelques éléments patrimoniaux à mettre en valeur.</li> <li>▪ Le développement du télétravail étant donné la proximité avec Nouméa ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une urbanisation croissante dans des zones potentiellement à risques (glissement de terrain, inondations, amiante).</li> <li>▪ Développement de l'activité d'élevage pouvant provoquer d'éventuelles nuisances.</li> <li>▪ Risque de mitage urbain</li> </ul>

## VII. LE PROJET DE TERRITOIRE OU SCHEMA STRATEGIQUE COMMUNAL

L'élaboration du plan d'urbanisme directeur se veut être la traduction réglementaire conforme aux orientations de développement exprimées par la municipalité, en partenariat avec les besoins et projets de développement des différentes communautés : sites de développement stratégiques, espaces inaltérables du fait notamment de l'intérêt paysager, etc.

Les objectifs d'aménagement manifestent les préoccupations et les volontés à l'égard des questions relatives à l'aménagement et au développement durable du territoire municipal.

Ils sont par conséquent le fruit d'un travail de concertation et reflètent, à ce stade de l'étude du PUD, les différentes orientations générales souhaitées par l'exécutif communal, l'ensemble des acteurs socioéconomiques et les administrés.

De manière générale, les objectifs fonctionnels tiennent compte des éléments disponibles à ce jour sur les perspectives de développement envisageables, de l'état général des équipements et des infrastructures desservant le territoire, de la structuration ainsi que de l'organisation urbaine et rurale propre à la commune, des contraintes physiques et environnementales identifiées et de la situation foncière.

Il est important et nécessaire que la commune se dote d'un document de planification pour accompagner et préparer un avenir viable de la population.

Pour se faire, les grands objectifs de l'exécutif communal sont les suivants :

- Structurer un centre urbain attractif,
- Organiser le tissu résidentiel en appui sur les axes routiers structurants existants,
- Diversifier les activités économiques,
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine environnemental, pour les générations futures,
- Intégrer les terres coutumières dans la planification communale.

### VII.1 STRUCTURER UN CENTRE URBAIN ATTRACTIF

Le centre de la commune de Farino, est composé d'un espace mixte, mêlant la Mairie avec ses services administratifs et techniques (ateliers municipaux), quelques habitations pavillonnaires, commerces (alimentation, restaurant) et services de proximité (bureau de poste mobile). La tenue du marché mensuel sur la place de la Mairie entraîne une animation de premier ordre.

Le centre de Farino ne constitue pas complètement un centre urbain à proprement parler. Les activités marchandes (commerces, services) ne répondent qu'à certains besoins en matière de service de proximité. Il doit apparaître comme une zone urbaine plus dense, mieux organisée et donc plus utilisée par les administrés. Dans un souci de préservation de l'environnement et pour conserver la qualité de vie des habitants, certaines activités bruyantes comme notamment la réparation des véhicules automobiles y sera proscrite tout comme dans les zones résidentielles. Le PUD permet le renforcement de l'identité de ce centre en y créant une zone centrale (UA), qui fera l'objet d'une réglementation adaptée, permettant une gestion cohérente de l'espace, des activités, ainsi que du patrimoine existant.

La constitution d'un centre urbain affirmé et attractif doit passer par une relative densification des services et commerces de proximité, le long de la voirie principale, tout en préservant sa vocation résidentielle. L'extension de l'activité résidentielle devra également s'y faire, en harmonie avec les autres fonctions décrites ci-dessus.

Des espaces réservés aux activités tertiaires pourraient s'y développer. Pour ce faire, la mixité des fonctions, à savoir bureaux logements et commerces, est un parti d'aménagement intéressant qui favoriserait l'animation globale sur les périodes diurnes et nocturnes.

Il paraît également important d'aménager cette portion du village, notamment :

- en créant des « portes », qui se veulent être des symboles forts aux extrémités du centre, afin de ralentir la circulation routière et de sécuriser celle des autres usagers (piétons, deux roues). Les effets de « portes » sont prévus par des surélévations et / ou des rétrécissements ponctuels de la chaussée, des plantations d'alignement identifiant le caractère urbain, etc.
- en différenciant les types de circulation (piétonnes, deux roues, véhicules motorisés),
- en fixant un alignement des bâtiments le long de voie structurante, pour assurer une certaine continuité du bâti,
- en prescrivant des règles d'architecture afin d'assurer un paysage bâti harmonieux.

## VII.2 ORGANISER LE TISSU RESIDENTIEL EN APPUI SUR LES AXES ROUTIERS STRUCTURANTS EXISTANTS

Les faiblesses de cette commune en matière d'accès routier caractérisées par deux voies sinueuses d'accès au centre, sont finalement sa force car Farino a pu ainsi conserver toute son authenticité. En effet, on ne vient pas par hasard à Farino.

L'organisation actuelle de Farino s'articule principalement autour des cinq zones d'urbanisation existantes (village, Focola, Tendéa, Plaine aux Truies, Bas Farino), permettant une réelle prise en compte des populations déjà installées et du potentiel de la commune, dans un souci de structuration et de renforcement.

Elles sont dispersées sur la commune avec des caractéristiques différentes. Leur passé, leur situation géographique et leur contexte socio-économique en font des secteurs aux développements différenciés. Cette réalité doit être prise en compte et doit permettre, de les intégrer pleinement et harmonieusement dans la réalisation du présent Plan d'Urbanisme Directeur, qui est par ailleurs, le premier document de planification de la collectivité municipale.

Le reste de la commune étant principalement voué aux activités agricoles et éco touristiques, n'est encore que très peu urbanisé en termes de densité de construction.

L'objectif est d'éviter le mitage du territoire qui, en autorisant la construction ou en saupoudrant çà et là des activités dynamiques capables d'initier une politique urbaine, déstructurerait cette organisation globale de la commune. La moitié des parcelles privées fait plus de un hectare, il est important de ne pas autoriser le découpage de ces entités. Ce principe s'accompagne d'une planification des équipements publics nécessaires, ainsi que de la réservation d'emprises foncières pour leur implantation. Pour le long terme, une réflexion est menée pour réserver une emprise de quelques hectares dans le quartier de Bas Farino afin d'y implanter une école. Cependant, la stratégie actuelle retenue par l'exécutif communal est de mutualiser les besoins en équipements avec la commune voisine de La Foa, pour éviter leur sous utilisation, mais également dans un souci de rentabilité économique pour la collectivité. Par ailleurs, cela permet aux enfants de Farino de sortir de la commune, de rencontrer d'autres adolescents et de se confronter à d'autres réalités quotidiennes.



**Projection de l'évolution de la population de Farino 2010-2035**

	2010	2015	2020	2025	2030	2035
<b>Population</b>	617	769	958	1102	1268	1458
<b>Taux d'accroissement (+X% l'an)</b>	4,50%		2,84%			
<b>Taux d'accroissement global (+X% l'an)</b>	3,5%					

Source : IDR, données validées lors de la réunion avec la commune du 7/12/2011

L'estimation prévisionnelle de la population communale, en 2020, donne 958 habitants, soit 341 nouvelles personnes par rapport à 2010.

Ainsi à l'horizon 2020, en prenant une taille moyenne de 3 personnes/ménage, il faudrait que sur le territoire communal soit construit 114 logements, soit de 11 à 12 constructions par an.

L'espace réservé essentiellement dans les zones UA, UB et UR, sur la commune, permet la création de ces nouveaux logements.

Ainsi, en tenant compte des contraintes naturelles (relief, inondations, mouvement de terrains, présence d'amiante, etc.), et de celles dues à l'action de l'homme, la mise en place du PUD doit permettre de réserver des zones d'habitat de densité différentes afin de répondre aux besoins actuels et futurs.

Il est nécessaire de définir ces zones d'habitat relativement regroupées à l'extérieur du centre pour assurer une gestion cohérente, viable, tant dans le domaine de la gestion communale (réseaux, équipements, voiries) que dans le domaine humain (proximité des services, etc.).

A l'avenir, la politique d'aménagement devra donc se contenter de travailler à foncier urbain constant.

Par ailleurs, lorsque le projet se situe dans une zone possédant des roches potentiellement amiantifères, tel que défini dans les documents graphiques du présent PUD, la consultation des services publics compétents est obligatoire, afin de prévenir toute exposition aux fibres d'amiante et toute création de nouveaux affleurements.

En résumé, les objectifs en matière d'habitat sont les suivants :

- Respecter le caractère et la vocation des zones d'habitat tout en incitant à densifier les espaces proches des voies de circulation, dans la limite des risques et des contraintes d'aménagement identifiables, tout en respectant l'équilibre général sur le plan paysager.
- Favoriser le développement de la mixité sociale dans les opérations d'habitat, dans des ensembles intégrés aux sites, quelque soit le régime du foncier.

### VII.3. DIVERSIFIER LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Il est primordial de diversifier les activités pour fixer et faire perdurer l'emploi sur la commune. La diversification permet d'offrir un panel d'activités plus large, qui concerne donc plus de personnes. Dans un souci de conservation de la qualité de vie des habitants, certaines activités bruyantes comme notamment la réparation des véhicules automobiles sera proscrite dans la zone centrale et les zones résidentielles.

De même, et pour conserver son caractère rural, la collectivité municipale ne souhaite pas développer de zone d'activités. La commune voisine de La Foa notamment, dispose d'une telle zone qui est capable de satisfaire aux besoins des habitants de Farino.

La définition de ces nouveaux secteurs d'activités doit être en adéquation avec les demandes de la population environnante, dans un souci de compétitivité. Certains services insuffisamment développés peuvent être rendus à distance grâce aux démarches administratives par téléphone ou par réseaux informatiques.

En cela, les secteurs agricoles et touristiques doivent être développés de manière à fournir des activités plus diversifiées à la population résidente, dans le cadre essentiellement de micro projets.

#### VII.3.1 DYNAMISER LES ACTIVITES AGRICOLES

Les activités agricoles et les activités connexes à l'agriculture sont garantes du maintien d'un mode de vie rural et permettent la diversification du tissu économique, tout en assurant à une grande partie de la population d'avoir du travail sur place. D'après le recensement général de la population de 2009, ce secteur représentait près de 15 % des activités de la commune.

Le relief montagneux de Farino possède un fort potentiel de développement, notamment dans le domaine des fruits et légumes, ce qui permettra de diversifier l'activité économique.

La commune ne connaît pas l'exode rural que connaissent la plupart des communes de l'intérieur. Les exploitations existantes doivent se structurer pour améliorer leurs performances et satisfaire si ce n'est les besoins régionaux au moins ceux qui sont endogènes à la commune.

A l'intérieur du Parc des Grandes Fougères, un programme de replantation des essences locales est en cours.

Le projet provincial sur la sylviculture est également applicable sur les parcelles privées de Farino avec une prise en compte des pentes naturelles, pour éviter les mouvements de terrain liés aux terrassements nécessaire à cette activité.

Afin de conserver ce potentiel agricole sur la commune, il conviendra d'éviter une urbanisation excessive sur les terres arables, les moins pentus.

En outre, le développement de l'activité agricole devra se faire dans un cadre très strict intégrant le développement durable et la protection de l'environnement comme des objectifs à atteindre. Les terrains dont la pente excède 30%, ne pourront être terrassés. La diminution de la ressource en eau est une réalité qu'il conviendra de prendre en compte pour la pérennisation de la filière. En effet, les importantes précipitations de ces derniers mois n'ont pas permis de retrouver le niveau de la nappe phréatique des décennies passées. Un certain nombre de thalwegs et de creeks ne disposent plus d'une ressource pérenne.

### VII.3.2 DEVELOPPER LES ACTIVITES TOURISTIQUES

La croissance de l'activité touristique est un axe de développement qui peut aussi être amélioré sur la commune de Farino et notamment le tourisme vert.

La présence sur la commune à la fois de nombreux sites naturels remarquables (Parc des Grandes Fougères - cascades – rivières – circuits de randonnées) sont autant d'atouts pour développer des activités éco touristiques qui semblent aujourd'hui sous exploitées, mais aussi d'infrastructures et d'équipements minimums (structures d'accueil, signalétique, etc.). En ce sens, la proximité de la région du grand Nouméa (une heure et demie de trajet) et de son bassin de visiteurs potentiel, est un vrai atout.

Les avantages touristiques de la commune permettent d'envisager un développement qui s'appuie sur deux aspects :

- l'éco-tourisme : la richesse environnementale de Farino, est un vrai potentiel qu'il faut protéger et mettre en valeur. L'étendue de la zone naturelle protégée (45 %) avec la mise en place des circuits de randonnées touristiques notamment dans le Parc des Grandes Fougères.
- le tourisme culturel : l'histoire de la commune avec notamment des vestiges de bâtiments anciens, participent également à l'attractivité de la commune.

De nombreux sites naturels et culturels intéressants ainsi que des activités sont accessibles sur la commune de Farino :

- Les rivières et leurs innombrables sites de baignade (cascade des Sources, pont Théveniot, pont Alpi, rivière de la Houé).
- Les points de vue : du col Boissonnet, du réservoir au dessus de la propriété de M. Jean Barbou, du Mont Mé Félo, situé dans le Parc des Grandes Fougères, du Pic Vincent, le point géographique le plus haut de la commune (701 m), d'où, par temps clair, on aperçoit la chaîne centrale et son relief, les vallées escarpées et pour certains, la commune de Canala et l'immensité du lagon classé au patrimoine de l'humanité.
- Le patrimoine historique : la commune recèle des bâtiments anciens et des vestiges du passé historique comme la poudrière, la croix, la maison du gardien, sur des terrains privés. A ce titre, il serait peut-être opportun de classer ces lieux et monuments.
- L'artisanat : (sculpture).
- Les sites de randonnées : pédestres, équestres, à vélo.
- Les lieux d'hébergement, gîtes, tables d'hôtes, etc.
- Les espaces naturels qui sont protégés et seront mis en valeur, dans le cadre de projets éco touristiques ou de valorisation de ces ressources.
- L'événementiel : fête du ver de bancoule, le marché mensuel le deuxième dimanche du mois, la fête du jardin.
- Le point de vue de la mairie avec sa cafétéria qui bénéficie d'une vue à 360 degrés permettant d'apercevoir le relief de la chaîne centrale, les différentes vallées, l'embouchure de la Téremba, le lagon et la barrière de corail.

Leur mise en valeur dans un contexte culturel et touristique permettait d'associer non seulement différents pôles aux identités complémentaires, en matière de développement touristique et culturel important, dans une optique de sauvegarde du patrimoine naturel. La commune vise à pérenniser son activité touristique et à développer durablement son attractivité.

Du fait du caractère inondable rapide des différents cours d'eau, la commune n'envisage pas l'implantation de constructions ou d'équipements de loisirs en bordure de ces derniers. Néanmoins l'entretien des espaces publics est fait régulièrement, pour permettre à la communauté dans son ensemble, de bénéficier d'un accès à ces zones de détente.

#### VII.4 PROTEGER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL POUR LES GENERATIONS FUTURES

Cette volonté forte de l'exécutif municipal se traduit par un classement en zones naturelles protégées (ND) d'une grande partie du territoire communal, qu'il soit constitué de propriétés publiques ou privés. La réflexion a été menée de la même manière sur les terres de droit coutumier, qui en fonction des enjeux relèvent d'un classement adapté.

L'inscription d'une partie du récif corallien du lagon ouest Néo calédonien au patrimoine mondial de l'Unesco a servi à asseoir les actions publiques visant à diminuer les pressions anthropiques issues des bassins versants situés en amont de ce vaste secteur.

Avec une faune et une flore variée, ainsi qu'un endémisme très élevé, Farino est l'un des lieux les plus emblématiques de la conservation et de la gestion de la biodiversité sur le Caillou.

La population résidente a fait preuve globalement d'une importante sensibilité vis-à-vis de ces enjeux environnementaux. Même si l'on constate une tendance à la dégradation des milieux naturels, la création du « Parc des Grandes Fougères » entre dans cette volonté politique de protéger l'environnement calédonien, qui a été par ailleurs identifié par la communauté scientifique comme l'une des 34 zones (avec l'ensemble de la Nouvelle Calédonie), aux plus forts enjeux vis-à-vis de la conservation de la biodiversité mondiale<sup>12</sup>.

Avec l'urbanisation grandissante, les quantités d'eaux usées rejetées dans le milieu naturel s'en retrouvent augmentées considérablement. La topographie et le type d'urbanisation diffus de la commune, font qu'aujourd'hui, l'assainissement autonome est la seule solution viable financièrement. Néanmoins, à moyen terme, (soit 15 à 20 ans) la mise en place d'une filière de traitement collectif est envisagée, sur la partie la plus densément urbanisée (village et Bas Farino).

Dans le cadre de la délibération modifiée n°105 du 9 août 1968, réglementant le régime et la lutte contre la pollution des eaux en Nouvelle Calédonie, certains périmètres de protection des eaux ont été créés pour assurer une meilleure qualité à la ressource et surtout la pérenniser. Dans ce même contexte, un schéma directeur d'adduction d'eau potable est également en cours d'études.

---

<sup>12</sup> Schéma d'Aménagement et de développement - NC 2025

## VII.5. INTEGRER LES TERRES COUTUMIERES DANS LA PLANIFICATION COMMUNALE

Les terres coutumières représentent un capital foncier qui doit, comme sur les terres de droit commun, être utilisé au mieux de ces capacités. Ainsi en fonction de leur potentiel, ces terres pourront être affectées d'un indice pour la culture (TCc), l'habitat (TCh), ou la protection (TCp), en harmonie avec les contraintes naturelles et les volontés des coutumiers.

Par conséquent, afin d'assurer une gestion cohérente des réseaux, économiquement viable, et pour protéger les ressources naturelles, le foncier coutumier qui recèle des parties pentues est classé avec un indice c, en référence au développement futur de l'activité agricole.

Enfin, il faut noter la mise en place d'un fonds de garantie, conformément à l'article 210 de la loi organique n°99-209 relative à la Nouvelle Calédonie, créé le 22 juillet 2012, afin de faciliter le financement des projets de développement sur les terres coutumières. Il s'agit d'une convention entre le gouvernement de la Nouvelle Calédonie et la Banque Calédonienne d'Investissement qui ouvre un fonds de 100 Millions de francs pour permettre aux investisseurs sur terres coutumières de bénéficier de garanties, afin d'obtenir des prêts bancaires. Ceci représente un élément de levier qui pourra bénéficier aux coutumiers installés sur la commune et notamment pour un projet de lotissement sur la parcelle située en aval du lotissement FSH.

## VIII. LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE

### VIII.1 LE ZONAGE ET LE REGLEMENT

Le zonage présenté dans les documents graphiques, traduit la volonté des responsables communaux et coutumiers, sur la destination souhaitée des sols de Farino pour la décennie à venir.

Le zonage tient compte d'objectifs d'aménagements fonctionnels et structurels définis lors d'entretiens menés notamment avec les responsables des commissions techniques et lors des réunions du groupe de travail.

Dans le cadre de la prévention des risques, la prise en compte de ceux ci implique d'intégrer des contraintes réglementaires dans l'utilisation des sols.

#### VIII.1.1 LA DIVISION DU TERRITOIRE COMMUNAL EN ZONES

Afin d'établir le zonage, une méthode en trois étapes a été suivie.

- Dans un premier temps, sur la base d'une lecture du régime foncier et de l'utilisation du territoire, les grands ensembles géographiques homogènes ont été identifiés :
  - Les espaces naturels renfermant des ressources naturelles préservées mais pouvant être valorisées selon les principes du cadre législatif et réglementaire en vigueur.
  - Les espaces naturels des vallées à vocation agropastorale et à potentiel d'écotourisme.
  - les espaces d'habitat, déclinés en habitat à organisation groupée ou diffuse.
- Dans un second temps, en ce qui concerne la zone rurale, les limites d'emprise de l'espace destiné à l'habitat ont été définies, sur la base de la desserte en réseaux, notamment eau et électricité.
- Dans un troisième temps, les limites d'emprise des différentes zones ont été identifiées, moyennant l'utilisation des photos aériennes de la commune.

En conclusion, le découpage de l'espace est basé sur des critères de proximité des infrastructures et des équipements, des limites foncières, de l'état des lieux de l'urbanisation et des VRD existants. Il répond à l'objectif de la municipalité **de pouvoir cadrer un minimum, notamment le développement de l'habitat**, dans un **souci de maîtrise des dépenses**, tout en programmant les extensions de réseaux à prévoir par la prise en compte des courbes de niveaux, de l'altimétrie des réservoirs d'eau pour desservir les futures zones.

Dans les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU), les constructions sont interdites lorsque la pente du terrain est supérieure à 30% sauf à produire une attestation d'un organisme agréé qui précise que la stabilité du fonds et des fonds voisins n'est pas impactée et que les travaux n'entraîneront pas de risque de glissement de terrain. Dans les autres zones, toute construction est interdite lorsque la pente du terrain est supérieure à 30%.

Le plan d'urbanisme divise le territoire de la commune en quatre sortes de zones :

- les zones urbaines (U),
- les zones à urbaniser (AU),
- les zones naturelles (N),
- les zones de terres coutumières (TC).

---

#### VIII.1.1.1 LES ZONES URBAINES

##### ▪ La zone centrale UA

Cette zone constitue le centre d'animation de la commune. Des infrastructures publiques et privées au rôle d'animation, de commerces (vente de produits ou de services), ainsi que des habitats, sont prévues à moyen terme pour caractériser le centre urbain

Les parcelles doivent avoir une superficie minimum de 15 ares.

L'emprise au sol des constructions est limitée à 50 % de la superficie de la propriété foncière.

Les constructions en R+1 sont autorisées ainsi que celles dont la hauteur ne dépasse pas 6.00 m.

Des espaces verts doivent être aménagés sur au moins 10 % de la parcelle.

##### ▪ Les zones résidentielles UB

Ces zones sont à vocation principale d'habitat, elles comprennent également les constructions et installations publiques ou privées et les commerces qui accompagnent la vie quotidienne des quartiers qu'elles englobent.

Les parcelles doivent avoir une superficie minimum de 20 ares.

L'emprise au sol des constructions est limitée à 30 % de la superficie de la propriété foncière.

Les constructions en R+1 sont autorisées, dont la hauteur à l'égout ne dépasse pas 6.00 mètres.

Des espaces verts doivent être aménagés sur au moins 10 % de la parcelle.

##### ▪ Les zones d'habitat rural UR

Des activités de culture et d'élevage sont autorisées dans ces zones, en plus de l'habitat périurbain. Ce sont les zones d'habitats diffus où les réseaux sont existants et suffisants.

Dans toute opération foncière, et pour être constructible, toute parcelle doit avoir une superficie minimale de 2 ha excepté dans le cadre des partages successoraux où la superficie minimale correspond à 50 ares.

Les constructions en R+1 sont autorisées, dont la hauteur à l'égout ne dépasse pas 6.00 mètres.

L'emprise au sol des constructions est limitée à 20 %.

---

#### VIII.1.1.2 LES ZONES A URBANISER

Les zones dites AU, couvrent des parties de territoire à caractère naturel peu ou pas équipées, et sont destinées à être ouvertes à l'urbanisation sous une échéance plus ou moins proche.

L'objectif de ce zonage est de permettre un développement cohérent, durable et progressif de la commune et vise à :

- inscrire de façon stratégique, des réserves d'espaces à fort potentiel de développement, qui ne seront ouvertes à l'urbanisation qu'à plus ou moins long terme.
- inciter à la réflexion sur une occupation et une utilisation du sol compatibles avec les vocations arrêtées pour ces zones ainsi qu'avec les orientations d'aménagement définies,
- intégrer l'aménagement de zones en cohérence avec le développement de la commune. Pour ce faire un schéma d'organisation d'ensemble est nécessaire et devra être approuvé par délibération du conseil municipal ; il pourra couvrir une ou plusieurs zones dans leur ensemble et définir un ou plusieurs secteurs.

- ouvrir à l'urbanisation les secteurs définis par le schéma d'organisation d'ensemble, après la réalisation des équipements d'infrastructure et de superstructure en rapport avec potentiel de constructibilité des secteurs.

Le présent PUD institue des zones "AU indicées" d'urbanisation à moyen terme.

La zone AU "indicée" est destinée à être ouverte à l'urbanisation à moyen terme sous conditions. Sa vocation dominante est précisée dans le règlement correspondant. Les voies publiques, les réseaux d'eau potable, d'électricité, de télécommunication et le cas échéant d'assainissement existent à proximité de la zone.

En l'absence du schéma d'organisation d'ensemble et afin d'assurer un développement cohérent de la zone et de la commune, le règlement limite les aménagements et opérations nouvelles. Ainsi, dans la zone, sont interdites :

- les opérations de division et de lotissement en vue de bâtir à l'exception :
- des opérations limitées qui sont entièrement desservies par la voirie et les réseaux publics des zones périphériques immédiates et qui ne soient pas contraires à la possibilité pour le reste de la zone de s'urbaniser de manière cohérente et intégrée
- les constructions nouvelles à l'exception :
- des extensions limitées des constructions existantes,
- des constructions et ouvrages d'intérêt général nécessaires à l'exercice d'un service public ou à la gestion des espaces,
- des constructions isolées à condition qu'elles soient desservies par la voirie et par les réseaux publics des zones périphériques immédiates et qu'elles ne soient pas contraires à la possibilité pour le reste de la zone de s'urbaniser correctement.
- des constructions nécessaires à la gestion et l'entretien des installations existantes,

Le schéma d'organisation d'ensemble, approuvé par délibération du conseil municipal, peut couvrir une ou plusieurs zones AU « indicées », dans leur ensemble, et définir un ou plusieurs secteurs à l'intérieur de la ou des zones concernées.

Il révèle une intégration de la ou des zones avec le développement de la commune par une réflexion globale sur l'occupation et l'utilisation du sol compatibles avec les vocations arrêtées sur ces zones, ainsi qu'avec les orientations d'aménagement définies au PUD.

Il comprend :

- Un rapport de présentation qui, notamment :
  - établit un état des lieux de la ou des zones étudiées,
  - expose la manière dont la ou les zones s'inscrivent dans les perspectives de développement durable de la commune ou, s'il en existe un, du groupement de communes intéressées ;
  - indique les grandes options et les orientations d'urbanisme (énergie, déplacements, déchets, eau, paysage...)
  - justifie le maillage et la hiérarchisation des voies,
  - présente le potentiel d'urbanisation et les besoins en équipements publics induits à réaliser sur la zone.
- Des documents graphiques qui font notamment apparaître :
  - les principes schématiques des voiries primaires ainsi que leurs points de raccordement aux voiries existantes utiles à la réservation des emprises,
  - les principes de liaison entre la ou les zones étudiées et les zones limitrophes,
  - les principes des schémas directeurs des réseaux primaires d'eau potable, d'assainissement, d'électricité et de télécommunication,
  - les équipements et espaces publics,



- les espaces boisés et les servitudes d'utilité publique existantes qui affectent l'utilisation du sol à l'intérieur de la ou des zones considérées.
- Un plan d'aménagement de secteur, approuvé par délibération du Conseil Municipal est nécessaire à l'ouverture de tout secteur à l'urbanisation.
- Il confirme ou ajuste les orientations contenues dans le schéma d'organisation d'ensemble.
- Il veille à l'intégration du ou des secteurs avec le schéma d'organisation d'ensemble et doit être compatible avec les vocations, ainsi que les grandes options et orientations d'urbanisme arrêtées sur la ou les zones concernées.
- Il précise les caractéristiques et la mise en œuvre du ou des secteurs qui doivent être ouverts progressivement ou simultanément à l'urbanisation, après la réalisation des équipements d'infrastructure et de superstructure adaptés au potentiel de développement du ou des secteurs.
- Il comprend :
  - Un rapport de présentation qui, notamment :
    - ✓ expose la manière dont le ou les secteurs s'inscrivent dans les perspectives de développement durable de la ou des zones;
    - ✓ justifie de la bonne intégration et de la compatibilité des dispositions réglementaires avec celles du document d'urbanisme
    - ✓ évalue les incidences environnementales de l'ouverture à l'urbanisation du ou des secteurs et expose les mesures réductrices rendues nécessaires
    - ✓ arrête les actions et prescriptions associées aux grandes options et orientations d'urbanisme (énergie, déplacements, déchets, eau, paysage...)
    - ✓ précise les emplacements des voies hiérarchisées et des espaces publics
    - ✓ définit le programme des équipements publics et son planning prévisionnel de réalisation sur le ou les secteurs
    - ✓ décline, le cas échéant, les tranches opérationnelles du ou des secteurs
  - Des documents graphiques qui font notamment apparaître :
    - ✓ la localisation des voiries hiérarchisées ainsi que leurs points de raccordement aux voiries existantes, par des tracés et caractéristiques arrêtés au niveau de l'esquisse,
    - ✓ la localisation des liaisons entre le ou les secteurs étudiés avec les secteurs et zones limitrophes,
    - ✓ les caractéristiques des schémas directeurs des réseaux primaires d'eau potable, d'assainissement d'électricité et de télécommunication
    - ✓ la localisation et la description des équipements et espaces publics,
    - ✓ les espaces boisés et les servitudes d'utilité publique existantes qui affectent l'utilisation du sol à l'intérieur du ou des secteurs considérés
  - Un règlement qui fixe notamment :
    - ✓ les règles précisant celles de la ou des zones du PUD, applicables aux terrains situés dans le ou les secteurs pour chacun des îlots,
    - ✓ la S.H.O.N. développée dont la construction est autorisée dans le ou les secteurs pour chacun des îlots.

Une fois le schéma d'organisation d'ensemble approuvé, l'ouverture à l'urbanisation de tout secteur qui compose la ou les zones concernées est subordonnée :

- soit à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).
- soit à l'approbation par délibération du conseil municipal du plan d'aménagement de secteur au fur et à mesure de la réalisation des équipements d'infrastructure et de superstructure nécessaires.

A Farino, le zonage comprend une zone AUB à vocation résidentielle. La réglementation qui s'applique une fois cette zone ouverte à l'urbanisation est celle de la zone urbaine ayant le même indice (UB pour AUB).

#### VIII.1.1.3 LES ZONES DE TERRES COUTUMIERES

##### ▪ Les zones coutumières TC

Ces zones intéressent les terres coutumières historiques, (TC1). Le statut du foncier et l'organisation de l'habitat sont particuliers et sont régis par les autorités coutumières.

Il s'y applique le droit coutumier et tout aménagement doit être réalisé avec l'accord préalable des autorités coutumières (consignés dans un acte coutumier).

Ces terres sont inaliénables, insaisissables, incommutables et incessibles.

Farino ne compte qu'une seule zone TC 1c qui concerne un secteur à vocation principale d'agriculture, elle est classée ainsi soit pour son occupation unique actuelle, soit pour une valeur agronomique des sols importante.

Les différentes dispositions ne sont applicables dans les terres coutumières qu'à partir du moment où le plan de zonage est approuvé par les autorités coutumières. En outre, la réglementation pour les terres coutumières se limite à l'article 4 (desserte par les réseaux) et permet ainsi l'implication de la municipalité dans les aménagements réalisés, notamment sa participation aux divers équipements nécessaires.

#### VIII.1.1.4 LES ZONES NATURELLES

##### ▪ Les zones de ressources naturelles NC

C'est une zone à vocation principale d'activités agricoles (cultures, élevage, etc ...), d'exploitations forestières et d'activités liées au tourisme et aux carrières. Elles autorisent les constructions nécessaires aux activités définies ci-dessus, ainsi que le logement des exploitants.

Par ailleurs sur les terrains pentus de plus de 30% toute construction est interdite, autres que celles nécessaires aux services publics ou d'intérêt général.

La taille minimale des parcelles doit être de 10 hectares, quatre exceptions subsistent. Seule la hauteur des constructions résidentielles est limitée à 6,00 mètres à l'égout du toit.

##### ▪ Les zones naturelles protégées ND

Ces zones correspondent aux espaces à protéger en raison de la topographie, de la présence de risques naturels, de la géologie ou de la richesse de la faune ou de la flore existante.

L'état naturel doit y être conservé, et seuls les aménagements nécessaires à l'ouverture au public des lieux peuvent être autorisés, après avis favorable des services compétents.

Par ailleurs sur les terrains pentus de plus de 30% toute construction est interdite, autres que celles nécessaires aux services publics ou d'intérêt général.

Pour ce qui concerne les aires protégées définies par le code de l'environnement, est autorisée la réalisation des aménagements et constructions liées à la vocation d'accueil du public dès lors qu'ils sont compatibles avec les objectifs de gestion visés aux articles en vigueur dans le code de l'environnement ou conformes aux plans de gestion approuvés de ces aires protégées.

## VIII.1.1.5 TABLEAU RECAPITULATIF DU ZONAGE DU PUD DE FARINO

<b>Zone</b>	<b>Surface (en ha)</b>	<b>Part (en %)</b>
zone UA	18	0,37%
zone UB	10	0,21%
zone UR	461	9,58%
<b>Total zones urbaines U</b>	<b>489</b>	<b>10,16%</b>
<b>Total zones à urbaniser AUB</b>	<b>17</b>	<b>0,35%</b>
<b>Total zones coutumières TC (TC1c)</b>	<b>70</b>	<b>1,46%</b>
zone NC	1 842	38,30%
zone ND	2 392	49,73%
<b>Total zones naturelles N</b>	<b>4 234</b>	<b>88,03%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 810</b>	<b>100%</b>

Les zones naturelles (N) occupent une place prépondérantes dans la commune avec une superficie 4 234 hectares, soit 88,03% de la commune. Les zones urbaines (U) représentent quant à elles 489 hectares soit 10,16% de la superficie de la commune, les zones à urbaniser correspondent à 17 ha soit 0,35% et les zones de terres coutumières ont une superficie de 70 hectares soit 1,46%.

## VIII.1.2 LES 14 ARTICLES APPLICABLES AUX DIFFERENTES ZONES

- Article 1 : Occupations et utilisations du sol interdites
- Article 2 : Occupations et utilisations du sol autorisées
- Article 3 : Accès et voirie
- Article 4 : Desserte par les réseaux
- Article 5 : Caractéristiques des parcelles
- Article 6 : Hauteur des constructions
- Article 7 : Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques
- Article 8 : Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives
- Article 9 : Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété
- Article 10 : Emprise au sol des constructions
- Article 11 : Aspect extérieur des constructions
- Article 12 : Stationnement
- Article 13 : Espaces libres et plantations
- Article 14 : Coefficient d'occupation des sols

## VIII.2 LES SERVITUDES ET LES CONTRAINTES

### VIII.2.1 LES SERVITUDES PUBLIQUES AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

Les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol, instaurées par ailleurs, imposent des conditions sur la constructibilité, voire une interdiction le cas échéant. Parmi elles, on citera notamment celles relatives :

- à la protection des eaux potables (souterraines ou superficielles),
- à l'établissement des lignes électriques et de télécommunication,
- à la protection de l'environnement,
- aux zones inondables.

### VIII.2.2 LES CONTRAINTES

Les risques tels que l'amiante environnemental, sont repérés sur les documents graphiques.

**IX. TABLE DES CARTES**

Carte 1 : La situation de Farino en Nouvelle-Calédonie.....	11
Carte 2 : Présentation générale de la commune .....	11
Carte 3 : Les quartiers de Farino .....	12
Carte 4 : La répartition foncière selon la taille du parcellaire.....	15
Carte 5 : Propriétaires fonciers de Farino .....	18
Carte 6 : La répartition des terres coutumières sur Farino.....	30
Carte 7 : Le milieu naturel.....	26
Carte 8 : La topographie de Farino.....	27
Carte 9 : Carte géologique de la région de Farino.....	29
Carte 10 : La carte de priorité de conservation de la biodiversité.....	32
Carte 11 : Carte de la zone tampon terrestre de la zone côtière Ouest .....	34
Carte 12 : Carte de l'emprise du parc des Grandes Fougères à Farino.....	34
Carte 13 : Les zones exposées au risque inondation à Farino le long du cours d'eau Moindou ....	39
Carte 14 : Les feux détectés par commune entre 2000 et 2004.....	41
Carte 15 : Carte des zones à probabilité amiantifères sur la région de Farino.....	43
Carte 16 : Répartition de la population de Farino.....	46
Carte 17 : Répartition de l'utilisation du sol agricole.....	56
Carte 18 : Localisation des exploitations agricole à Farino .....	57
Carte 19 : Le Parc des Grandes Fougères.....	60
Carte 20 : Réseaux AEP existants de la commune de Farino .....	69
Carte 22 : Le réseau électrique de la commune de Farino .....	72
Carte 23 : Le réseau viaire de Farino.....	74

**X. TABLE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Répartition foncière en fonction de la superficie des parcelles.....	16
Tableau 2 : Les propriétaires fonciers sur Farino .....	17
Tableau 3 : Répartition des parcelles privées à Farino Village.....	19
Tableau 4 : Répartition des parcelles privées à Bas Farino .....	20
Tableau 5 : Répartition des parcelles privées à Focola .....	20
Tableau 6 : Répartition des parcelles privées à Houé Tendéa .....	21
Tableau 7 : Répartition des parcelles privées à la Plaine aux Truie .....	22
Tableau 8 : Répartition des parcelles privées à Tendéa.....	22
Tableau 9 : L'occupation des sols par le milieu naturel sur Farino .....	26
Tableau 10 : L'occupation des sols par indice de priorité de conservation de la biodiversité .....	31
Tableau 11 : L'évolution de la population de la commune de Farino, des communes voisines, de la province Sud et de la Nouvelle-Calédonie entre 1969 et 2009 .....	44
Tableau 12 : Le taux annuel de l'évolution de la croissance démographique entre 1969 et 2009 .....	45
Tableau 13 : La répartition de la population de Farino en 2009.....	46
Tableau 14 : La taille des ménages de Farino en 2009.....	47
Tableau 15 : La répartition ethnique des populations de Farino en 2009 .....	48
Tableau 16 : La population de 15 ans ou plus selon la situation d'activité à Farino, en province Sud et en Nouvelle-Calédonie en 2009.....	49
Tableau 17 : La population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle à Farino, en province Sud et en Nouvelle-Calédonie en 2009.....	50
Tableau 18 : La commune de travail des actifs résidents à Farino en 2009 .....	51
Tableau 19 : Les établissements de Farino inscrits au RIDET.....	52
Tableau 20 : La répartition des établissements de Farino inscrits au RIDET au 31 décembre 2011 .....	52
Tableau 21 : La répartition des activités à Farino en 2009 .....	53
Tableau 22 : Quantités de fruits et légumes commercialisées (en kg) à Farino .....	55
Tableau 23 : Résultats d'abatage par type.....	56
Tableau 24 : Les demandes de PC et les certificats de conformité entre 2009 et 2012.....	62
Tableau 25 : Les constructions selon leur type en 2009 .....	62
Tableau 26 : Les constructions de Farino selon leur année d'achèvement .....	63
Tableau 27 : Les catégories des logements de Farino en 2004 et 2009 .....	63
Tableau 28 : Les résidences principales à Farino selon le statut d'occupation du ménage en 2004 et 2009 .....	64
Tableau 29 : Les équipements des résidences principales en 2009.....	65
Tableau 30 : Composition du réseau viaire de Farino.....	73
Projection de l'évolution de la population de Farino 2010-2035 .....	79

## XI. TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Schéma du système de Polarité intégrant Farino .....	13
Figure 2 : Répartition foncière en fonction de la superficie des parcelles.....	16
Figure 3 : Répartition du nombre de parcelles privées à Farino Village .....	19
Figure 4 : Répartition du nombre de parcelles privées à Bas Farino .....	20
Figure 5 : Répartition du nombre de parcelles privées à Focola.....	21
Figure 6 : Répartition du nombre de parcelles privées à Houé Tendéa.....	21
Figure 7 : Répartition du nombre de parcelles privées à la Plaine aux Truies .....	22
Figure 8 : Répartition du nombre de parcelles privées à Tendéa .....	22
Figure 9 : La pyramide des âges de Farino en 2009 .....	47
Figure 10 : La population selon la situation d'activité à Farino en 2009.....	49
Figure 11 : La répartition de la population active de Farino en 2009 .....	50
Figure 12 : La répartition de la population active par profession résidant à Farino en 2009.....	51
Figure 13 : Les activités économiques de Farino en 2009.....	53
Figure 14 : La répartition des activités industrielles en 2009 .....	54
Figure 15: Débouché des produits agricoles en 2002 .....	55
Figure 16 : Panneaux d'informations touristiques à l'entrée de Farino .....	61
Figure 17: La répartition des constructions à Farino selon leur type en 2009.....	62
Figure 18 : La répartition des catégories de logements de Farino en 2009.....	63
Figure 19 : La répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du ménage en 2009.....	64
Figure 20 : Le parc de jeux à côté de la Mairie.....	66
Figure 21 : Le terrain de sport situé à côté de la Mairie .....	66
Figure 22 : La Chapelle privée de Farino .....	66
Figure 23 : La Mairie de Farino.....	67

**XII. LEXIQUE**

- **ADHS** : Agence De l'Habitat Social
- **ADRAF** : Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier
- **AEP** : Adduction d'Eau Potable
- **BRGM** : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
- **CDE** : Calédonienne des Eaux
- **CR** : Chemin Rural
- **DAVAR** : Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales
- **DDR** : Direction du Développement Rural de la province Sud
- **DENS** : Direction de l'Enseignement de la province Sud
- **DENV** : Direction de l'Environnement de la province Sud
- **DFA** : Direction du Foncier et de l'Aménagement de la province Sud
- **DIMENC** : Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie de Nouvelle-Calédonie
- **DITTT** : Direction des Infrastructures de la Topographie et des Transports Terrestres
- **FER** : Fond d'électrification Rurale
- **FSH** : Fonds Social de l'Habitat
- **GDPL** : Groupement de Droit Particulier Local
- **ISEE** : Institut de la Statistique et des Etudes Economiques
- **IRD** : Institut de Recherche pour le Développement
- **OCEF** : Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique
- **OPT** : Office des Postes et des Télécommunications
- **PPE** : Périmètres de Protection des Eaux
- **PUD** : Plan d'Urbanisme Directeur
- **RGA** : Recensement Général Agricole
- **RGP** : Recensement Général de la Population
- **RM** : Route Municipale
- **RP** : Route Provinciale
- **RT** : Route Territoriale
- **SECAL** : Société d'Equipeement de la Nouvelle-Calédonie
- **SIC** : Société Immobilière de Nouvelle Calédonie
- **SIVM** : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
- **UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
- **ZAC** : Zone d'Aménagement Concertée
- **ZICO** : Zone Importante de Conservation des Oiseaux





## **Plan d'Urbanisme Directeur - COMMUNE DE FARINO**